

Chapitre II : Analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution .	155
1 - Les caractéristiques physiques du territoire	157
1.1 - Un socle géologique exclusivement constitué de sables	157
1.2 - Un relief dissymétrique à la confluence des domaines océaniques et lagunaires	158
1.3 - L'eau, un élément structurant du territoire.....	160
1.4 - Un climat sous emprise océanique	168
1.5 - Un potentiel énergétique abondant	168
2 - Les grandes entités paysagères.....	173
2.1 - La formation de la presqu'île et de ses paysages fondamentaux.....	175
2.2 - Les paysages contemporains du cordon littoral et du massif dunaire boisé.....	178
2.3 - Les paysages du plateau forestier landais au Nord-Est	182
2.4 - La ville sous les arbres.....	183
2.5 - Les paysages littoraux du Bassin	185
3 -Les caractéristiques des milieux naturels	193
3.1 - L'occupation du sol : un contexte forestier prédominant	193
3.2 -Description des habitats naturels	196
3.3 - Les mesures d'inventaire et de protection, témoins de la richesse écologique du territoire	202
3.4 - Identification de la Trame Verte et Bleue.....	213
4 - Les risques naturels.....	219
4.1 - Les risques littoraux	220
4.2 - Risque inondation par « remontées de nappes ».....	227
4.3 - Risque feux de forêts	228
4.4 -Risque sismique.....	231
5. L'impact des activités humaines sur l'environnement	233
5.1 - L'alimentation en eau potable	234
5.2 - Défense extérieure contre l'incendie.....	237
5.3 - Gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	243
5.4 - Les risques technologiques, pollutions et nuisances	247
5.5 - La gestion et le traitement des déchets.....	256
6 - Synthèse des enjeux écologiques et environnementaux.....	258
6.1 - Synthèse des enjeux écologiques	258
6.2 - Synthèse des sensibilités environnementales du territoire.....	259

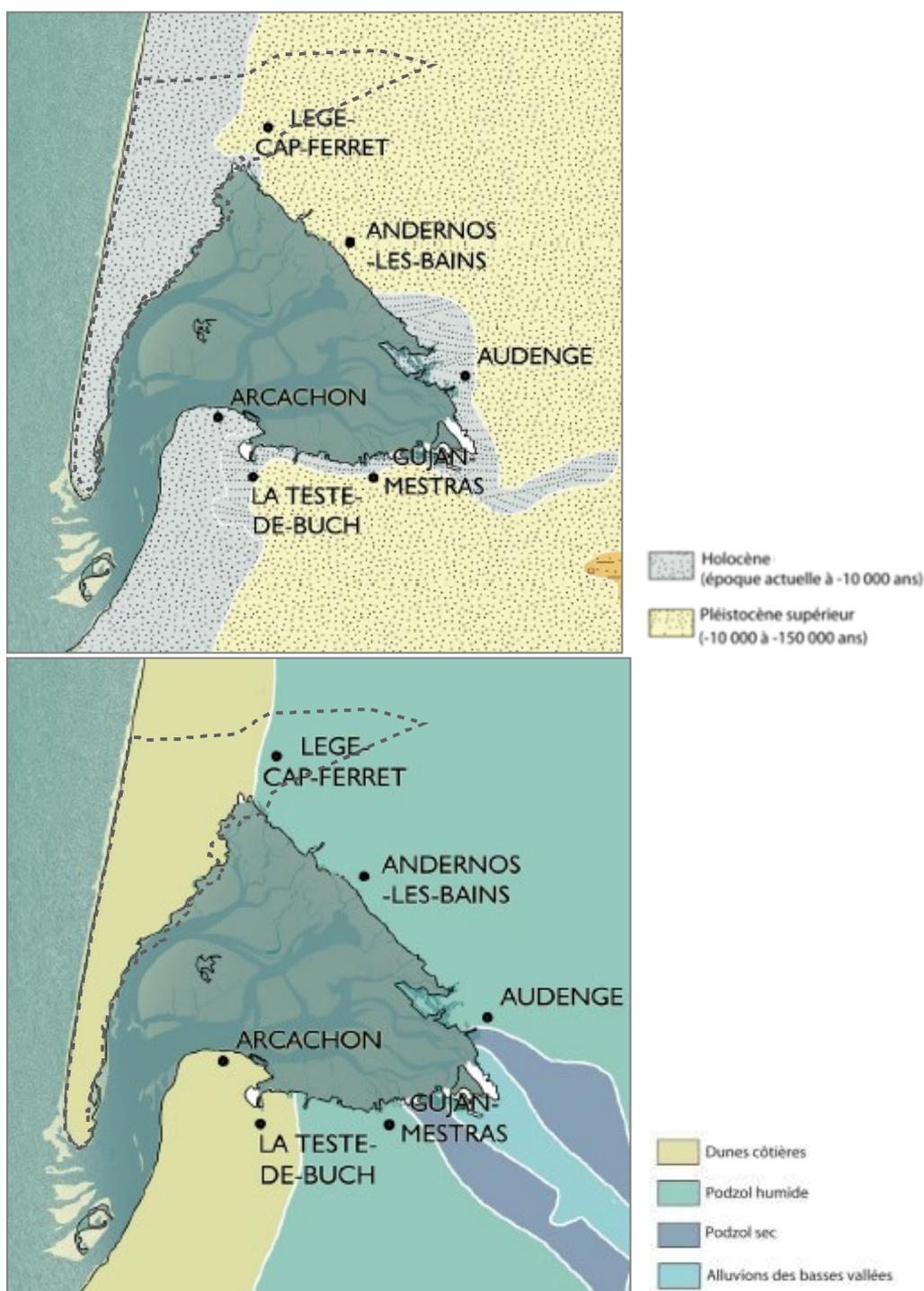
Chapitre II : Analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution

1 - Les caractéristiques physiques du territoire

1.1 - Un socle géologique exclusivement constitué de sables

L'histoire géologique du Bassin d'Arcachon témoigne des mouvements tectoniques et des évolutions climatiques du plateau aquitain, encore aujourd'hui à l'œuvre. Ces facteurs ont notamment conduit à la formation d'un contexte géologique et pédologique spécifique, marqué par la présence d'un important cordon dunaire en façade littorale. La commune de Lège-Cap Ferret s'inscrit dans ce contexte.

GEOLOGIE ET PEDOLOGIE SIMPLIFIEES DU BASSIN D'ARCACHON



Source : Atlas des paysages de la Gironde, extraits des cartes géologique et pédologique, 2013

Le socle géologique de la commune est exclusivement constitué de sols récents datant de l'ère quaternaire et issus des dynamiques fluvio-éoliennes à l'œuvre depuis la transgression flandrienne¹.

Formés par l'action, parfois conjointe, du transport de sédiments par le vent et de la fixation de ces derniers par la végétation, les sols sont de deux compositions :

- **des sols à sable fin datant de l'Holocène**, formant un vaste cordon dunaire le long de la façade océanique. Il s'agit de sols minces salins, très filtrants et récents. Constitués de matériaux meubles, ces sols sont particulièrement fragiles et en constante évolution.
- **des sols de podzol humique datant du pliocène supérieur, sur la partie ouest en direction des terres. Plus en retrait du littoral, ces sols (appelés « sable des Landes ») sont anciens, épais et acides.**

Les caractéristiques géologiques du territoire ont contribué à la présence d'un cadre atypique et suggèrent une vulnérabilité des sols dunaires aux phénomènes océaniques et climatiques particuliers (érosion éolienne ou hydraulique, submersion, etc.).

Par ailleurs, les sables des landes présentent des capacités d'infiltration variables selon leur épaisseur, les zones basses et mal drainées étant les plus vulnérables à une « mauvaise » infiltration.

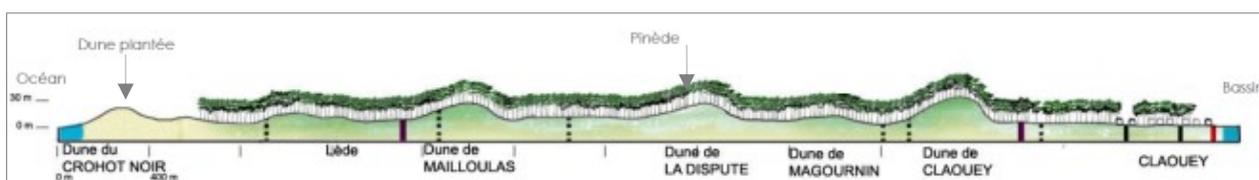
1.2 - Un relief dissymétrique à la confluence des domaines océaniques et lagunaires

- **Un système dunaire, origine du relief**

L'histoire géologique du Bassin d'Arcachon a fortement conditionné la topographie communale. L'Ouest du territoire, contrairement à la partie Est qui est quasiment plane, présente des effets d'altitude plus ou moins contrastés.

Les altitudes les plus élevées jouxtent la façade atlantique, au sein du massif forestier de protection (dunes allant jusqu'à 35 mètres) et les plus basses, le long de la côte atlantique et du Bassin (moins de 5 mètres). L'altitude maximale n'excède pas 45 mètres, le niveau moyen des lettres² est d'environ 6 mètres.

COUPE LONGITUDINALE DE LA PRESQU'ILE



Source : Etude Paysagère sur le territoire du BARVAL, EnsapBX, 2011

Le long de la côte, les dunes, créées par des apports éoliens, présentent sur leur versant Ouest des pentes douces (de moins de 15%), un plateau sommital plus ou moins régulier et des versants Est marqués par de fortes pentes (de 40% à 60%). Celles-ci bloquent les apports de sables déposés chaque année de transgression³ et régression des eaux océaniques sur le littoral (apports d'environ 10 m³ de sables par mètre linéaire de plage).

1 Épisode de transgression et de régression du niveau de la mer impliquant une accumulation importante de sable au pliocène récent (fin de la dernière glaciation soit il y a environ de 17 000 à 10 000 ans). La transgression, est un déplacement de la ligne de rivage vers l'intérieur des terres, due à un affaissement continental ou à une élévation du niveau de la mer ou à une conjonction de ces deux situations (par exemple en période de réchauffement climatique). A l'inverse, la régression caractérise un retrait durable de la mer en deçà de ses limites antérieures, se traduisant par un abaissement de la ligne de côte et l'augmentation de la surface des terres émergées.

2 La lette (ou lède ou lède) est une dépression inscrite entre deux dunes littorales.

3 La transgression est un déplacement de la ligne de rivage vers l'intérieur des terres, due à un affaissement continental ou à une élévation du niveau de la mer ou à une conjonction de ces deux situations.

Au centre du territoire se dessinent deux chaînes de dunes parallèles, larges en moyenne de 1,5 km. Fixées par les boisements de protection constitutifs de la forêt domaniale de Lège et Garonne, ces dernières apparaissent assez peu mobiles.

Et enfin à l'Est, une 4e chaîne dunaire parallèle aux autres mais discontinue, constituée de dunes isolées en forme de barkhanes (dunes en forme de croissants aux extrémités tournées vers les terres), se disperse de façon inorganisée sur environ 3 km de plage.

La commune de Lège-Cap Ferret se singularise par la présence d'accidents topographiques, dessinant un vaste cordon et massif dunaire qui s'étend du Nord au Sud.

■ Un relief sous-marin en évolution constante

A la confluence du système océanique et lagunaire du Bassin d'Arcachon, la commune de Lège-Cap Ferret s'inscrit dans un contexte bathymétrique spécifique, en évolution continue.

La commune est marquée par la présence de plusieurs zones morphologiques représentatives des fonds marins et lacustres en présence, à savoir :

- la côte girondine principalement soumise à la houle et aux vents dominants de secteurs Ouest (influence océanique ;
- la passe Nord intérieure du Bassin et les chenaux de Piquey et du Teychan, modelés par la houle et les courants des marées (influence lacustre).

Le relief sous-marin à proximité de Lège-Cap Ferret apparaît en ce sens plus accentué que dans la partie orientale du Bassin. Les chenaux de Piquey et du Teychan conduisant à la passe Nord, forment de profondes tranchées, allant de 7 à 18 mètres de profondeur.

La pointe du Cap Ferret marque la limite du domaine lagunaire vers l'Ouest. Il correspond également à une zone, où s'agencent les dynamiques océaniques et lacustres.

Les caractéristiques hydrodynamiques de ce secteur, éléments structurants du relief sous-marin, tendent à l'apport et au retrait de sédiments plus ou moins prononcés, impliquant un remaniement désordonné des volumes considérables de sables au gré de la houle et des marées (translation naturel du chenal de Piquey vers l'ouest, formation et déplacement des bancs de sables et de barres externes).

La pointe du Cap Ferret est particulièrement exposée à ces phénomènes, où l'intensité des courants conduit à une érosion prononcée du littoral.

Même si les phénomènes de houles et de marées participent au caractère atypique du Bassin, ils ont d'importantes conséquences sur la stabilité des sols lacustres qui sont en mouvement perpétuel.

1.3 - L'eau, un élément structurant du territoire

- Un réseau hydrographique limité mais indispensable aux éco-systèmes du Bassin d'Arcachon

UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE RESTREINT INTERCONNECTE AU BASSIN D'ARCACHON



Source : IGN / commune

Le réseau hydrographique communal tient essentiellement au Canal des Étangs, qui constitue le principal cours d'eau du territoire. Quelques petits ruisseaux et crastes sont également présents :

- le ruisseau « la Machinotte » longe la limite communale avec Arès,
- les « Craste Daubine », « Craste Neuve » et « Craste Déesse » à Lège.

Le Canal des Etangs

Une alimentation en eau dépendante des lacs médocains

Le Canal des Étangs prend sa naissance aux étangs de Lacanau et de Hourtin. Il traverse le massif forestier au Nord de Lège et se jette dans le Bassin d'Arcachon, qu'il alimente en eau douce (au niveau de la réserve naturelle des Prés-Salés). Les apports annuels en eau douce du Canal vers le Bassin sont aujourd'hui considérables, soit près de 114 millions de m³.

Le fonctionnement hydrologique du Canal des Étangs est principalement lié au marnage des étangs de Lacanau et de Carcans Hourtin. Ces deux étangs bénéficient des apports du bassin versant des Lacs médocains intimement liés aux variations du niveau de la nappe, à laquelle ils sont interconnectés. En plus des apports en eau des lacs médocains, l'alimentation en eau du Canal des Etang est principalement conditionnée par le climat (précipitations).

A Lège, le Canal des Étangs traverse le territoire dans un axe Nord-Sud, du Porge en direction du Bassin. Sur son parcours des étangs au bassin, il présente deux faciès :

- des étangs jusqu'au Porge, il évolue sous la forme d'un canal rectiligne, retravaillé par la main de l'homme ;
- à l'approche de Lège, le Canal perd sa rectitude et se présente sous la forme d'une rivière naturelle jusqu'au Bassin d'Arcachon : le cours d'eau sinueux y forme quelques méandres. Le Canal, dans ses parties urbaines, est largement accompagné de feuillus constituant une épaisse ripisylve. Ces espaces forment un complexe aquatique et humide de grand intérêt écologique en lien avec le Bassin d'Arcachon.

Des pressions humaines sources de pollution

Le Canal des Étangs apparaît relativement préservé des activités humaines, mais certains loisirs de pleine nature (pêches, activités sportives nautiques, etc.) sont cependant susceptibles d'engendrer des pressions occasionnelles sur les écosystèmes aquatiques (dépôts d'ordures, braconnage, etc.).

En 2013, l'état des lieux de la qualité des eaux du Canal des Étangs, entre l'étang de Lacanau et le Bassin d'Arcachon témoigne d'une **qualité des eaux qualifiée de moyenne**.

La mise en œuvre d'un nouveau programme de mesures sur l'ensemble du Bassin versant Adour-Garonne (SDAGE 2016-2021) sera l'occasion de renforcer la dynamique de gestion intégrée des cours d'eau pour une meilleure qualité des eaux du Canal.

Il en résulte que la conciliation des usages et activités liés aux milieux aquatiques et le bon fonctionnement de l'ensemble des cours d'eau du territoire sont des enjeux majeurs afin de tendre vers une amélioration de la qualité bactériologique du Canal des Étangs.

Les petits affluents du Canal des Etang

Des ruisseaux et crastes indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes du bassin

Plusieurs petits affluents du Canal des Etang parcourent la commune de Lège-Cap Ferret et forment un réseau secondaire : la craste de Daubine, le ruisseau de La Machinotte, la craste Neuve et la craste Déesse. Ce réseau est notamment accompagné de petites crastes et fossés nécessaires au drainage du massif forestier d'exploitation.

La craste de Daubine conflue avec le Canal des Étangs en amont du bourg de Lège et traverse la pinède en direction de l'Est du territoire, où elle est interconnectée à de nombreux fossés de drainage.

Le ruisseau la Machinotte, quant-à-lui, marque la limite avec la commune d'Arès. Il conflue avec le Canal des Étangs au niveau de la réserve naturelle des Prés-Salés et l'alimente également en eau douce par le biais d'un barrage de dérivation. C'est aussi à ce niveau, que le cours d'eau participe à la formation d'une zone de grande diversité écologique, très attractive pour la faune et la flore.

La craste Neuve, petit affluent de La Machinotte, parcourt la commune de Lège-Cap Ferret dans un axe Nord-Sud, en direction d'Arès. Il participe également à l'alimentation en eau douce du Bassin.

La craste Déesse, parcourt le bourg de Lège dans un axe Nord-Sud, en direction du Bassin, son exutoire. A la différence des autres crastes et cours d'eau, elle s'inscrit dans un contexte urbain, où elle joue un rôle indispensable dans l'infiltration des eaux de ruissellement.

Tout comme le Canal des Étangs, la craste de Daubine, la Machinotte, la craste Neuve et la craste Déesse entretiennent un lien privilégié avec le Bassin d'Arcachon et ses milieux naturels caractéristiques.

Un bassin versant sensible
aux pollutions

Faiblement exposé aux pressions anthropiques, les cours d'eau de La Machinotte et la craste de Daubine et la craste Neuve connaissent des dégradations ponctuelles en lien avec les activités de pleine nature, pouvant altérer la qualité des eaux et avoir des conséquences dommageables sur la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire (dégradation de la végétation amphibie, pollution ponctuelle des espaces aquatiques, etc.). En raison de son caractère urbain, la craste Déesse est, quant à elle, particulièrement exposée au transfert de polluant. Rappelons que les caractéristiques physiques des crastes et cours d'eau mettent en évidence une sensibilité de ces derniers aux sécheresses et pluies intenses, ce qui peut conduire lors d'épisodes pluvieux exceptionnels à des risques de contamination par ruissellement.

Même si Lège-Cap Ferret dispose d'un hydro-système peu développé, les espaces aquatiques et milieux naturels associés apparaissent être le support au maintien et développement d'une biodiversité locale remarquable.

Cependant, les cours d'eau et crastes sont soumis de façon ponctuelle et localisée à des pressions humaines pouvant être mis en lien avec une urbanisation croissante (accroissement des eaux usées et pluviales à traiter, augmentation des prélèvements en eau, etc.) et des activités touristiques et de pleine nature prépondérantes.

Le maintien d'une bonne qualité des eaux au sein du Bassin versant et la préservation de ses qualités intrinsèques seront essentiels afin de limiter les rejets polluants au sein du Bassin d'Arcachon.

■ Des eaux marines et lacustres sources d'attractivité touristique

La qualité du milieu marin et lacustre est un enjeu fondamental pour un maintien de l'attractivité du Bassin d'Arcachon dans son ensemble. La pérennisation des activités marines qui y sont liées (baignade, plaisance, sport nautique, plongée sous-marine, pêche à pied, ostréiculture, etc.) est directement à mettre en lien avec l'atteinte d'une bonne qualité des eaux côtières.

La commune de Lège Cap Ferret, à l'interface de l'océan et du Bassin, bénéficie d'un cadre atypique et attractif. Les eaux marines et lacustres constituent des milieux privilégiés pour les activités de loisirs pratiquées par un grand nombre de vacanciers. Elles sont également le support aux activités ostréicoles et de pêche communales.

La surveillance de la qualité des masses d'eaux côtières⁴ et lacustres met en évidence un état global bon pour la côte girondine et pour la partie aval du Bassin d'Arcachon et moyen pour la partie amont (état 2015). L'évaluation de la qualité microbiologique des coquillages fousseurs (palourdes **et coques**) et non fousseurs (**huîtres creuses**) fait état d'une qualité des eaux moyenne mais variable selon les secteurs⁵.

4 Une masse d'eau désigne une partie de cours d'eau, de nappes d'eau souterraine ou de plan d'eau. Introduit par la directive-cadre sur l'eau (DCE), elles constituent un référentiel cartographique élémentaire à l'évaluation de l'atteinte d'un « bon état » de la qualité des eaux. Une masse de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

5 Le REMI, créé en 1989 par l'Ifremer, a pour objectif de surveiller les zones de production de coquillages exploitées par les professionnels. Sur la base du dénombrement des matières organiques dans les coquillages vivants, le REMI permet de détecter et d'évaluer les niveaux de contamination microbiologique dans les coquillages, puis de suivre leurs évolutions.

La surveillance de la qualité des eaux de baignade témoigne d'une eau satisfaisante et conforme à la réglementation européenne. Le résultat des différents contrôles réalisés de 2013 à 2016 témoigne d'une excellente qualité des eaux de baignade sur l'ensemble des plages référencées ci-dessous.

RESULTAT DES PRELEVEMENTS DE QUALITE DES EAUX (2010 – 2013)

Point de prélèvement	2013	2014	2015	2016
Le Grand Crohot	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Le Truc vert	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Cap Ferret-Océan	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Cap Ferret-Phare	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Bélisaire	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Camping du Vivier	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
Claouey	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Source : Ministère de la Santé.2014

■ Un réseau souterrain complexe

Si les écoulements superficiels apparaissent restreints, la commune de Lège-Cap Ferret connaît d'importants écoulements souterrains via à un système d'aquifères complexe, correspondant à un empilement successif de couches sédimentaires.

La nappe du Plio-quatenaire

Une nappe affleurante sensible aux polluants

La nappe du Plio-Quaternaire correspond à un système d'aquifères libres très étendus. Les aquifères multicouches sablo-argileux qui la constitue, sont recouverts d'un manteau sableux (Sables des Landes), disposant d'une forte capacité de rétention en eau par capillarité.

Directement alimentée par les eaux de pluie, la nappe du Plio-quatenaire participe pour l'essentiel à l'alimentation des aquifères captifs plus profonds, et en particulier les nappes du Miocène et de l'Oligocène, avec lesquelles elle est en relation étroite.

Sur Lège-Cap Ferret, la nappe du Plio-Quaternaire apparaît peu profonde et affleure de manière localisée. Les rivières, ruisseaux et canaux artificiels qui parcourent l'ensemble du massif exploité participent au drainage de la nappe.

Dans les secteurs de faible altitude (inférieure à 3 mètres), l'affleurement devient permanent et forme des dépressions humides temporaires. En période hivernale, les précipitations provoquent une remontée lente du niveau de la nappe phréatique provoquant la formation de « crohots », soit des affleurements au niveau des lettres les plus basses.

A noter que les aquifères du Pliocène fournissent des débits importants (de 50 à 100 m³/h) et renferment des eaux acides et riches en fer, généralement utilisées pour l'irrigation et l'industrie.

Par ailleurs, cette nappe superficielle n'est coiffée d'un manteau argileux que localement, ce qui la rend très vulnérable aux pollutions de surface sur l'ensemble du territoire.

Les nappes profondes

Des nappes profondes organisées en mille-feuilles

Plusieurs nappes profondes organisées en mille-feuilles de bas en haut selon une succession verticale traversent également la commune de Lège-Cap Ferret. Il s'agit principalement des nappes suivantes⁶ :

- la nappe du Miocène : d'une trentaine de mètres d'épaisseur, l'aquifère est constitué de plusieurs niveaux de sables coquilliers et calcaires (faluns) passant à des sables verts à proximité du littoral. L'alimentation se fait à partir du toit de la nappe du Plio-Quaternaire, où existent des affleurements perméables et un débit non négligeable y percole vers l'Oligocène sous-jacent ;
- la nappe de l'Oligocène : cet aquifère est essentiellement constitué de calcaires et de calcaires gréseux sur une centaine de mètres d'épaisseur. L'alimentation se fait essentiellement par le toit de la nappe, en provenance du Miocène, mais un certain débit transite, en provenance de l'Éocène ;
- la nappe de l'Éocène (supérieur et moyen) : l'aquifère est constitué de plusieurs niveaux superposés de sables, de graviers et de calcaires qui peuvent localement constituer des nappes relativement individualisées. En raison de ses dimensions et bonnes caractéristiques hydrauliques, il constitue un aquifère important. La nappe est principalement alimentée par drainage descendante des aquifères supérieurs ;
- la nappe du Crétacé supérieur : L'aquifère est composé de formation de craies, de marnes et de calcaires de plusieurs centaines mètres. Les terrains du Campano-Maastrichtien constituent des formations aquifères intéressantes du fait de leurs porosités notables. Ces terrains fournissent des débits d'exploitation relativement variables. Ils sont notamment alimentés par percolation verticale en direction de l'Éocène.

Une nappe affleurante sensible aux polluants

D'une manière générale, les nappes profondes sont peu vulnérables aux pollutions et présentent un faible risque de contamination, car extrêmement profondes.

La nappe du Miocène est alimentée par un aquifère sous-jacent, quant à elle relativement vulnérable (nappe affleurante du Plio-quaternaire), mais l'occupation du sol majoritairement forestière tend à limiter les risques de pollution d'origine superficielle.

Par ailleurs, les présents aquifères disposent d'une ressource de qualité et en quantité, permettant de répondre aux besoins en eau communaux (nappes non déficitaires en eau).

■ Les outils de gestion de la ressource en eau

La planification dans le domaine de l'eau est encadrée par la Directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000.

La DCE fixe un objectif ambitieux de bon état de la ressource en eau et demande aux pays membres de l'Union Européenne d'atteindre un « bon état » de tous les cours d'eau, lacs, eaux littorales et nappes souterraines d'ici 2015. Des dérogations de date d'échéance ont été accordées pour quelques grands cours d'eau français, le temps de réponse des milieux apparaissant trop long au vu de l'importance et/de la nature des dégradations.

A cet égard, plusieurs documents de gestion intégrée des eaux et milieux aquatiques sont garants de la mise en œuvre de DCE, à savoir :

- **les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** établis par grands bassins versants,
- **les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les contrats de rivière ou contrats de bassin**, établis à l'échelle des sous-bassins,
- ces documents précisent à leur échelle respective, les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs, qu'ils fixent pour l'ensemble des milieux aquatiques.

⁶ Source : Etat initial de l'environnement, SCOT du Bassin d'Arcachon Val de Leyre annulé le 18 juin 2015

Le SDAGE Adour-Garonne

Lège-Cap Ferret appartient au bassin hydrographique Adour-Garonne et à ce titre, dépend de l'agence de l'eau Adour-Garonne qui œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau des cours d'eau et milieux aquatiques (lutte contre la pollution des eaux, protection et restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques).

A ce titre, le SDAGE définit une série d'objectifs afin de répondre tant aux enjeux de bonne qualité des eaux que de la préservation des espèces piscicoles emblématiques du bassin versant, qui se traduit par :

- la mise en place de zonage réglementaire,
- le classement des cours d'eau devant faire l'objet de mesures de préservation,
- l'atteinte d'objectifs de qualité des masses d'eau.

La commune est donc concernée par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 approuvé par le préfet coordinateur du bassin le 1^{er} décembre 2015.

Dans le cadre de l'élaboration du projet communal de Lège-Cap Ferret, il conviendra de prendre en considération l'ensemble des classements et objectifs définis par le SDAGE Adour-Garonne afin de garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des axes migrateurs présents sur la commune.

Le zonage réglementaire

Lège-Cap Ferret est concernée par plusieurs zonages réglementaires qui permettent d'œuvrer pour une meilleure gestion de la ressource en eau, à savoir : en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)⁷ et en Zone Sensibles à l'eutrophisation (phosphore et azote)⁸.

Le classement des cours d'eau

A Lège-Cap Ferret, seul le Canal des Étangs bénéficie de plusieurs réglementations favorables aux espèces migratrices. Ce dernier est inscrit sur la liste des « Rivières classées » établis par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 7 octobre 2013⁹.

Il est également identifié en tant qu' « axe grand migrateur et axes prioritaires pour la restauration de la circulation des poissons migrateurs ».

La qualité des masses d'eau

Le SDAGE a défini également des objectifs afin de répondre aux enjeux de bonne qualité des eaux. Pour ce faire, il détermine des objectifs de qualité pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant.

Lège-Cap Ferret est concernée par une **masse d'eau rivière**, permettant de disposer d'une vision de l'état global des eaux superficielles. Il s'agit de la masse d'eau « Canal du Porge ou des Étangs (FRFR931) ».

Le SDAGE 2016-2021 évalue l'état de la masse d'eau sur la base des données 2011-2012-2013. Le potentiel écologique de la masse d'eau est qualifié de « moyen » et l'état chimique de « Bon ». Le SDAGE fixe pour la masse d'eau l'atteinte du bon potentiel écologique en 2021 et le maintien du bon état chimique 2015.

7 Il s'agit d'une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

8 Espace sensible aux pollutions, notamment à l'eutrophisation (azote, phosphore) et où il apparaît nécessaire de mettre en place un traitement complémentaire (azote ou pollution microbiologique) pour satisfaire aux directives en vigueur dans le domaine de l'eau.

9 En application de l'article L214-17 du code de l'environnement, doivent être identifiés, les cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages, s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (liste 1) ou s'il doit faire l'objet d'aménagement nécessaire à la circulation des poissons migrateurs (liste 2).

Lège-Cap Ferret est également concernée par **plusieurs masses d'eau côtières**, permettant ainsi de disposer d'une vision de l'état quantitatif et chimique des eaux marines et lacustres, à savoir :

- pour les eaux marines : la masse d'eau « Côte Girondine » (FRFC05) ;
- pour les eaux lacustres : les masses d'eau « Arcachon amont » (FRFC06) et « Arcachon aval » (FRFC07).

Le SDAGE 2016-2021 évalue l'état des masses d'eau sur la base des données 2009-2013. L'état écologique et chimique des masses d'eau est qualifié de « Bon ». Elles doivent maintenir le bon état 2015.

Par ailleurs, **plusieurs masses d'eau souterraines** ont été définies sur la commune, permettant ainsi de disposer d'une vision de l'état quantitatif et chimique des ressources souterraines :

- pour l'aquifère du Plio-Quaternaire : les masses d'eau « Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydros et terrasses anciennes de la Gironde (FRFG045) » et « Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain (FRFG105) » ;
- pour l'aquifère du Miocène : les masses d'eau « Calcaires et faluns de l'aquitain-burdigalien (miocène) captif du littoral nord aquitain (FRFG103) » et « Grés calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif du littoral nord aquitain (FRFG104) » ;
- pour l'aquifère de l'Oligocène : la masse d'eau « Calcaires et sables de l'oligocène captif du littoral nord aquitain (FRFG102) » ;
- pour l'aquifère de l'Éocène : la masse d'eau « Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène captif du littoral nord aquitain (FRFG101) » ;
- pour l'aquifère du Crétacé supérieur : la masse d'eau « Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif du littoral nord aquitain (FRFG100) », « Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073) » et « Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain (FRFG075) »
- pour l'aquifère du Jurassique : la masse d'eau « Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080) ».

Le SDAGE 2016-2021 évalue l'état des masses d'eau sur la base des données 2007-2010. L'état quantitatif et chimique des masses d'eau est qualifié de « Bon ». Elles doivent maintenir le bon état 2015.

Le SAGE des « Lacs Médocains »

Le SAGE des « Lacs Médocains » recouvre les bassins hydrographiques du lac de Carcans-Hourtin et du lac de Lacanau, dont l'exutoire est le Bassin d'Arcachon.

Mis en révision le 18 janvier 2010, ce dernier a été adopté par arrêté préfectoral le 15 mars 2013.

Le SAGE a pour objectif de veiller « à la protection du milieu naturel aquatique et à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ».

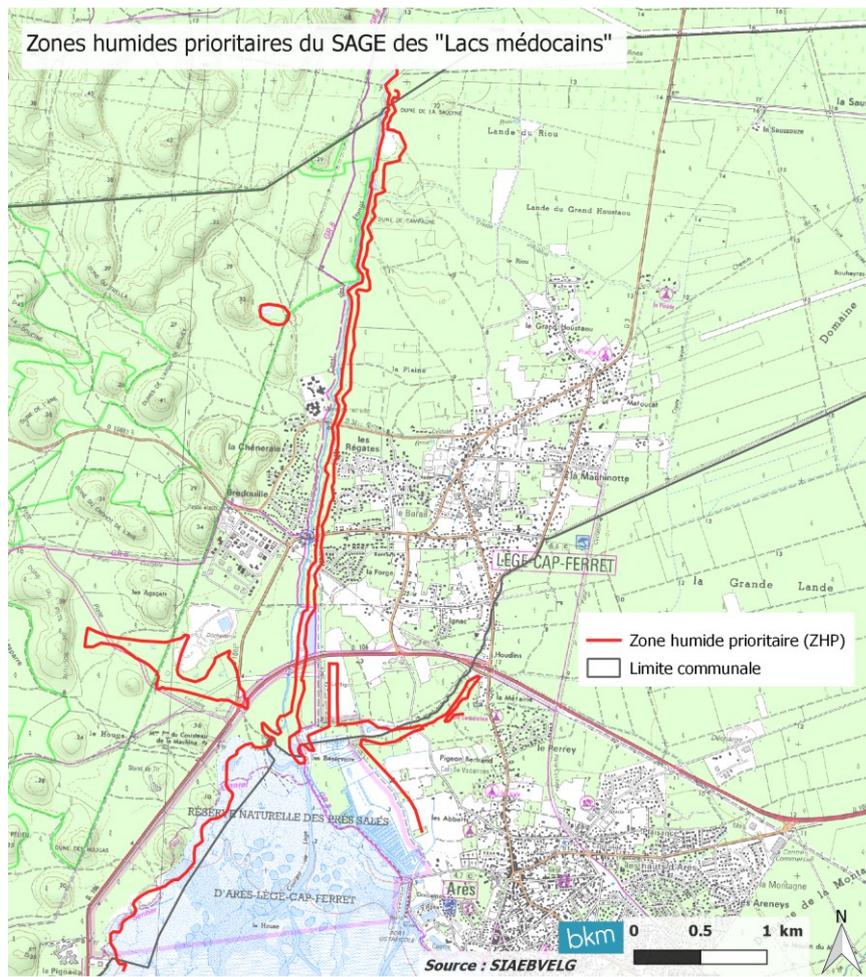
Pour ce faire, le SAGE identifie des Zones Humides Prioritaires (ZHP)¹⁰ pour la gestion de l'eau, dans lesquelles pourront être identifiées par la suite des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP)¹¹ et des Zones Stratégiques de Gestion de l'Eau (ZSGE)¹² devant faire l'objet d'actions prioritaires de préservation, de gestion et de reconquête.

Sur Lège-Cap Ferret, le Canal des Etangs et la réserve naturelle des Prés-Salés d'Arès et de Lège intègrent le périmètre des ZHP du SAGE. La réserve naturelle bénéficie également d'un classement en ZHIEP et ZSGE.

¹⁰ Zones humides à protéger ou restaurer en priorité, en raison de leur importance, de leur fonction ou des menaces qui pèsent sur ces milieux.

¹¹ Zones humides « dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère, cynégétique particulière ». Un plan d'action pour la préservation, la gestion et la reconquête de ces zones doit être élaboré.

¹² Zones humides ayant un rôle vis-à-vis de la ressource en eau (fonctions hydrologiques et biogéochimiques) et sur lesquelles des servitudes peuvent être instaurées.



Le SAGE « Nappes profondes de Gironde »

Révisé en 2013, le SAGE « Nappes profondes de Gironde » a pour périmètre le département de la Gironde. Il concerne les ressources en eaux souterraines profondes du Miocène, de l'Oligocène, de l'Éocène et du Crétacé qui permettent notamment de produire près de 99% de l'eau potable qui alimente 1.400.000 girondins. Les thèmes majeurs du SAGE concernent la réduction des prélèvements dans les nappes surexploitées ou les parties de nappes surexploitées par optimisation des usages, économies d'eau et maîtrise des consommations et la substitution de ressources pour l'alimentation en eau potable.

Afin de pouvoir mettre en œuvre une gestion qualitative et quantitative de la ressource, le territoire couvert par le SAGE a été décliné en plusieurs unités de gestion disposant de leur propre stratégie. Pour chacune de ces unités de gestion, le SAGE arrête un **Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO)**. La commune de Lège-Cap Ferret est incluse dans l'unité de gestion « littoral ».

Sur cette unité, les nappes profondes disposent d'une ressource **qualifiée de non déficitaire (catégorie I)** mais néanmoins encadrée, avec des volumes maximums prélevables fixés à **22 millions de m³/an pour la nappe Oligocène et de 6,6 millions de m³/an pour la nappe Éocène.**

1.4 - Un climat sous emprise océanique

Lège-Cap Ferret par son positionnement bénéficie d'un climat océanique tempéré, caractérisé par des hivers doux, des étés parfois secs et des vents d'ouest dominants.

En effet, le relief et le massif forestier constituent des écrans aux influences océanes, favorisant ainsi la formation d'un micro climat propre à la bordure littorale et aux rives du Bassin :

- la rive océane étant plus ensoleillée, mais plus exposée aux vents d'Ouest, offre un climat très tonique ;
- les rives du Bassin, où les vents d'Ouest sont moins fréquents, offrent un climat plus doux.

La pluviométrie, plutôt élevée, est relativement régulière tout au long de l'année. La hauteur moyenne annuelle des précipitations enregistrée à la station météorologique de la Teste-de-Buch est de l'ordre de 926 mm.

L'automne et l'hiver sont cependant plus arrosés, où la pluviométrie moyenne enregistrée d'octobre à février est d'un peu plus de 80 mm. En été, les pluies prennent souvent la forme d'orages localisés et sont moindres. La pluviométrie mensuelle sur la période estivale se situe en deçà des 50 mm, le mois d'août apparaissant comme le mois le plus sec.

Le territoire connaît des températures relativement douces (température annuelle moyenne de 13,3°C). L'amplitude thermique n'excède pas 14°C, avec un minimum de 6 °C en janvier et un maximum de 20°C en juillet. Le nombre de jours de gel est faible et se situe en moyenne à 26,6 jours par an, enregistrés notamment de décembre à février.

La commune est cependant parfois exposée à des vents d'Ouest relativement forts. Sur les dix dernières années, la commune a connu en moyenne 68 jours à vents forts par an (intensité de plus 37 km/h). Les vents violents apparaissent plus rares et ne sont qu'en moyenne de 6,1 jours par an.

Malgré des conditions climatiques peu rigoureuses, Lège-Cap Ferret apparaît néanmoins sensible aux phénomènes climatiques particuliers (fort coefficient de marée, vents violents, pluies orageuses, etc.) **renforçant la vulnérabilité du territoire aux inondations à proximité du rivage et à la propagation d'incendie au sein du massif exploité.**

1.5 - Un potentiel énergétique abondant

En raison de sa situation géographique et des conditions climatiques en présence, la commune de Lège-Cap Ferret s'inscrit sur un contexte favorable au développement des énergies renouvelables maritimes et terrestres.

■ Un potentiel énergétique terrestre important

Un fort potentiel solaire

Au regard de son positionnement géographique, le Bassin d'Arcachon dispose d'un ensoleillement favorable au développement de l'énergie solaire, avec un gisement potentiel de l'ordre de 1.500 à 1.600 Kwh/m²/an.

Avec en moyenne 2.171 heures d'ensoleillement par an, il pourrait être produit jusqu'à 130 kwh/m²/an d'électricité (solaire photovoltaïque) et 514 kwh/m²/an de chaleur (solaire thermique).

Le développement de tels dispositifs sur Lège-Cap Ferret apparaît donc pertinent. Toutefois, l'opportunité de leur développement devra être envisagée au regard des caractéristiques

paysagères et architecturales de chaque quartier, permettant ainsi de participer à la préservation de leur identité.

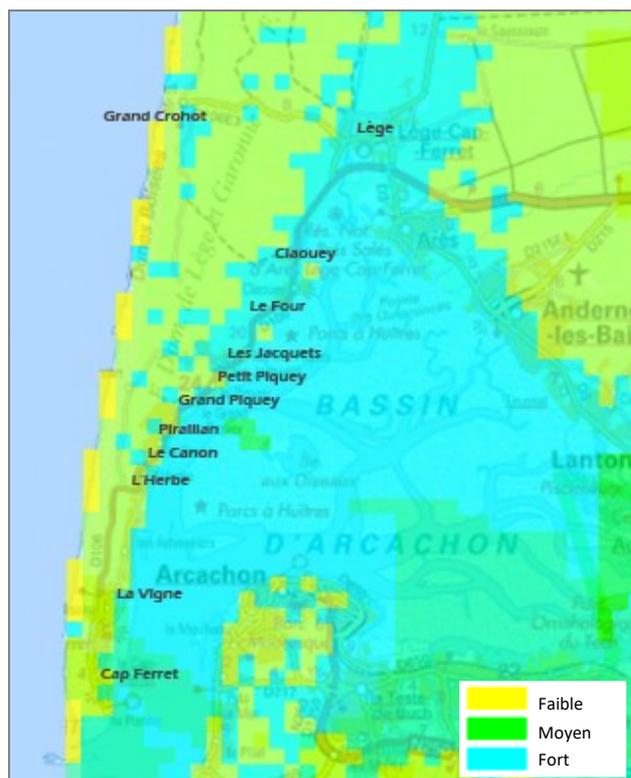
Un potentiel géothermique basse énergie considérable

La géothermie est une énergie locale, basée sur la récupération de la chaleur de la terre par l'exploitation des ressources du sous-sol, qu'elles soient aquifères ou non.

Selon la présence ou non d'un aquifère au niveau du site visé, et la température de la ressource, plusieurs technologies d'exploitation de la chaleur sont envisageables :

- par échange direct de la chaleur : La ressource est généralement un aquifère dit profond, la température augmentant avec la profondeur dans le sous-sol (géothermie qualifiée de basse énergie, ressources comprises entre 30 et 90 °C) ;
- avec utilisation de pompe à chaleur (PAC), lorsque la température de la ressource ne permet pas un usage direct (géothermie qualifiée de très basse énergie, température de ressource inférieure à 30 °C) : cette solution est soit superficielle (avec des échangeurs horizontaux), soit profonde (avec des sondes verticales).

UN POTENTIEL BASSE ENERGIE NON NEGLIGEABLE



Source : géothermie-perspective.fr

La prise en compte de la notion de territoire est particulièrement importante dans le cas de l'énergie géothermique. Déterminer le potentiel de développement de la géothermie nécessite un travail cartographique afin de pouvoir croiser de manière géolocalisée les ressources disponibles aux utilisateurs potentiels, actuels et futurs.

Les analyses du potentiel géothermique menées sur le Bassin aquitain par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)¹³ ont permis de mettre en évidence l'existence d'un potentiel très bas et basse énergie adapté à la production de chaleur.

Se situant sur **des terrains sédimentaires anciens datant du Crétacé**, Lège-Cap Ferret bénéficie de sols poreux favorables à la formation de réservoirs géothermiques offrant un potentiel basse énergie. **A noter que d'anciens puits de prospection pétrolier pourraient également être réutilisés pour la géothermie profonde.**

La commune de Lège-Cap Ferret dispose d'un sous-sol riche en calories dont la valorisation pourrait être envisagée, dans le cadre de projet d'intérêt collectif notamment.

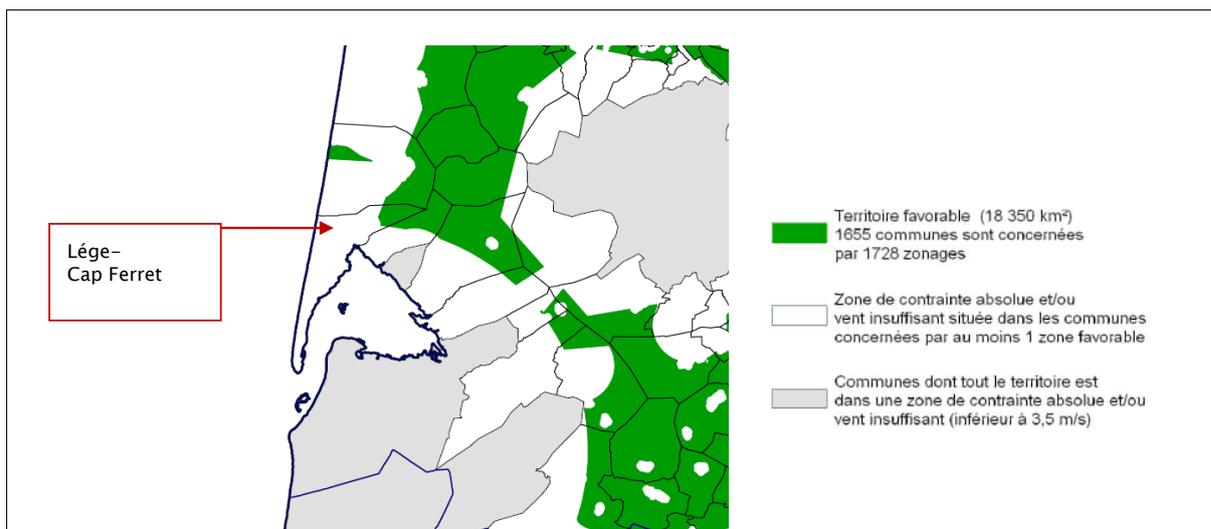
Un potentiel éolien terrestre relativement contraint

La cartographie du gisement éolien établie par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine révèle l'existence d'un important gisement éolien, tout le long de la côte aquitaine, en particulier sur Lège-Cap Ferret.

Dans le cadre de la réalisation du Schéma Régional Éolien d'Aquitaine (SREA), **une étude approfondie a été menée afin d'identifier l'intégralité des "zones favorables" au déploiement de l'énergie éolienne sur le territoire aquitain.** Cette étude vise principalement l'identification des zones de développement potentiel d'éoliennes terrestres « commerciales ou industrielles ».

¹³ Le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN RETENUES AU SCHEMA REGIONAL ÉOLIEN D'AQUITAINE



Source : Schéma Régional Éolien d'Aquitaine (SREA), zones de développement éolien, approuvé le 6 juillet 2012 et annulé le 12 février 2015

Lège-Cap Ferret est identifiée comme faisant partie d'un périmètre d'exclusion lié à l'existence de contraintes réglementaires (loi littoral) et environnementales prononcées (paysages patrimoniaux, espaces naturels d'importance communautaire, etc.), ne permettant pas d'envisager un développement de l'éolien sur l'intégralité de son territoire. **Seule la limite Est du territoire est considérée comme favorable**, et pourrait recevoir des projets d'éoliennes commerciales ou industrielles de grandes envergures au titre du présent schéma.

En revanche, même si le territoire dégage un certain potentiel pour le développement de l'énergie éolienne domestique¹⁴, une attention particulière devra être portée à son intégration dans les tissus environnants, afin de ne pas porter atteinte aux caractéristiques naturelles, paysagères et identitaires du territoire communal.

■ Des énergies maritimes difficilement valorisables

A la confluence du domaine océanique et lacustre, Lège-Cap Ferret dispose d'un positionnement privilégié pour la valorisation des énergies renouvelables « marines » liées au littoral (éolienne offshore, houlomotrice¹⁵ et hydrolienne¹⁶).

Le potentiel énergétique offert par ces filières constitue une ressource particulièrement intéressante, inépuisable, et régulière.

En revanche, la valorisation énergétique de ce potentiel nécessiterait un développement de filières au sein d'espaces extrêmement sensibles (espace recelant une biodiversité riches et participant à la production de paysages atypiques, support à des activités économiques identitaire, etc).

Les technologies mobilisées à des fins énergétiques pourraient avoir des incidences notables sur la préservation des paysages côtiers et sur la biodiversité marine. Par ailleurs, dans le cas d'un développement intra-Bassin, des conflits d'usages pourraient apparaître avec les utilisateurs traditionnels (conchyliculteurs, plaisanciers, touristes notamment).

¹⁴ Le petit éolien domestique désigne les éoliennes de petites tailles à destination des particuliers dont le mât peut varier entre 3 et 12 mètres. Au-delà de 12 mètres, on parle d'éoliennes commerciales (entre 12 et 30 mètres) ou industrielles (plus de 35 mètres).

¹⁵ Énergie issue de la valorisation de la houle.

¹⁶ Énergie issue de la valorisation des courants et marées

Bilan / Eléments clés à retenir :

- **Des sols dunaires semi-mobiles exclusivement constitués de sables récents volatiles.**
- **Une topographie marquée de petits reliefs dunaires, éléments déterminants du paysage local et de l'occupation des sols.**
- **Un réseau hydrographique peu développé au profit d'importants échanges souterrains.**
- **Une ressource en eau abondante mais sensible aux pollutions.**
- **Un potentiel énergétique important, dont le développement, compte tenu des spécificités et valeurs patrimoniales fortes sur la Presqu'île notamment, devra cependant être envisagé au regard des caractéristiques paysagères de chaque quartier.**
- **Des risques littoraux particulièrement présents au niveau de La Pointe du Cap Ferret (érosion, avancée dunaire et submersion marine).**
- **Un territoire sensible aux remontées de nappes dans les points bas et secteurs mal drainés, où la nappe affleure.**
- **Une forêt littorale particulièrement sensible aux risques d'incendie feux de forêts.**

2 - Les grandes entités paysagères

Les paysages de Lège-Cap Ferret, langue de sable sous influence océanique par l'Atlantique à l'ouest, et sous influence lagunaire par le Bassin d'Arcachon à l'est, sont intimement liés au caractère de presqu'île du territoire.

L'histoire, la géologie, mais également l'esprit de conquête des hommes ont façonné au cours du temps les paysages exceptionnels du territoire communal, et en particulier de la Presqu'île. En effet, ces paysages littoraux, aujourd'hui très qualitatifs et fortement emblématiques, sont marqués par l'étroite relation entre le Bassin d'Arcachon et son exploitation notamment économique faite par les hommes ; ce milieu naturel remarquable offrant en effet d'importantes ressources pour la pêche et l'ostréiculture et exerçant de surcroît un attrait formidable, à l'origine du développement de la villégiature sur tout le pourtour du Bassin, et en particulier sur la Presqu'île.



LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNE



2.1 - La formation de la presqu'île et de ses paysages fondamentaux

■ Un territoire mouvant



Le Banc d'Arguin aujourd'hui à l'embouchure du Bassin d'Arcachon

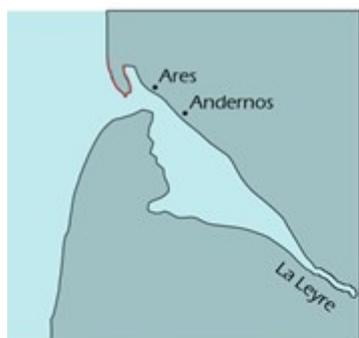
Source : <http://www.tvba.fr>

La Presqu'île est un territoire jeune en termes d'histoire géologique et géographique. Elle s'est formée sur les trois derniers millénaires et le dessin de ses contours a évolué de manière conséquente et rapide depuis sa formation, comme le montrent les cartes schématiques ci-dessus.

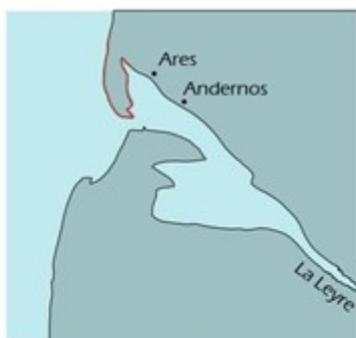
Sa formation est intrinsèquement liée à la formation du Bassin d'Arcachon et à l'embouchure du cours d'eau la Leyre. Ce cours d'eau formait à son embouchure, il y a environ 5000 ans, un delta où de multiples bras d'eau se jetaient dans l'océan. Le delta s'est progressivement refermé pour former un plan d'eau d'arrière dune, une immense lagune. L'embouchure du cours d'eau a progressivement migré du nord au sud. À l'époque romaine, elle se trouvait au nord, à la place de l'actuel Grand Crohot. Puis l'accumulation des sables par le vent conjugué au phénomène de courants marins, ont contribué à la migration de l'embouchure vers le sud pour trouver sa place actuelle. Alors que l'embouchure a migré vers le sud, une presqu'île de sable s'est constituée.

Le territoire de la Presqu'île, très récent du point de vue des temps géologiques, a vu ses contours évoluer très rapidement. Les sables qui le constituent ont énormément bougé au gré des influences océaniques et des influences lagunaires. Le territoire, de nature très instable, dut faire l'objet d'aménagements conséquents au XIXe siècle pour permettre à l'homme de s'y installer durablement.

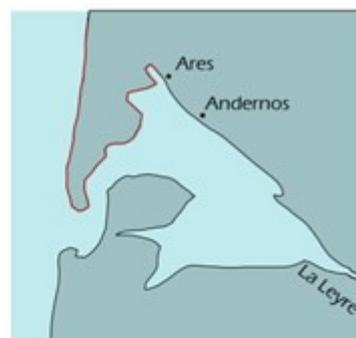
EVOLUTION DES CONTOURS DU BASSIN D'ARCACHON ET DE LA PRESQU'ÎLE DE LEGE-CAP FERRET



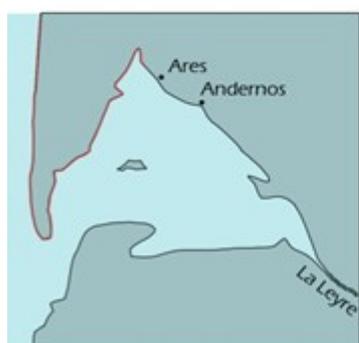
Epoque romaine



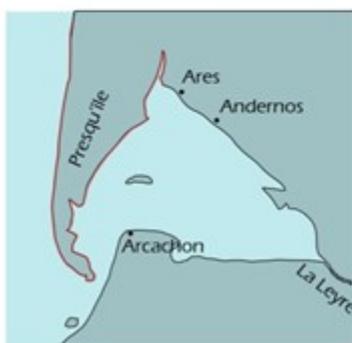
An 700



An 1300



An 1708



An 1829

Source : M. Bouchet, 1974

■ **La conquête de la Presqu'île au XIX^{ème} siècle par la fixation des dunes de sables**

Les dunes de sables qui forment le sol de la Presqu'île se sont formées sous l'action des vents. Elles ne dépassent pas les 30 m de haut et ont pris la forme de croissants. Elles sont qualifiées de dunes modernes ou Barkhanes. Le territoire de la Presqu'île fut depuis sa formation intrinsèquement lié à d'importants mouvements de sables et aux influences maritimes. Ces conditions l'ont rendu inhospitalier et inhabitable. La Presqu'île est en effet restée vierge de tout habitat permanent jusqu'au XIX^{ème} siècle hormis le village de Lège qui se trouvait à son extrémité septentrionale.

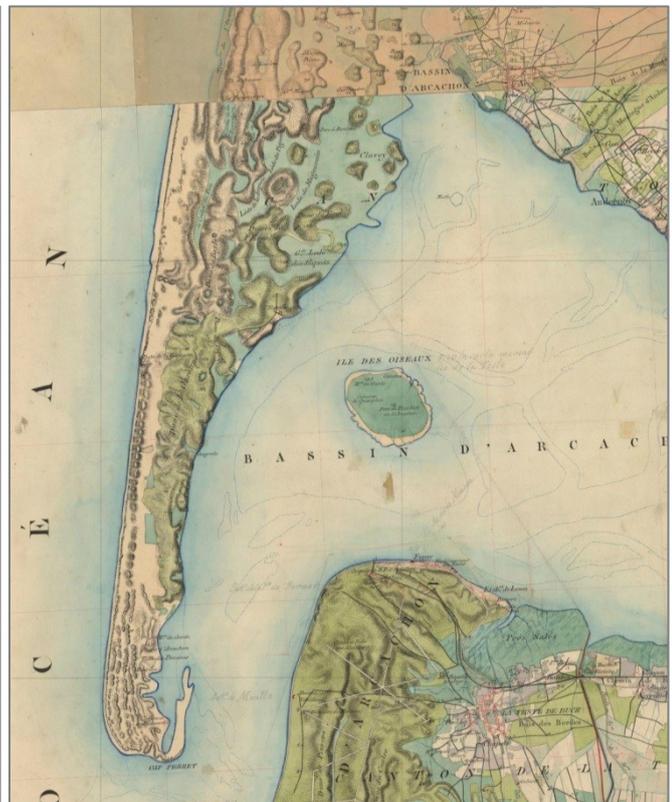
Les grands travaux d'aménagements du littoral aquitain et des landes aquitaines, sous le règne de Napoléon III, vont rapidement transformer les paysages de la Presqu'île, jusqu'alors de vastes étendues désertiques de sable. Ces grands travaux avaient pour but, d'une part, de fixer les dunes littorales mobiles menaçant d'ensablement les bourgs, hameaux et pâtures situés plus en arrière dans les terres, et devaient d'autre part permettre d'assainir les terres marécageuses des landes humides. Ces travaux prirent la forme de plantation en masse de pins, le creusement de fossés drainants, ainsi que la fixation d'un cordon dunaire littoral par la plantation d'oyats.

« L'origine de la forêt de la Presqu'île remonte aux travaux de fixation des dunes exécutés à partir de 1818 par l'Administration des Ponts et Chaussées et achevés vers 1862, date de la dernière remise des terrains boisés à l'Administration des Eaux et forêts ». (Source : <http://www.codeppilcf.com>). Le territoire devint de plus en plus hospitalier permettant aux pêcheurs, venant pour la plupart de La Teste de Buch, de s'installer en construisant des cabanes pour passer la nuit. Parallèlement les nouveaux boisements permirent le développement d'une activité liée à l'exploitation des pins et la venue de nouveaux habitants. Les boisements de Lège-Cap Ferret font partie des premiers essais de boisements de dunes et ont à ce titre une forte valeur patrimonial.

CARTE DE CASSINI—SECONDE MOITIE DU XVIII^{ÈME} S. : LA PRESQU'ÎLE EST UNE VASTE ÉTENDUE DE DUNES DE SABLE MOBILES ET VIERGES



CARTE DE L'ÉTAT MAJOR – 1820 -1866 : LES PREMIERS BOISEMENTS COUVRENT LA PARTIE ORIENTALE DE LA PRESQU'ÎLE



Source : Géoprotaïl.fr

- **Le gemmage, activité liée à l'exploitation de la pinède, dont la trace perdure dans le paysage actuel**

La loi du 19 juin 1857 conduisit à la généralisation de la plantation de pins sur le littoral aquitain et sur l'intégralité des landes marécageuses. Cette nouvelle culture généra un nombre très important d'emplois vers lesquels les nombreux bergers de la région durent se tourner suite à la transformation du territoire. Les habitants de la région vécurent alors de la pêche et d'activités liées au pin.

Cette essence d'arbre, endémique de la région, était auparavant présent à l'état de boisement naturel ponctuel, notamment de l'autre côté du Bassin, dans la forêt de la Teste de Buch, devenue « forêt usagère ». La pratique du gemmage y avait été développée et ne tarda pas à être mise en pratique sur la presqu'île, quelques années après les premières campagnes de plantation.

Le gemmage consiste à récolter la résine des pins, « l'or blanc », en faisant des saignées dans le tronc, dans le but de la transformer en colophane ou en essence de térébenthine. De nombreux résiniers étaient présents sur le Bassin d'Arcachon et notamment sur la Presqu'île jusque dans les années 1980. Cependant, la pratique du gemmage a aujourd'hui disparu, suite à la concurrence des produits pétroliers qui se sont substitués aux produits issus du gemmage. Sa trace persiste pourtant dans le paysage, au travers de nombreux pins de la Presqu'île qui en portent, encore la marque. Ces pins constituent de véritables témoins vivants, d'une activité liée à la « conquête » de la Presqu'île. Les pins ayant connu le gemmage ont tous le même âge avancé et rencontrent souvent des problèmes sanitaires liés à la présence des anciennes cares constituant des blessures favorables au développement de champignons lignivores tels que le phellin du pin. Aujourd'hui, au-delà de leur simple préservation, se pose la question du suivi de ces vieux sujets, de la mise en sécurité des secteurs marqués par leur présence et de leur renouvellement.



Gemmage, récolte de la résine du pin maritime



Pin au tronc gemmé dans un boisement de la presqu'île

2.2 - Les paysages contemporains du cordon littoral et du massif dunaire boisé

■ Les paysages du cordon dunaire littoral et de la Pointe

À l'interface entre l'océan et le massif forestier dunaire, la presqu'île présente un paysage de cordon dunaire littoral, caractéristique de la côte aquitaine sableuse et qui participe à l'attractivité du territoire.

Le cordon dunaire, globalement rectiligne est organisé de façon parallèle à la côte. Ce paysage tout à fait remarquable, fut aménagé par l'homme au XIX^{ème} siècle pour faire face aux avancées dunaires et aux mouvements de sables. D'origine anthropique, ce paysage est composé de différents milieux écologiques de l'océan à la frange forestière à laquelle il est intimement lié. Différents cortèges végétaux se succèdent jusqu'à la plage, marqueurs des différents milieux. Le cordon dunaire littoral de la Presqu'île du Cap-Ferret présente la particularité d'être interrompue à l'entrée du Bassin d'Arcachon et de former un cap, une flèche sableuse. Cet événement majeur dans les paysages de la côte aquitaine offre un panorama majestueux sur le Banc d'Arguin, les passes du Bassin, la Dune du Pilat et l'océan Atlantique.

Ce site exceptionnel est par nature soumis aux courants, aux vents, aux marées, à la houle et aux tempêtes. En conséquence, le dessin de la Pointe n'est jamais tout à fait le même et change au gré des éléments naturels. La puissance des courants existant dans les passes est particulièrement importante dans le phénomène d'érosion de la Pointe. Une maîtrise foncière est assurée par l'état sur l'ensemble de la façade atlantique. Dans le cadre d'une mission d'intérêt général qui lui est confiée par l'état, l'Office National des Forêts met en œuvre les travaux nécessaires à l'entretien du cordon dunaire domanial sur les 17 km de littoral de la commune ouvert sur la façade atlantique. Au sud, le Conservatoire du Littoral a complété le dispositif par l'acquisition des dunes de la Pointe du Cap Ferret et la mise en œuvre des travaux de restauration sur les secteurs les plus menacés.

LE CORDON LITTORAL



Dune grise - Le Grand Crohot



Oyat
(Source : ONF)



Panicaut
(Source : ONF)



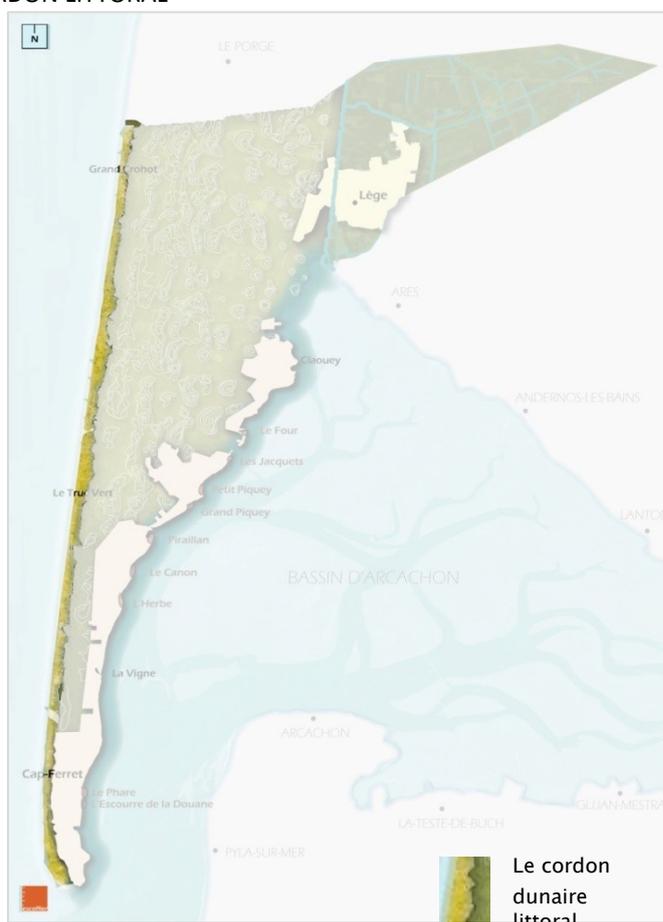
Liseron
(Source : ONF)



Anciens blockhaus du Mur de l'Atlantique immergé
(Source : <http://www.ville-lege-capferret.fr>)



Panorama sur la dune du Pilat et les passes du Bassin d'Arcachon



■ Les paysages du massif dunaire boisé

La presqu'île est caractérisée par des paysages de dunes boisées sur la majeure partie de son territoire. Ces paysages sont constitués d'une succession de dunes ponctuelles en forme de croissants, et de lettes (dépression entre deux dunes). L'ensemble est couvert d'une forêt composée de pins maritimes, ponctuée de quelques feuillus (chênes pédonculés, chênes tauzins, chêne verts, chênes lièges) et d'arbustes (arbousiers, ajoncs, genêts, callunes, etc.).

La forêt dunaire est pour une large part propriété de l'état, qui en confie la gestion à l'Office National des Forêts (Forêt Domaniale de Lège et Garonne : 4251 Ha). Plantée au XVIIIème siècle afin de fixer les sables, ce massif d'origine anthropique fait l'objet d'une gestion multifonctionnelle, fondant la démarche en cours de labellisation du massif dans le cadre du dispositif forêt d'exception®.

Elle présente une grande variabilité d'ambiances, qui vient compléter d'ouest en est le cortège de milieux propres à la dune non boisée. En première ligne, l'ourlet boisé arrière dunaire constitue une zone de protection. Subissant directement les assauts des influences océaniques, il présente un profil caractéristique à cette zone de transition, passant de pins de faible hauteur déformés sous l'action du sel et du vent à un peuplement forestier. A l'abri de la forêt de protection, la forêt dunaire de pins maritimes évolue au rythme des cycles sylvicoles. Traitée en futaie régulière, elle présente une alternance de parcelles d'âges différents, jusqu'à leur renouvellement par régénération naturelle. S'adaptant aux réalités des reliefs dunaires, elle se développe sur des versants ouest en pente douces et des versants est, en pente plus fortes, où le pin maritime s'efface au profit du chêne.

Sur la partie nord-est du massif arrière dunaire, de nombreuses parcelles sont communales ou privées, notamment dans les parties basses (lettes), boisées plus récemment.

LE MASSIF DUNAIRE BOISE



Intérieur de la forêt de production



Forêt de protection à l'arrière de la dune littorale Grand Crohot



- **Les aménagements liés à la Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine**

Les grands travaux d'aménagement au XIXème siècle ont constitué un territoire et un cadre de vie qui perdure encore aujourd'hui. Dans la seconde moitié du XXème siècle, une attention particulière fut portée sur le cordon littoral et de nouvelles réflexions menées sur des projets d'aménagement.

« La Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), lancée en 1967, était chargée de la coordination de l'aménagement de la Côte Aquitaine [...] ». (Source : <http://www.littoral-aquitain.fr>). Les opérations d'aménagements visaient à développer le tourisme sur le territoire en le dotant d'équipements touristiques tout en maintenant un équilibre écologique et humain. Plusieurs unités principales d'aménagement furent aménagées sur la côte, dont le Grand Crohot fait partie, séparées par des Secteurs d'Equilibre Naturel.

Le Grand Crohot est structuré autour d'un vaste parking aménagé sous les pins et d'une petite polarité de commerces et restaurants à vocation touristique. D'autres accès à la plage plus au sud de la commune, dépourvus de constructions, furent aménagés au Truc Vert et au niveau de la plage de l'Horizon.

Cette planification de l'aménagement de la côte a permis de protéger le linéaire côtier de la commune d'un bétonnage massif, en concentrant un développement d'infrastructures touristiques dans la fenêtre relativement réduite du Grand Crohot. Les autres accès aux plages de la commune sont restés sans aménagements lourds. Cette stratégie a permis de protéger la dune côtière, le couvert forestier et de manière générale la frange océane de la Presqu'île.

Les missions de planification de l'aménagement de la côte aquitaine issues de la MIACA sont aujourd'hui reprises par le GIP littoral. Par ailleurs, toujours situés en forêt domaniale de Lège et Garonne, les équipements des plans plages sont gérés par l'Office National des Forêts, qui met en œuvre les crédits nécessaires à leur gestion dans le cadre de partenariats avec la commune de Lège-Cap Ferret et le Conseil Général de Gironde.



Photo aérienne du Grand Crohot (Source : géoportail)

■ **Importance du massif dunaire boisé dans les paysages de la Presqu'île**

Les paysages du massif dunaire boisé jouent un rôle extrêmement important dans la fixation des sables de la Presqu'île. Les boisements ont rendu cette langue de sable durablement habitable, en stabilisant les mouvements de sables. Ce rôle majeur rend la forêt présente sur le territoire de la Presqu'île précieuse.

Les boisements sont, en outre, extrêmement importants au regard de la biodiversité. La Presqu'île présente en effet plusieurs coupures d'urbanisation majeures, incarnées par ces paysages de massifs dunaires boisés. Ils établissent des corridors écologiques d'Est en Ouest, entre l'océan et le Bassin. Ils représentent une sorte de colonne vertébrale boisée et le corps de la trame verte de la Presqu'île. Le régime forestier joue un rôle majeur dans la préservation du couvert forestier. 4 250 Ha bénéficient de la protection du régime forestier, garantissant durablement le maintien de l'état boisé sur plus de 40% du territoire communal.

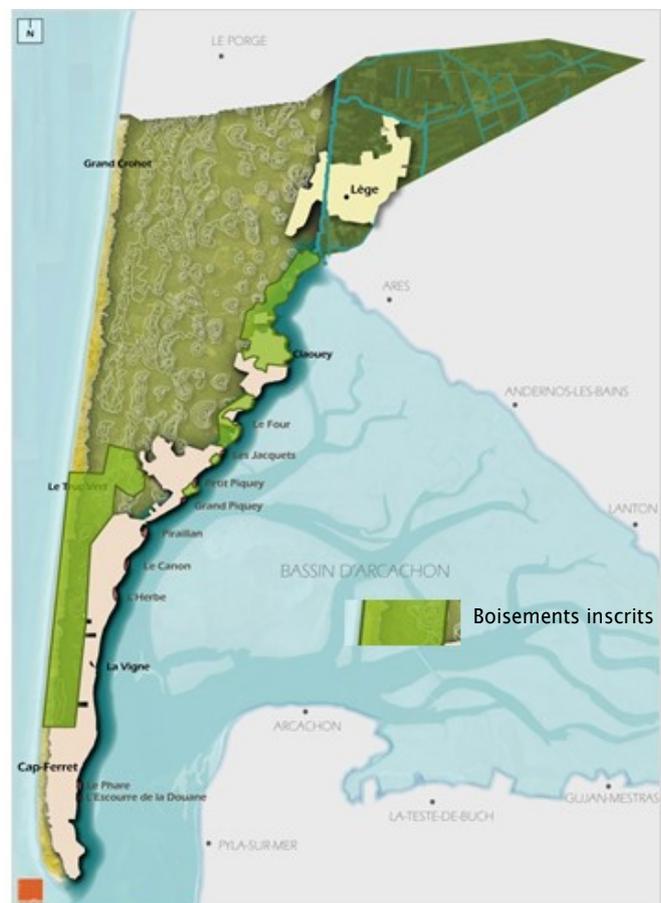
Les paysages du massif dunaire boisé font également l'objet, pour partie, d'une inscription en tant que site d'intérêt pittoresque au titre de la loi du 2 Mai 1930. Les dunes boisées inscrites présentent un caractère paysager remarquable. Leur protection date de 1941 et 1942. Elle fut motivée par la volonté de protéger la bordure forestière du Bassin d'Arcachon. (Source : DREAL Aquitaine). Ainsi, on retrouve la bordure de l'océan au sud de la presqu'île, la dune de Bayle et également la bordure nord-ouest du Bassin.

Néanmoins, cette protection n'est que partielle, comme le souligne l'étude des enjeux écologiques et paysagers du littoral du Bassin d'Arcachon : « La partie non protégée joue pourtant en tant que limite visuelle du Bassin un rôle essentiel dans le paysage ». (Source : Etude des enjeux écologiques et paysagers du littoral du Bassin d'Arcachon p. 28). En effet, c'est l'ensemble des paysages du massif boisé dunaire qui marque la ligne d'horizon et qui permet de se repérer lorsque l'on regarde la Presqu'île depuis le Bassin. La silhouette de ces dunes boisées participe pleinement aux paysages caractéristiques du Bassin d'Arcachon et doit être reconnue en tant que telle.

MASSIF BOISE DUNAIRE INSCRITS AU TITRE DE LA LOI DU 2 MAI 1930



Dunes boisées vues depuis le Bassin



2.3 - Les paysages du plateau forestier landais au Nord-Est

Au nord-est de la commune, on retrouve un paysage boisé, d'une toute autre nature. Le Canal des Etangs marque une limite nette entre les paysages du plateau forestier landais et les paysages du massif boisé dunaire de la Presqu'île.

Ces paysages du plateau forestier landais sont marqués par la sylviculture de pin maritime. Ils sont hérités des grands travaux d'aménagement du XVII^{ème} siècle. La plantation de pin sur le plateau landais devait permettre de valoriser ces terres marécageuses considérées comme malsaines par les autorités chargées de l'aménagement. Un réseau important de canaux et de fossés drainant (également appelés crastes) fut creusé, pour faciliter le drainage des sols. Le Canal des Etangs et la craste Neuve qui jouxtent le bourg de Lège en sont l'illustration.

La pinède est aujourd'hui encore, omniprésente dans le paysage. Elle est cultivée sur des parcelles suivant un découpage symétrique et droit qui facilite la production. Le relief très peu marqué et le tracé rectiligne des parcelles, des routes et des fossés, sont caractéristiques des paysages du plateau landais. On remarque quelques parcelles de prairies aux abords du bourg de Lège, destinées à l'élevage équin de loisir.

Les paysages du plateau forestier landais abritent une biodiversité importante, notamment dans les milieux humides liés aux réseaux de canaux et de crastes. On note ainsi une vaste zone humide remarquable, au sud-ouest du bourg de Lège, le long du Canal des Etangs. La forêt cultivée est mono spécifique. Les nouvelles pratiques sylvicoles tendent néanmoins à favoriser une diversité d'essences, en lisière de parcelle notamment, en protégeant et laissant en place les feuillus existants.

LE PLATEAU FORESTIER LANDAIS

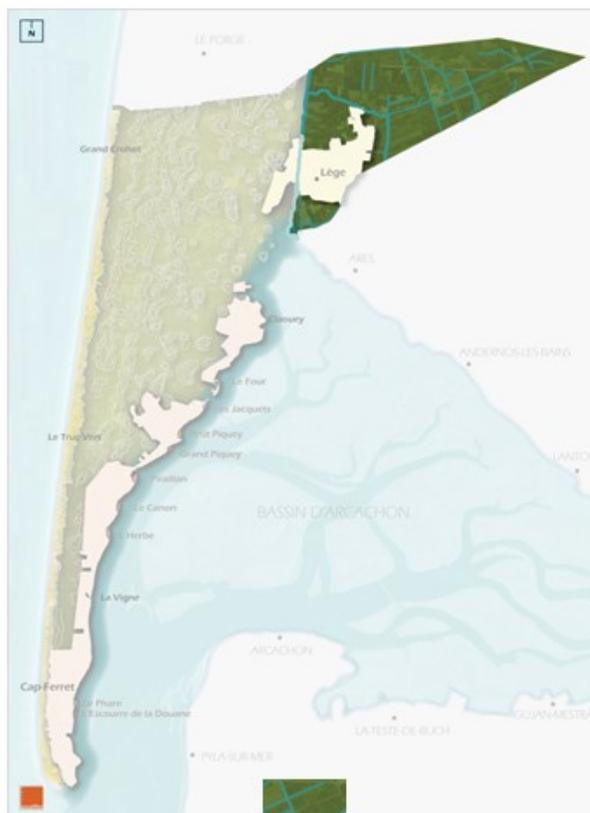


Photo aérienne caractéristique des paysages du massif dunaire boisé et du plateau forestier landais - (Source : géoportail)

2.4 - La ville sous les arbres

■ Les villas sous les pins, caractéristiques de l'habitat de la Presqu'île

Les paysages de la « ville sous les arbres » sont constitutifs des paysages urbains de l'ensemble de la Presqu'île. Rappelons que la pinède fût plantée au XIXème siècle pour fixer les dunes de sables mobiles alors inhabitables ; elle resta une forêt domaniale dans son intégralité jusqu'au début de la seconde moitié du XIXème siècle, lorsqu'une partie fut vendue aux enchères publiques pour accompagner l'urbanisation du Cap Ferret, ou échangée dans le cadre d'opérations de restructuration foncières.

D'immenses parcelles forestières furent alors achetées par des entrepreneurs privés qui ont transmis leurs biens de génération en génération. L'évolution des différents villages de la Presqu'île, liée d'une part à l'essor de la villégiature et au développement du tourisme balnéaire et d'autre part liée à la disparition progressive des activités liées au bois et à l'exploitation de la pinède, a conduit à l'apparition d'un paysage de villas sous les pins très prégnant.

De fait la caractéristique majeure et singulière de l'urbanisation de la Presqu'île, réside dans l'articulation et l'imbrication étroite qui existent entre le relief, les constructions, la forêt et le littoral. Cette caractéristique confère aux paysages urbanisés de la Presqu'île d'immenses qualités en termes de cadre de vie.



Lotissement les Vallons du Ferret

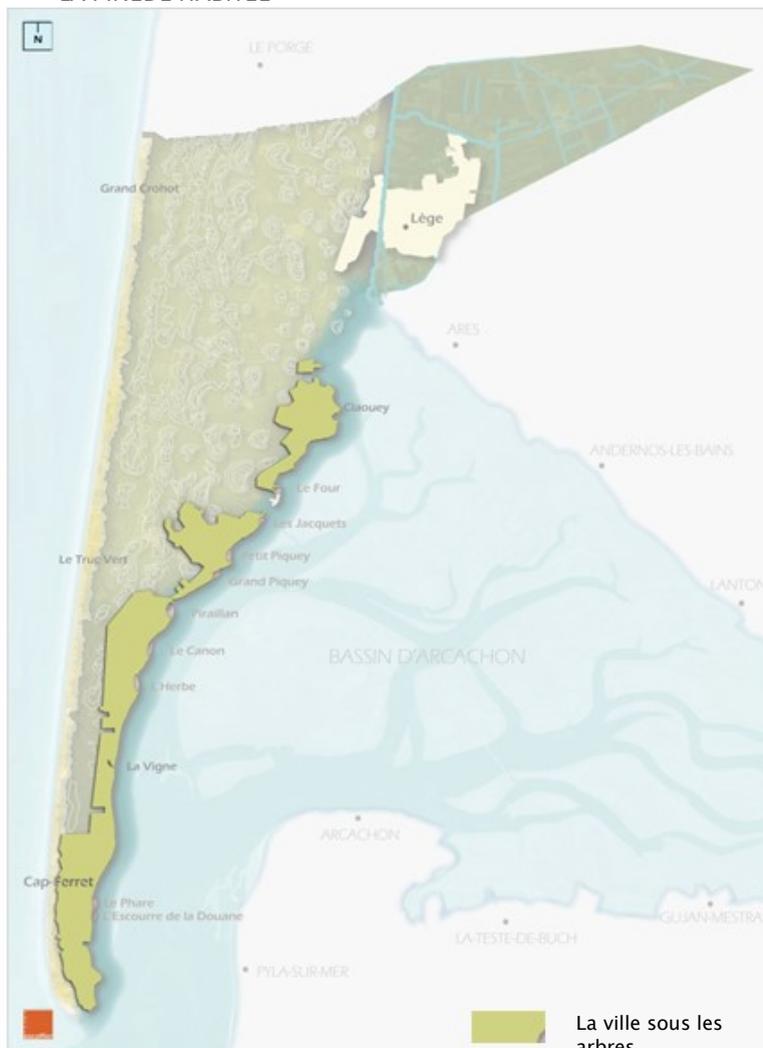


Villa au Boque



Intégration d'un abri à voiture entre les pins à Petit Piquey

LA PINEDE HABITEE



■ L'omniprésence de la pinède dans les espaces urbanisés

La végétation « domestiquée » qu'il s'agisse des parcelles privées ou de l'espace public, est pour l'essentiel héritée de la forêt de pins plantée pour stabiliser les dunes de sables. D'innombrables pins d'âge mûr, associés au cortège végétal de la pinède en renouvellement (arbousiers, bruyères, quelques chênes au feuillage persistant, etc....), sont ainsi présents partout. Parcs, jardins et espaces publics ou collectifs boisés participent de concert à un paysage de grande qualité où le végétal est parfois plus prégnant que l'urbanisation basse et peu dense, d'autant plus imbriquée sous les arbres.

Historiquement reconnu et employé pour son caractère fixateur et stabilisateur des dunes de sables mobiles, le couvert végétal continu à jouer ce rôle essentiel majeur. C'est la condition sine qua non d'un habitat possible sur la Presqu'île. De plus c'est la masse végétale cohérente et homogène de cette forêt urbaine qui confère aux différents paysages bâtis de la Presqu'île leur qualité et leur singularité.

L'un des enjeux majeurs consistera en la pérennisation de ce cadre de vie exceptionnel. Néanmoins, l'importance de ce couvert arboré constitue une force, mais aussi une faiblesse : l'âge (plus de cent ans) et l'état sanitaires des pins majoritairement issus des premiers boisements, à proximité immédiate des espaces bâtis, pose la question de la gestion du patrimoine arboré (mise en sécurité, suivi, renouvellement...), comme de l'accompagnement des mutations paysagères à venir.



Boisement intra-urbain en bord de rivage – Jane de Boy

2.5 - Les paysages littoraux du Bassin

■ Les paysages littoraux marqués par l'ostréiculture et la pêche

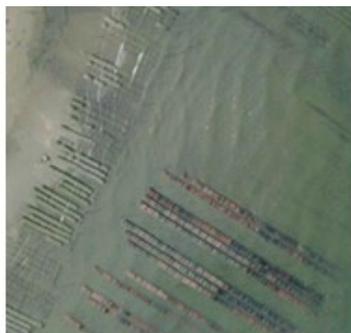
Les premiers habitants de la Presqu'île étaient des pêcheurs qui, venus des différents ports du Bassin, construisaient des cabanes sur l'estran pour passer la nuit. C'est avec l'essor de l'ostréiculture dans les années 1880 que s'implantent durablement les premiers groupes de cabanes (Source : Conservatoire du Littoral).

Les lieux d'implantations ne furent pas choisis au hasard. C'est au fond des escourres (creusements du rivage) et le long des anses que les cabanes étaient construites sur l'estran, espace relevant du Domaine Public Maritime. Aujourd'hui, les villages ostréicoles formés par ces groupements de cabanes présentent des caractéristiques et des singularités patrimoniales, architecturales et urbaines fortes et sont devenus sites inscrits depuis le 18 juin 1981.

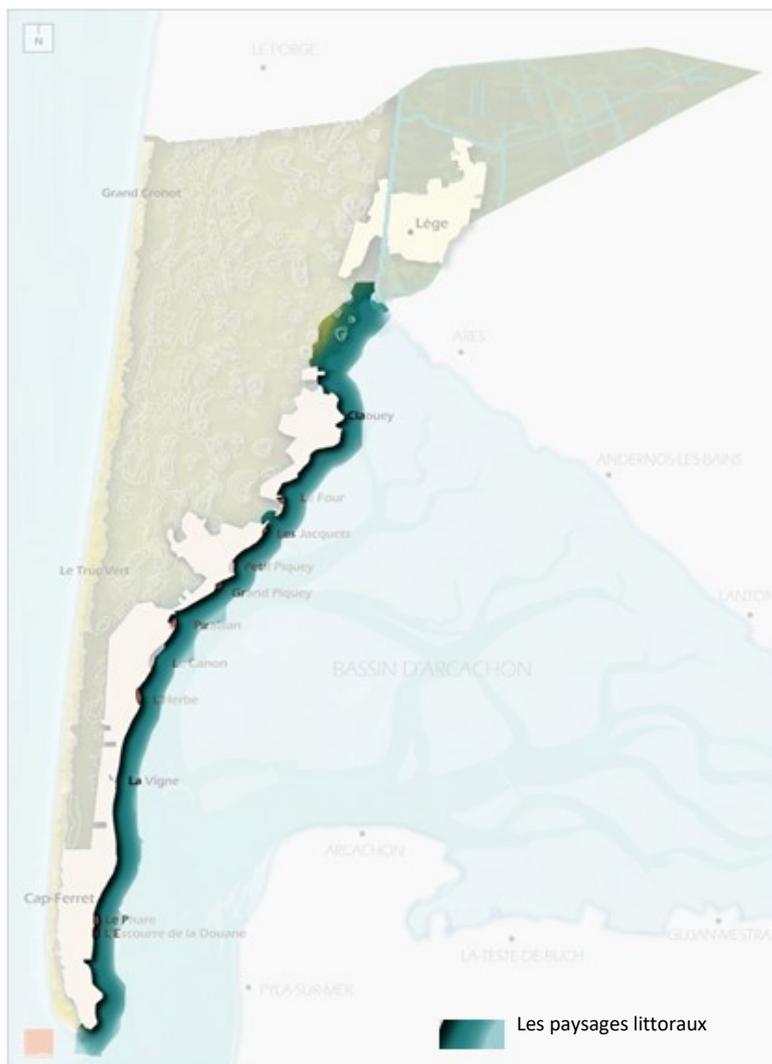
Il y a neuf villages ostréicoles sur la presqu'île : le Four, Les Jacquets, Petit Piquey, Grand Piquey, Piraillan, le Canon, l'Herbe, la Douane (dit village du Phare) et l'Escourre de la Douane.

Au fil des années, les ostréiculteurs et pêcheurs de la Presqu'île ont façonné des paysages littoraux pittoresques remarquables. À l'interface des paysages lagunaires du Bassin et des paysages boisés de la Presqu'île. Les villages ostréicoles de la Presqu'île sont non seulement emblématiques de la commune, mais plus largement de l'ensemble du Bassin d'Arcachon et au-delà même de toute la Gironde.

LES PAYSAGES LITTORAUX DE LA PRESQU'ÎLE



Parc ostréicole





Village ostréicole vu du bassin

▪ Les paysages littoraux marqués par la villégiature et la balnéarisation

Parallèlement à l'implantation d'une population d'ostréiculteurs et de pêcheurs immédiatement sur le rivage, une autre population va peu à peu s'installer sur le littoral de la côte Est, suivant des motivations liées à l'attrait des bains de mer et à la villégiature dès la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, le Bassin est un haut lieu de la villégiature depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et Arcachon est la ville de destination d'un tourisme élitiste où l'on s'y rend en villégiature pour pratiquer les bains de mer et respirer l'air de la pinède et l'air marin.

Ce territoire considéré comme le « bout du monde », qui n'est alors pas ou peu desservi par des routes, fascine et attire touristes, écrivains, poètes, artistes. Des bâtisses à l'architecture balnéaire caractéristique du Bassin sont construites au milieu de grands parcs ou une végétation luxuriante est installée.

Les constructions souvent proches de l'estran font face aux somptueux paysages du Bassin. Cette architecture balnéaire marque aujourd'hui le paysage littoral de la Presqu'île, à l'arrière et parfois en surplomb des villages ostréicoles. L'atmosphère de territoire du bout du monde dans lesquelles elles furent bâties les accompagne toujours.

Des investisseurs avaient déjà entrepris de s'établir sur la Presqu'île dès les années 1860. C'est le cas de Léon Lesca, figure emblématique du Bassin et de la Presqu'île. Ce personnage est à l'origine du développement d'une partie de la presqu'île. Il fit notamment creuser un réservoir à poisson, planta de la vigne, fit construire une école, une somptueuse villa au caractère Mauresque (la Villa Algérienne) et une chapelle, un presbytère, des logements pour le personnel.

Avec le développement du tourisme balnéaire de masse apparu dans le courant du XX^{ème} siècle, de nombreuses villas seront construites sur la côte Est de la Presqu'île et contribueront au renforcement des différents villages. À souligner que cette urbanisation progressive s'est toujours inscrite dans le respect du paysage de sorte que le couvert végétal de la pinède a été maintenu la plupart du temps en place, laissant à peine émerger la silhouette des villas de la cime des pins.

La Pointe aux Chevaux, située à Grand Piquey en est l'illustration. Ce site fut inscrit au titre de la loi du 2 Mai 1930 pour son caractère pittoresque, conjointement à l'inscription des dunes boisées qui bordent le Bassin. Le caractère pittoresque de ce promontoire est largement hérité de la masse boisée importante qui fut maintenue sur la dune et la qualité d'implantation des différentes villas sur la dune. Ce site offre par ailleurs une multitude de points de vue sur le Bassin et sur l'île aux Oiseaux.



Jane de Boy



Claouey



Villa tournée vers le Bassin - Grand Piquey



Chapelle Algérienne dans son parc-L'Herbe



Villa au bord du Bassin - Plage des Américains



Villas située au contact du village de l'Escourre de la Douane



Rivage habité du Cap Ferret et activité nautique



Maison construite sur le haut de la plage au Jacquets



Maison construite en bord de plage au Cap Ferret



Vue sur Petit Piquey depuis la Dune de la Pointe au Chevaux

- **Les plages du Bassin**

Les paysages littoraux de la côte est de la Presqu'île présentent de nombreuses plages au contact des villages et habitations : la plage de Bertic à Claouey, la plage de la Pointe aux Chevaux à Grand Piquey, les plages du Canon et de l'Herbe, la plage de la Vigne, les plages des Américains, Bélisaire, Le Centre, du Phare et du Mimbeau.



y



Plage à Claouey



Plage des Américains

▪ Singularité de la conche du Mimbeau

Sur la partie orientale de la côte interne de la Presqu'île, se trouve une particularité physique remarquable à l'échelle du Bassin : la conche du Mimbeau. Le Mimbeau est une flèche sableuse de 1200m de long sur 30 à 120m de large. Cette formation sableuse résulte en grande partie de la dérive littorale issue des houles océaniques arrivant sur la Pointe du Cap Ferret dans une direction NE-SW. Plus qu'une bande de sable, le Mimbeau est considéré comme une partie du Cap Ferret indissociable de la lagune qu'il abrite. N'étant ni habitée ni aménagée, elle donne au visiteur une impression de nature à l'état sauvage.

Le Mimbeau comprend deux sous-ensembles :

-D'une part, la flèche (toujours émergée) qui se prolonge par un estran et une avant plage. Le lobe de la flèche accueille une végétation étagée par endroits, composée de pins maritimes, de mousses, de lichens, d'immortelles, de carex, d'épinards de Nouvelle Zélande et de yuccas. L'estran accueille de nombreux parcs à huitres. Sa situation près des passes et la qualité de ses eaux en font un lieu au potentiel élevé pour cette activité. La plage attire quant à elle baigneurs et promeneurs.

-D'autre part, la conche (submergée deux fois par jour par la marée). La conche et son rivage sont séparés des passes internes des eaux du chenal du Ferret par la flèche du Mimbeau. Cette séparation fait de la conche un espace à part, pourvu d'un paysage original et d'un écosystème unique sur le Bassin d'Arcachon.

La flèche constitue par ailleurs une digue naturelle mettant à l'abri les habitations, activités et infrastructures situées sur le rivage de la conche. Cette configuration d'abri naturel fut repérée dès les premières implantations de cabanes d'ostréiculteurs et c'est là que se situent les plus anciens villages ostréicoles de la Presqu'île. La Flèche du Mimbeau est un système sédimentaire de forme mobile, à l'équilibre précaire de plus en plus exposé aux risques littoraux (érosion et submersion marine).



La conche vue depuis le haut du phare (Source : <http://www.ville-lege-capferret.fr>)



Différents points de vues sur la conche du Mimbeau

- **Les paysages remarquables des Prés Salés**

Les paysages littoraux de la côte Est de la Presqu'île sont marqués au nord, par un paysage de Prés Salés soumis à l'influence des marées. Ce site remarquable d'un point de vue écologique et paysager a d'ailleurs été classé réserve naturelle. Il se situe à l'embouchure du Canal des Etangs dans le Bassin. Il constitue une continuité exceptionnelle pour différents milieux naturels, de la mer à la forêt en passant par les cours d'eau et héberge une faune et une flore remarquable.



Bilan / Éléments clés à retenir :

- **La spécificité des paysages de Lège-Cap Ferret naît de la rencontre entre l’océan et la lagune du Bassin d’Arcachon, caractérisée par des influences à la fois maritimes et terrestres.**

- **Cinq grandes entités paysagères aux ambiances contrastées, se distinguent :**
 - le plateau forestier landais au nord-est de la commune : hérité des grands travaux d’aménagement et d’assèchement des marécages au XIXème siècle, il est occupé par la forêt cultivée de pins maritimes et structuré par un réseau dense de fossés (crastes) et de canaux.

 - le massif dunaire boisé, présent sur une large partie de la Presqu’île : planté au cours du XIXème siècle pour fixer les dunes de sable très mobiles, il se caractérise par une succession de dunes et de dépressions (lettes) couvertes par une végétation essentiellement liée à la forêt de pins cultivée.

 - le cordon dunaire littoral, situé à l’interface du massif dunaire boisé et de l’Océan Atlantique : également planté au cours du XIXème siècle pour fixer les dunes océaniques, par la plantation d’oyats (gourbet), il est interrompu au niveau de l’embouchure du Bassin d’Arcachon et forme une pointe, événement majeur et remarquable dans les paysages de la côte aquitaine.

 - la ville sous les arbres, constitutive et emblématique des paysages urbains de la Presqu’île : elle se caractérise par le développement d’une urbanisation, étroitement imbriquée au sein du relief et d’un couvert végétal dense essentiellement composé d’essences végétales de la forêt de pins.

 - le littoral intérieur : paysage exceptionnel du Bassin d’Arcachon, il est marqué par une succession de villages ostréicoles, de ports, de villas et de constructions implantées en bord du rivage et de plages, auquel s’ajoutent quelques particularismes (la conche du Mimbeau et les paysages de Prés Salés) ; il est une image très emblématique et très photogénique de l’ensemble de la région Aquitaine.

3 -Les caractéristiques des milieux naturels

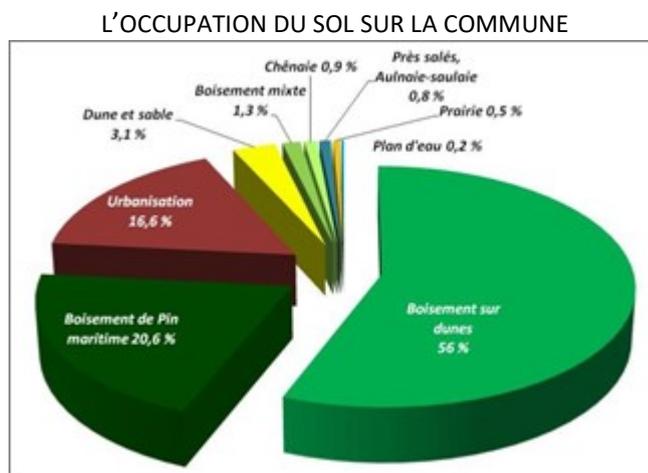
Les lois Grenelle, votées en 2009 et 2010 renforcent la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme. A ce titre, la préservation de la biodiversité ressort comme un enjeu essentiel de l'aménagement du territoire, notamment à travers la mise en place d'une trame verte et bleue.

A Lège-Cap Ferret, la présence de nombreux zonages environnementaux (plus d'un quart du territoire) associée à la mise en évidence de milieux naturels supports d'une biodiversité exceptionnelle sont autant de témoins de la richesse écologique du territoire qui sont décrits ci-après.

3.1 - L'occupation du sol : un contexte forestier prédominant

La commune de Lège-Cap Ferret ne disposant pratiquement plus d'espaces agricoles (uniquement quelques prairies pâturées encore présentes) depuis plusieurs décennies, le territoire s'organise aujourd'hui autour de la pinède à Pin Maritime. Ces milieux forestiers, typiques du massif des Landes de Gascogne, s'étendent depuis les dunes de la façade littorale jusque dans l'arrière des terres et ce, malgré une urbanisation grandissante qui préserve une large part de nature sur certains secteurs.

Maintenir l'équilibre entre urbanisation et nature afin qu'elles puissent coïncider harmonieusement est un des enjeux majeurs de ce territoire.



Source : photo aérienne de 2012. Réalisation : Simethis

De grands ensembles écologiques homogènes, dominés par la pinède arrière-dunaire

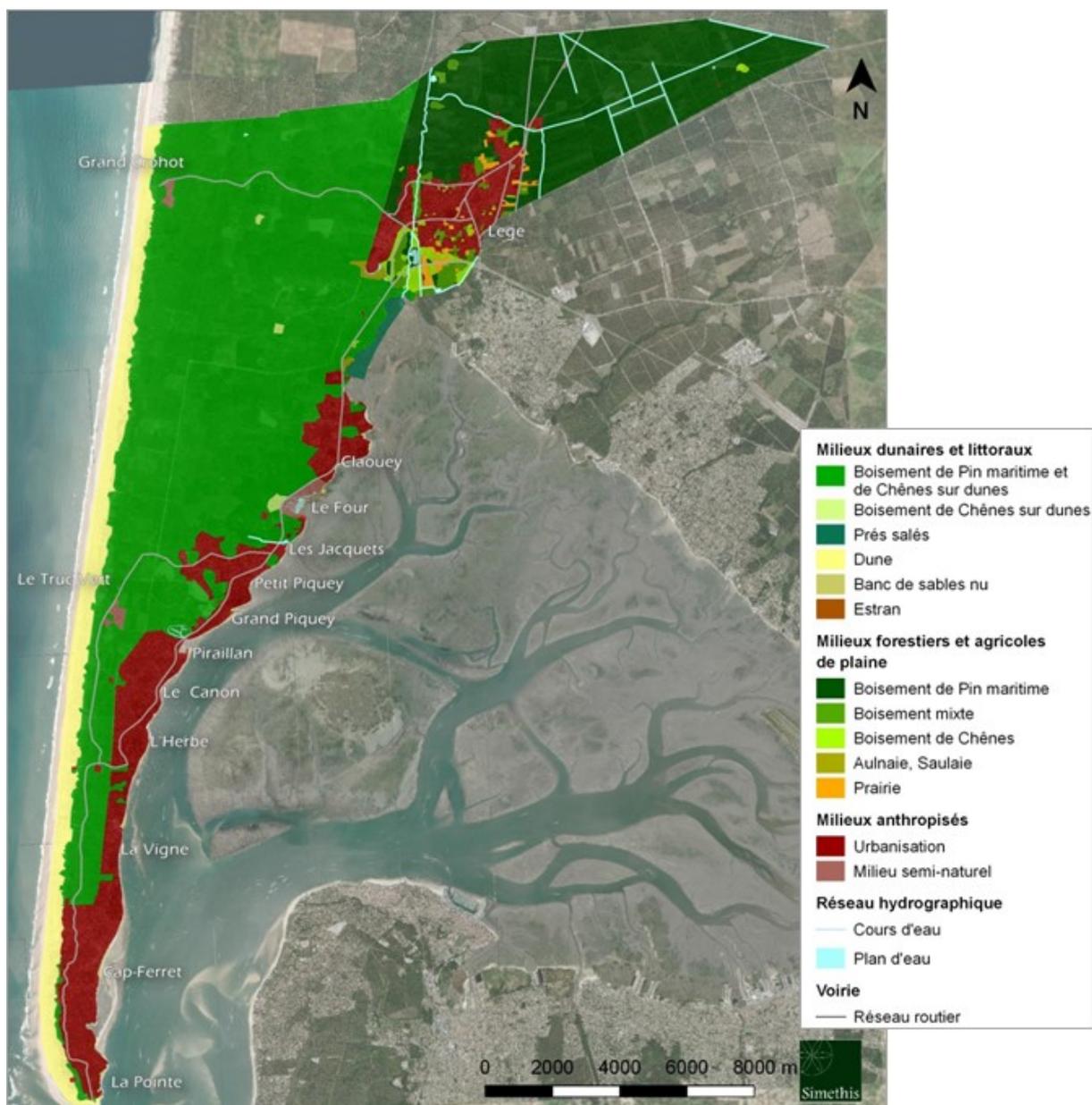
Le territoire est essentiellement forestier : la pinède occupe plus de 75% de la surface communale. Ce massif est établi à la fois sur les dunes (pour 56% du territoire) et sur la plaine de production sylvicole (pour 20%).

L'urbanisation représente 16,6 % de la superficie communale.

Dans une moindre mesure, des milieux naturels résiduels, caractérisés par une forte biodiversité (milieux dunaires, prés salés, boisements feuillus plus ou moins humides, etc.) complètent l'occupation du sol de la commune :

- les boisements mixtes et les chênaies représentent moins de 3 % du territoire, et se situent à proximité de l'urbanisation du bourg de Lège, au même titre que les prairies, très peu représentées sur Lège-Cap Ferret ;
- enfin, bien qu'ils soient prépondérants dans le fonctionnement et la richesse écologique de la commune, les milieux humides ne totalisent qu'1% du territoire.

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE



Source : Corine land Cover et prospections de terrain de Mai à Septembre

La façade atlantique de la commune se caractérise par la présence de **milieux dunaires et forestiers préservés mais fragilisés** par l'érosion et soumis à une forte fréquentation. La plage océane se déroule sur 22 km et le cordon dunaire s'étale sur près de 300 m de large en moyenne. En arrière de la dune, le massif boisé est constitué de Pin maritime et de chênes (Chêne pédonculé, Chêne vert et Chêne liège).

Au sortir des dunes littorales, **en s'éloignant de la façade maritime, le pin devient prédominant** dans les boisements : c'est le plateau landais. Tout aussi exploitées que les pinèdes de l'arrière-dune, les pinèdes du **plateau forestier** sont caractérisées par une **uniformité plus importante**, du fait de la sous-représentation des essences feuillues au profit des résineux. Des parcelles de landes plus ou moins évoluées apportent néanmoins une diversité au gré du cycle de l'exploitation sylvicole.

Une urbanisation
concentrée côté bassin et
sur la pointe du Cap Ferret

Au Sud de la commune, cette succession de milieux naturels (dunes / boisements arrière-dunaires) est modifiée sur le **secteur du Cap Ferret et de la Pointe**, où l'urbanisation, même si elle conserve sur certains secteurs une part importante à la végétation, a remplacé la quasi-totalité du massif boisé pour juxter aujourd'hui le cordon dunaire.

En poursuivant vers le Nord, l'urbanisation est présente sur tout le linéaire côté Bassin d'Arcachon, avec une **subsistance de discontinuités qui s'apparentent à des corridors naturels** (pinèdes sur dunes et milieux humides) fortement **intéressants du point de vue paysager, écologique** ainsi que vis-à-vis de la notion de **coupure à l'urbanisation**. Ces corridors se situent au niveau de Pirailan, entre Petit Piquey et le Four et sur le secteur des Prés Salés, entre Claouey et le sud du bourg de Lège.

Enfin, au Nord de la commune, l'urbanisation se concentre au niveau du **bourg de Lège**. Ce secteur est entouré d'une **mosaïque de milieux forestiers et agricoles de plaine (boisements de feuillus, prairies de pâturage, haies, landes)**, et l'urbanisation laisse place à de larges espaces naturels. Ces milieux sont intéressants, de par la diversité d'habitats qu'ils offrent à la faune ainsi que d'un point de vue paysager.

L'extrémité Ouest du bourg représente la limite entre la forêt arrière-dunaire et la pinède de production du plateau forestier.

Le Canal des Etangs marque quant à lui le début **du réseau hydrographique, qui s'étend vers l'Est de la commune sur le plateau**, avec de nombreuses crastes, et en direction du Bassin d'Arcachon, en formant les prés salés.

Trois plans d'eau notables, notamment pour la faune piscicole et l'avifaune, sont situés au niveau du **bourg de Lège** (lac artificiel connecté au Canal des Etang, actuellement réservoir à poissons), **Pirailan et du Four**. Sur ce dernier secteur, la présence d'un camping aménagé de façon raisonnée permet une certaine porosité : le site laisse en effet une large place aux arbres ainsi qu'un sol peu imperméabilisé.

Bilan / Eléments clés à retenir :

- **Des formations dunaires, fragilisées par l'érosion et la fréquentation (contrôlée), constituant un enjeu de préservation fort.**
- **Une diversité des milieux (prairies, boisements de feuillus, Canal des Etangs et prés salés) caractéristique du bourg de Lège à prendre en compte.**

3.2 -Description des habitats naturels

La commune abrite de nombreux milieux naturels propres aux communes littorales d'Aquitaine.

La variété de milieux naturels, ordinaires et remarquables, contribue au cadre de vie préservé de Lège-Cap Ferret. Les habitats naturels suivants sont détaillés : les milieux dunaires de la façade atlantique, les boisements regroupant la majeure partie du territoire, et les milieux moins présents mais d'une grande richesse écologique que sont les milieux humides et les prairies siliceuses regroupées autour du bourg de Lège.

Patrimonialité, intérêt communautaire et habitat prioritaire

Les habitats naturels sont des unités définies le plus souvent par une végétation caractéristique (association végétale) laquelle reflète des conditions climatiques, géologiques et pédologiques (sols), particulières.

Au niveau européen, la Directive Habitats définit un certain nombre d'habitats qualifiés d'intérêt communautaire qui doivent être particulièrement protégés par les états membres (c'est notamment la base du réseau Natura 2000). Parmi ces habitats, les plus rares ou les plus fragiles sont dits "prioritaires".

La patrimonialité d'une espèce ou d'un habitat fait référence à sa rareté et son intérêt scientifique au niveau de l'échelle d'étude, au-delà de la notion de protection locale, nationale ou européenne.

■ **Les milieux dunaires : fragiles et emblématiques**



Avant-dune et dune blanche



Immortelle des dunes
(© Simethis)



Dune grise
(© Simethis)

La façade atlantique de la commune est marquée par les dunes non boisées s'inscrivant dans le plus grand ensemble dunaire de la façade atlantique européenne.

Elles sont constituées de divers milieux qui se succèdent en bandes longitudinales, depuis l'océan vers l'intérieur des terres, et qui sont colonisés par une végétation strictement adaptée aux rudes conditions de vie (salinité, vent, sécheresse, substrat mobile), mais toutefois diversifiée :

L'estran sableux, régulièrement balayé puis réalimenté en sable par le vent et l'océan, sur lequel échouent de nombreux déchets transportés par la mer (morceaux de bois, algues, mais aussi détritiques provenant de l'activité humaine) ; seules quelques plantes spécialisées peuvent s'y développer, mais de nombreux invertébrés vivent dans le sable humide et dans les morceaux de bois échoués,

La dune embryonnaire, ou avant-dune, à végétation très éparse (*Cakile maritima*, *Euphorbia peplis*), qui joue avec la plage et la dune blanche un grand rôle dans l'accueil de l'entomofaune dunaire,

La dune blanche, ou dune vive, à végétation plus ou moins dense dans le sable, caractérisée par le l'Oyat (*Ammophila arenaria*) et son cortège floristique comprenant des espèces propres à la côte aquitaine, la physionomie de la végétation peut varier selon la dynamique éolienne,

La dune grise, partie de la dune abritée des vents dominants, occupée par une pelouse basse à fort recouvrement : plaques de Lichens gris, Immortelle des sables (*Helichrysum stoechas*), Matthioli à feuilles sinuées (*Matthiola sinuata*), etc,

La lette, zone dépressionnaire plate arrière-dunaire non boisée, à végétation proche de celle de la dune grise avec localement des faciès plus humides, voire inondés en permanence avec présence d'une végétation aquatique et hygrophile comme le Joncs piquant (*Juncus acutus*),

Les fourrés, zone de transition vers la forêt, avec des buissons épars puis une bande ligneuse basse plus continue (le manteau pré-forestier).

Les enjeux de ces milieux se concentrent autour de la délicate préservation de ces habitats accueillant une faune et une flore spécifique. Cette préservation est fragilisée par la fréquentation de la dune, ainsi que par le risque d'érosion et de recul du trait de côte.



Source : Office National des Forêts

■ Les boisements : des milieux très présents dominés par la pinède



Pinède arrière-dunaire avec Chêne liège
(© Simethis)

La commune de Lège-Cap Ferret est principalement composée de boisements constitués majoritairement de pins.

Toutefois il est nécessaire d'opérer une différence entre la pinède arrière-dunaire (qui correspond au massif boisé entre le Cap Ferret et le bourg de Lège et la limite Nord de la commune) et la pinède de production située sur le plateau forestier.

En effet la pinède arrière-dunaire, bien qu'exploitée également, présente une richesse écologique plus importante et des espèces plus diversifiées.

La pinède arrière-dunaire s'étend sur plus de 20 km de longueur, sur une largeur variant de 1,5 à 6 km. Cette forêt est composée de boisements de Pin maritime, espèce indigène mais largement plantée dès le 19ème siècle, **accompagnée de temps à autre de chênes** : Chêne liège, Chêne pédonculé et Chêne vert.

Cette pinède joue un rôle essentiel dans le **maintien des sables**. De plus, lorsqu'elle composée du Chêne vert, Chêne liège et Arbousier, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire. Sa richesse écologique est toutefois variée, en fonction de la gestion sylvicole.

Cette pinède arrière-dunaire, est majoritairement gérée par l'Office national des Forêts (ONF), il s'agit de la **Forêt domaniale de Lège et Garonne**. L'office y a d'ailleurs mis en place le **label « Forêt d'exception »** (comme sur la forêt de La Teste) afin de favoriser l'émergence de projet d'excellence sur ses milieux à grande valeur écologique.

La pinède de production correspond à une formation en grande partie artificielle, liée à la plantation de résineux de croissance rapide, sur des sols acides difficiles, qui avait donné lieu à une forte déprise agricole.

Son **cortège floristique est variable**, en fonction de l'**humidité du sol** mais aussi de l'ancienneté de la **plantation** et de sa gestion : les futaies régulières laissent apparaître des espèces caractéristiques des landes sèches (Bruyère à balai, Ajonc d'Europe, Fougère aigle) à mésohygrophiles (Molinie bleue, Bruyère ciliée, Bourdaine, etc.) tandis que les futaies claires font place aux espèces climaciques¹⁷ de Chêne pédonculé ou Chêne tauzin. Entre deux cycles de production, une végétation herbacée à arbustives de type « landes » se développe.



Pinède de production sur landes ésohygrophiles
(© Simethis)

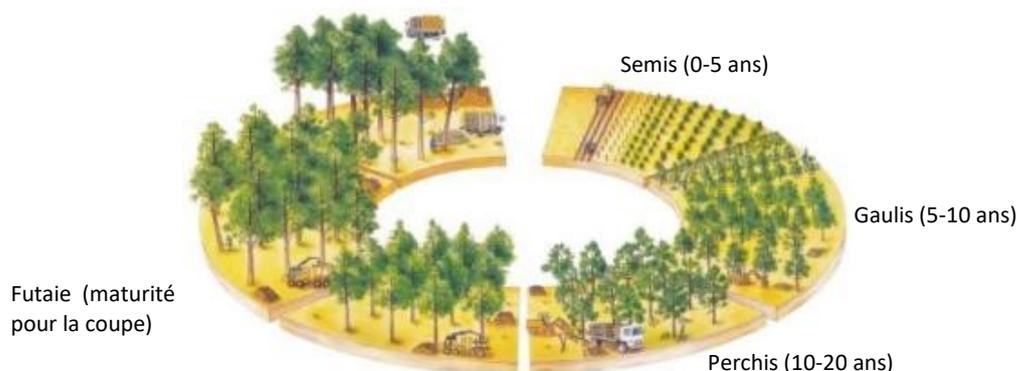


Damier de la Succise
(© Simethis)

¹⁷ Une espèce climacique est une espèce qui se développe dans les conditions optimales d'un habitat arrivé à son stade maximal d'évolution.

Ces deux types de boisements constituent des **habitats intéressants** pour toute l'**avifaune forestière**, et sont susceptibles d'accueillir deux espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire et protégées au niveau national : **le Fadet des laïches** et **le Damier de la succise**.

SCHEMA DU CYCLE FORESTIER DE PRODUCTION



Source : Office National des Forêts



Chênaie acidiphile
(© Simethis)

Les boisements de chênes et boisements mixtes se retrouvent sur et à proximité du bourg de Lège, et ce plus particulièrement au Sud de l'espace urbanisé, jusqu'en limite des prés salés.

Concernant la **chênaie acidiphile**, il s'agit d'un peuplement dominé par le Chêne pédonculé, où la végétation herbacée est acidophile ou acidocline (c'est-à-dire qui préfère ou à tendance à se retrouver sur les sols acides) : Fougère et Molinie dans les variantes plus humides. La strate arbustive est généralement peu dense et composé de Bourdaine, de Bruyère cendrée, de Fragon petit-houx ou encore de Genêt à balai et d'Ajonc d'Europe.

Les arbres les plus sénescents de ces boisements sont des habitats potentiels pour les insectes saproxylophages (insecte qui consomment le bois mort) d'intérêt communautaire (Grand capricorne, Lucarne cerf-volant).

Les **boisements mixtes** de la commune sont composés de Chêne et de Pin maritime, dans des proportions variables, la strate arbustive et herbacée étant également assez variée, bien que souvent constituée d'ericacées (bruyères) en fonction de la pédologie.

Les boisements regroupant **les plus forts enjeux** sont représentés par la **pinède arrière-dunaire**, ainsi que les **boisements de feuillus**, de par leur richesse écologique ainsi que leur proximité avec l'urbanisation.

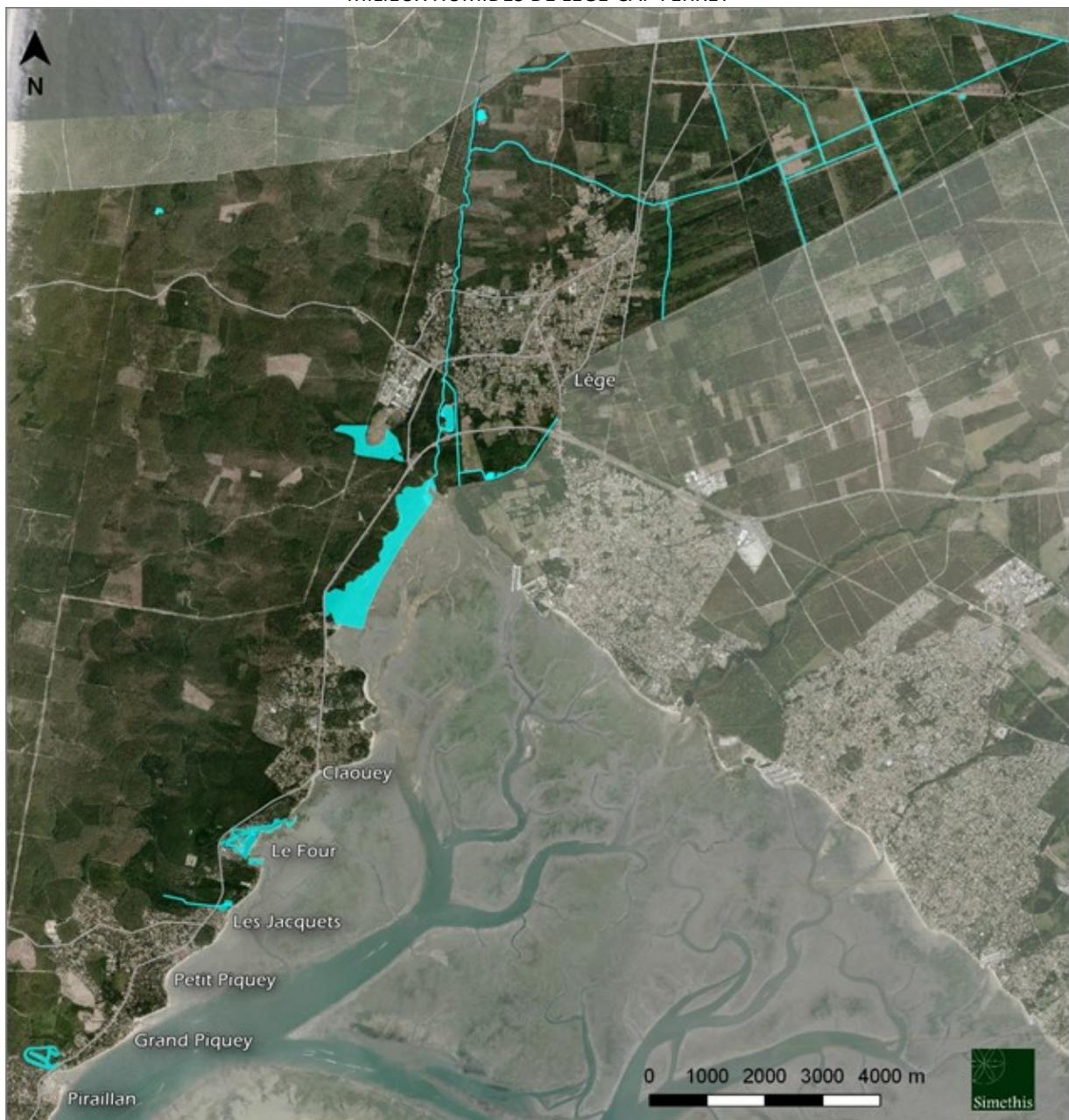
■ **Les zones humides : des milieux déterminants à forte valeur patrimoniale**

Bien que ces milieux ne représentent qu'1% du territoire communal, ils constituent une **variété d'habitats et d'espèces à forte valeur patrimoniale**, qui joue un rôle essentiel dans l'écosystème du Bassin d'Arcachon.

Ils représentent d'importantes zones d'accueil pour l'avifaune, étant situés sur la voie de migration ouest-européenne. Ce sont des **lieux de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux liées à l'eau**, ainsi que pour des mammifères en régression en Europe, **le Vison d'Europe et la Loutre**.

Ces milieux sont d'autant plus importants qu'ils sont **susceptibles d'être fortement impactés par l'activité humaine et l'aménagement** du territoire. En effet les milieux humides sont très sensibles aux perturbations anthropiques (modification quantitative et qualitative de la ressource en eau entraînant une altération des habitats). Sur la commune, ces milieux sont par ailleurs situés à proximité de l'urbanisation.

MILIEUX HUMIDES DE LEGE-CAP FERRET



Source : IGN, SIBA, Prospections de terrain 2014

Les Prés Salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret et le marais de la Lède des Agaçats

Les prés-salés sont des habitats situés dans la partie la plus haute de la zone de balancement des marées (l'estran). Des conditions bien particulières sont nécessaires à l'installation de dépôts vaseux, supports d'une végétation caractéristique : Salicornes, Obiones, etc.



Prés salés
(© Simethis)

La réserve des prés salés se distingue par deux spécificités :

.Il s'agit du seul secteur du Bassin d'Arcachon présentant une continuité de milieux naturels entre la mer, et la dune boisée.

.C'est la **plus grande superficie de Prés Salés de la région Aquitaine** (plus de 200 ha d'un seul tenant).

Elle abrite des habitats appartenant aux végétations halophiles (liées au sel) pour la plupart, auxquelles s'ajoutent des formations littorales et des boisements dunaires.

Au total, **sept habitats d'intérêt communautaire** ont été identifiés au sein de la réserve (salicornnaie, près à Spartine, végétation du schorre et du slikke, galerie riveraine à Tamaris, etc.) dont un est qualifié de « prioritaire » : la lagune côtière.

Ce milieu à forte biodiversité accueille des **espèces patrimoniales** comme le Gorgebleue à miroir et la Cistude d'Europe. Elle revêt donc du point de vue des milieux naturels un **intérêt de niveau européen**, fortement impacté par la qualité du Bassin d'Arcachon dans son ensemble.

Le **marais de la Lède des Agaçats** quant à lui présente des milieux d'intérêts patrimoniaux, comme détaillé précédemment, notamment de par le caractère variable de sa salinité (vasières et bois marécageux) ainsi que la végétation rare à l'échelle départementale (Bruyère du Portugal).

Le réseau hydrographique et les lagunes



Lac au Sud-Ouest du bourg de Lège
(© Simethis)

Les plans d'eau et les lagunes sont le plus souvent bordés d'une végétation riveraine luxuriante qui forme parfois une véritable galerie forestière (Aulnes, Saules, Osmonde royale, Laîches...). Ils peuvent également accueillir une flore patrimoniale (Céranthe à feuilles de Silaüs). Ces zones humides constituent des zones de reproduction pour certaines espèces de poissons (cyprinidés, anguille) et un biotope favorable à l'entomofaune (Odonates) et l'herpétofaune (Crapaud calamite, Cistude d'Europe, etc.).

Le **canal des Etangs** constitue un **corridor aquatique majeur** entre les zones humides mais également entre les lacs médocains et le Bassin d'Arcachon. La restauration de ce corridor est d'ailleurs un des enjeux du SAGE¹⁸ « Lacs Médocains ».

Les boisements humides et ripisylves



Aulnaie-saulaie arrière-dunaire
(© Simethis)

Il s'agit sur la commune de Lège de l'aulnaie-saulaie située à l'extrémité Sud-ouest du bourg de Lège, ainsi que de la ripisylve du canal des étangs.

On y retrouve une végétation hygrophile, qui constitue un **biotope favorable aux amphibiens et mammifères aquatiques** (notamment la Loutre d'Europe d'intérêt communautaire et protégée au niveau national), pour lesquels la ripisylve joue un rôle de **corridor de déplacement** important.

Les prairies siliceuses



Prairie siliceuse
(© Simethis)

Les prairies se situent autour du bourg de Lège et témoignent des activités agricoles peu à peu abandonnées. Il s'agit essentiellement de fonds de jardins et de prairies pâturées par les chevaux. En tant que milieu ouvert, elles apportent une respiration au sein du massif forestier, et constituent une mosaïque d'habitats favorable à l'entomofaune et la grande faune (zone de refuge).

Ces milieux sont **constitués d'espèces herbacées de type graminéennes**. On y trouve des espèces assez cosmopolites telles que la Flouve odorante, l'Agrostis capillaris, etc. Celles-ci sont parfois bordées par un réseau de haies et participent au maintien de la continuité écologique. Ces haies sont également de zone de refuge et de nourrissage (présence abondante de baies) pour de nombreuses espèces (Avifaune, reptiles, amphibiens).

Il s'agit d'un **milieu peu présent à l'échelle communale**, et ayant tendance à se refermer, aussi malgré un **enjeu écologique moyen** associé à ces milieux, il conviendra de porter une **attention particulière aux modalités d'aménagement**, en favorisant le maintien d'espaces ouverts et de haies arbustives favorables aux déplacements d'espèces.

Bilan / Éléments clés à retenir :

- Une pinède arrière-dunaire à forte valeur patrimoniale.
- Des milieux humides et milieux dunaires à la fois riches et sensibles à l'activité humaine.
- Des prairies et boisements mixtes peu présents à l'échelle communale mais présentant des intérêts paysagers et écologiques sur le bourg de Lège.

3.3 - Les mesures d'inventaire et de protection, témoins de la richesse écologique du territoire

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement. L'objectif était de recenser de manière la plus exhaustive possible les espaces naturels abritant des espèces rares ou menacées (ZNIEFF de type I à intérêt biologique remarquable) ou représentant des écosystèmes riches et peu modifiés par l'homme (ZNIEFF de type II ou grands ensembles naturels).

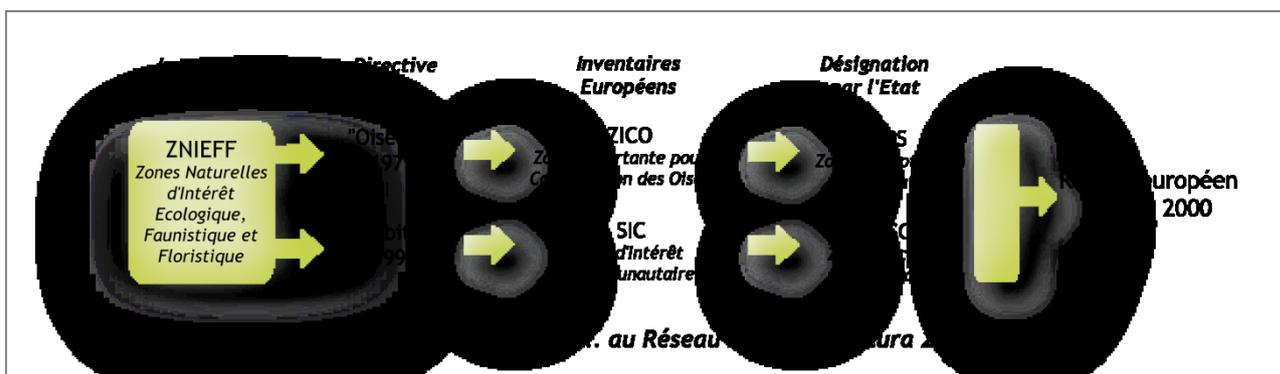
Il constitue un outil d'évaluation de la qualité écologique d'un territoire, et de ce fait, est un véritable élément d'aide à la décision. Cet inventaire n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration de projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

La directive dite « Habitats » du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitat naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces « sites d'intérêt communautaire » (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une « Zone de Protection Spéciale » (ZPS), c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.

L'ensemble des ZSC et des ZPS constitue un réseau européen cohérent appelé Natura 2000 dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne, à travers la mise en place d'une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur ces milieux.

Le DOCOB ou document d'objectif, établi pour chaque site, définit les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières retenues.



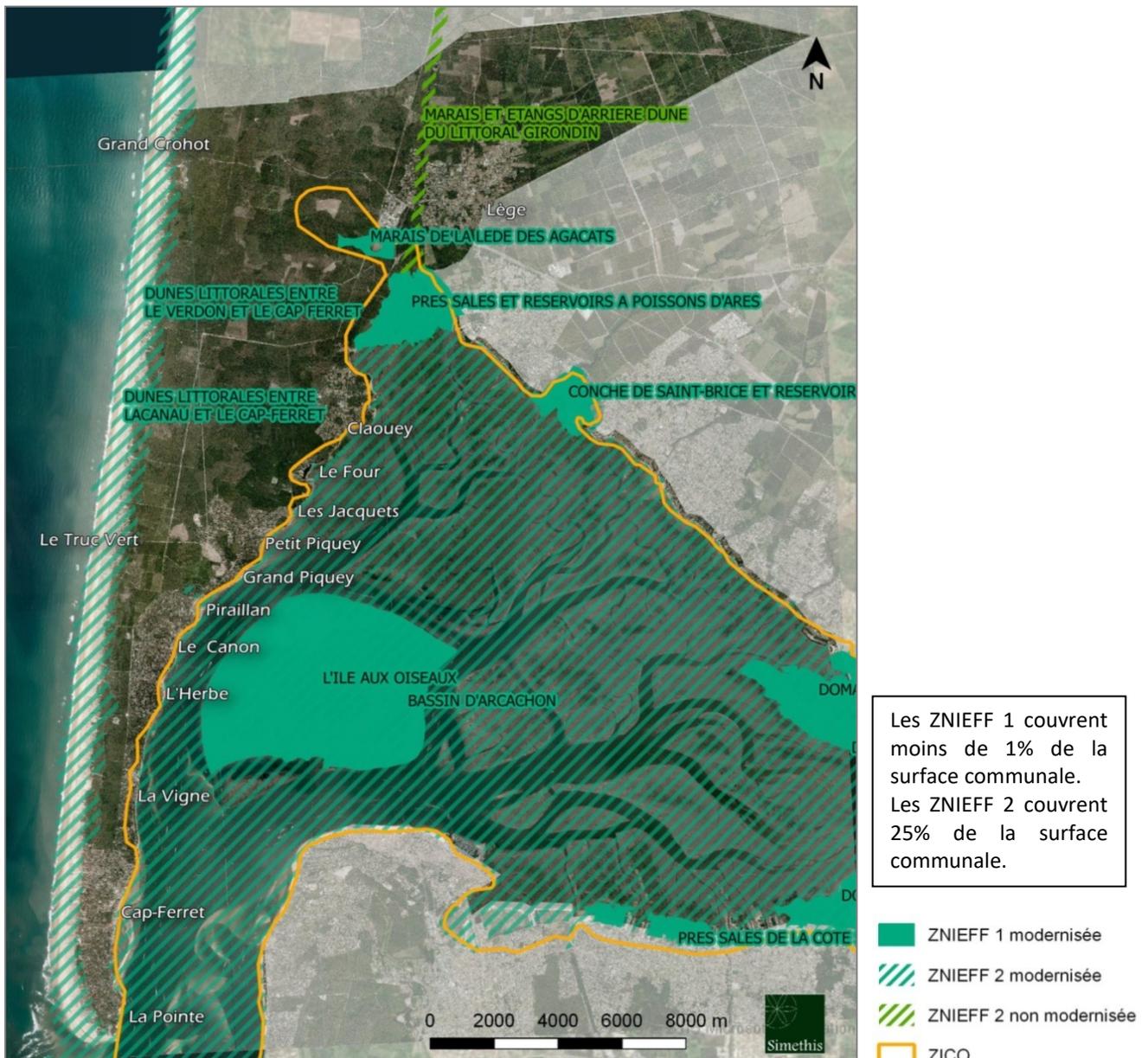
Source : DREAL - Réalisation : Simethis

- Cinq zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Il est répertorié 5 ZNIEFF sur la commune de Lège-Cap Ferret.

Une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est également identifiée.

LES 5 ZNIEFF ET LA ZICO REPERTORIEES SUR LA COMMUNE



Source : DREAL Aquitaine, INPN 2014.

La ZNIEFF 1 « Marais de la Lède des Agaçats »



Ce site, situé en limite Sud-ouest du bourg de Lège, est constitué d'une zone humide plus ou moins marécageuse située entre des dunes anciennes. Boisements humides de feuillus, plus ou moins denses et bordure de chênes pédonculés.

On y retrouve plusieurs milieux déterminants : des landes humides, des bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ainsi que des végétations de ceinture des bords des eaux. Il s'agit également de la plus importante station de Bruyère du Portugal de Gironde, qui a depuis régressé face à la plantation de pins.

La ZNIEFF 1 « Prés Salés et réservoirs à poissons d'Arès »

Il s'agit d'une réserve naturelle nationale, dont l'intérêt écologique justifie une protection réglementaire forte (voir chapitre suivant détaillant les protections réglementaires sur la commune).

La ZNIEFF 2 « Dunes littorales entre Le Verdon et Le Cap Ferret »



Linaire à feuilles de thym
(© Simethis)

Ces sites recouvrent toute la frange littorale de la commune, jusqu'aux boisements arrière-dunaires.

Plusieurs associations végétales se succèdent sur les milieux dunaires de Lège-Cap Ferret, et constituent de nombreux habitats prioritaires pour leur conservation à l'échelle de l'Union Européenne. La flore y est très spécialisée, très diversifiée et riche en espèces endémiques¹⁹, comme le Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*) et le Linaire des sables (*Linaria arenaria*).

Pour la faune, il s'agit de milieux offrant des biotopes particuliers favorables à la présence et l'installation d'espèces d'intérêt patrimonial (entre autres pour certains amphibiens comme le Pelobate cultripède affectionnant les lettres humides) ou d'espèces en limites d'aires de répartition comme le lézard ocellé (*Lacerta lepida*).

L'entomofaune²⁰ du littoral dunaire présente également un intérêt patrimonial important en raison de la présence d'espèces endémiques et de nombreuses espèces caractéristiques de ces habitats dunaires.

La ZNIEFF 2 « Bassin d'Arcachon »

Le Bassin d'Arcachon, en raison de sa situation géographique, de sa superficie et de la diversité de ses milieux, permet le stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux, avec des effectifs abondants, en migration et en hivernage. C'est le cas, notamment, de la Bernache Cravant, cette oie migratrice passe l'hiver sur le Bassin d'Arcachon, où elle trouve de par la présence de vastes herbiers de zostères, une ressource alimentaire en abondance

Ces herbiers constituent en outre un milieu de vie pour tout un cortège d'invertébrés marins tels que l'Hippocampe par exemple.

¹⁹ Endémique : se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité.

²⁰ Cortège faunistique des insectes

La ZNIEFF 2 « Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin »

Ce site s'étalant sur 11 500 ha est constitué de zones humides présentant de grands plans d'eau, et fait partie d'un ensemble de marais d'arrière-dune qui abrite une flore spécifique détaillée dans le site Natura 2000 FR 7200681).

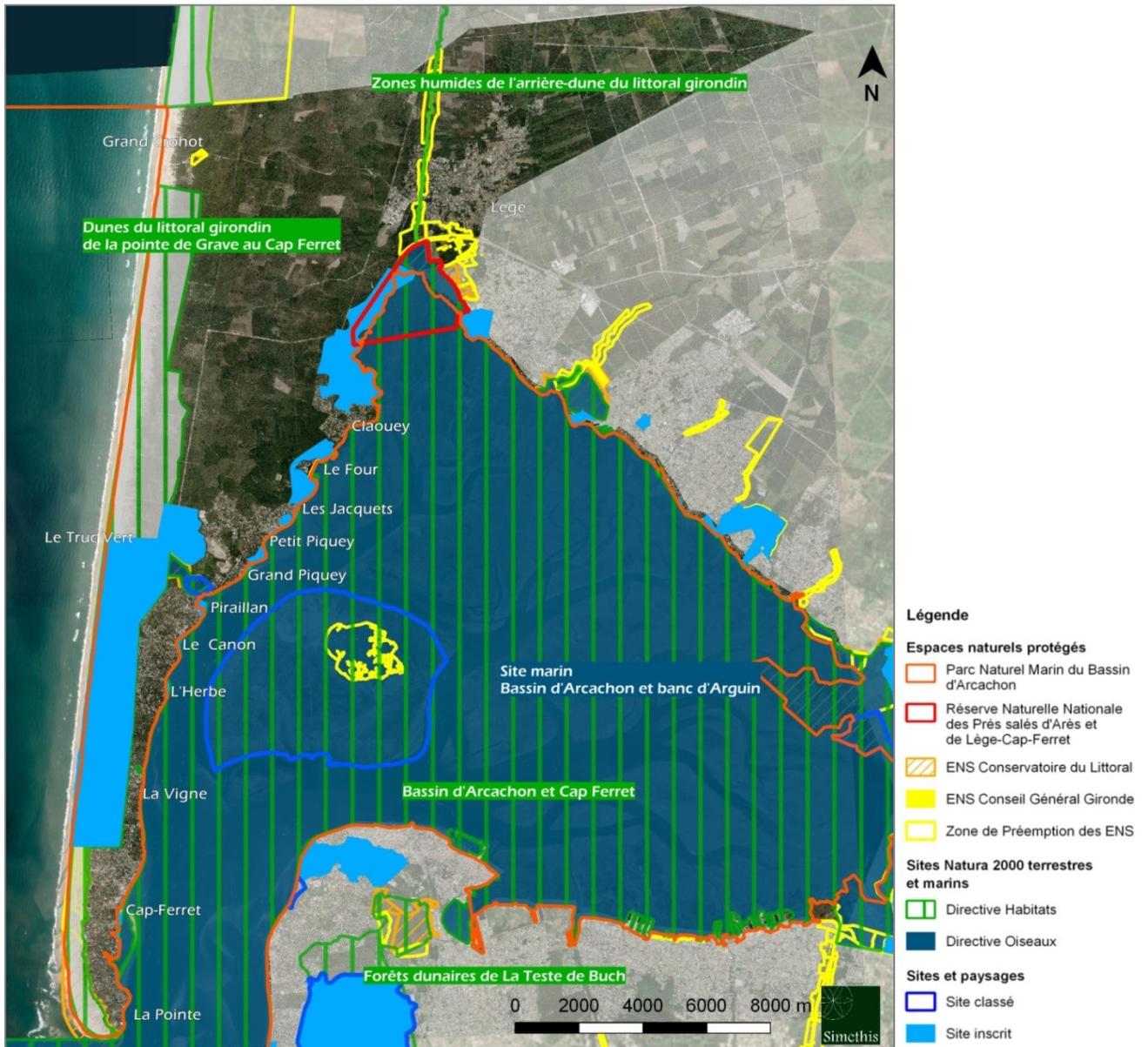
L'ensemble de la zone se situe sur un axe de migration des oiseaux du nord-ouest de l'Europe. Ce site n'a pas encore fait l'objet d'une actualisation validée par les services d'État.

La ZICO « Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du banc d'Arguin »

Une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) est répertoriée sur la commune. Elle couvre 5% de la surface communale. Les données d'inventaires sont anciennes (années 89/90), toutefois on constate la présence de nombreux oiseaux d'eau sur ces sites. En plus de la Bernache cravant décrite précédemment, la Sterne Caugek, protégée en France et en Europe, est une des espèces ayant justifié le classement du Banc d'Arguin en ZICO du fait de la présence d'une colonie de reproduction importante.

■ Les protections réglementaires issues de la désignation de sites Natura 2000 et périmètres de sites classés et inscrits

LES PERIMETRES DE PROTECTION



Source : DREAL Aquitaine, INPN 2014.

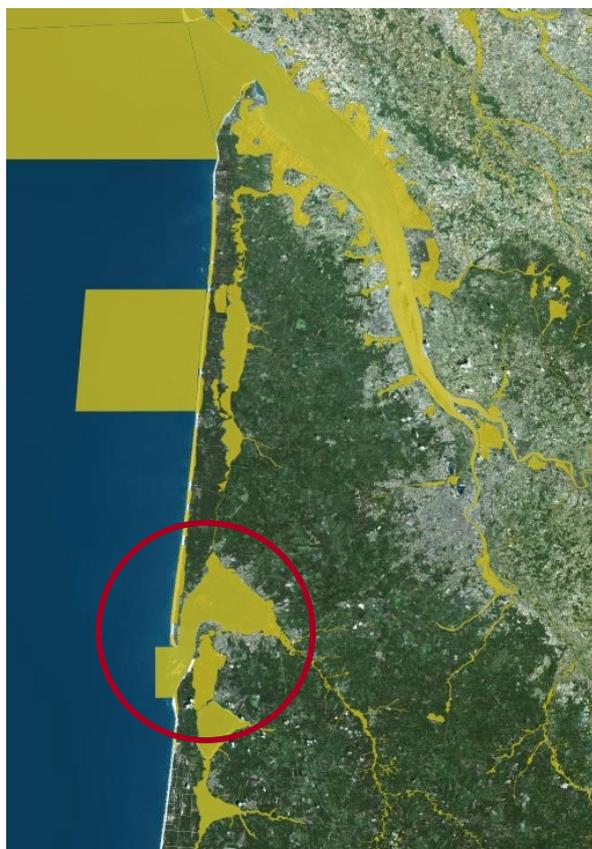
Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de **répertorier, conserver voire rétablir, les zones pour lesquelles la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage représentent un intérêt communautaire** au titre des directives européennes du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats » et du 2 Avril 1979 puis 30 Novembre 2009 dite Directive « Oiseaux ».

Depuis 2009, le réseau Natura 2000 intègre la **désignation de sites Natura 2000** en mer, également créés sur la base des habitats ou de la présence d'oiseaux notables, faisant l'objet de mesures de gestion spécifiques liées aux activités aquatiques.

LE RESEAU NATURA 2000 A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

SITES NATURA 2000 AU TITRE DE LA
DIRECTIVE HABITATS



SITES NATURA 2000 AU TITRE DE LA
DIRECTIVE OISEAUX



Source : Geoportail

La commune de Lège-Cap Ferret s'intègre principalement au sein de sites Natura 2000 désignés à l'échelle du Bassin d'Arcachon et le long de la façade atlantique.

Ainsi, **21 %** de la commune sont protégés au titre de la **Directive Habitats-Faune-Flore**, et **2%** au titre de la **Directive Oiseaux**, c'est-à-dire pour la conservation des oiseaux sauvages et de leurs biotopes. Au total **quatre sites d'intérêt communautaire** sont présents sur la commune.

Le site Natura 2000 FR7200678 – « Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret »

3 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitat

Le site représente une surface de 6 015 ha, sur une bande littorale de 400 à 850 mètres de large partant de Soulac (au nord) à la pointe du Cap Ferret (au sud). Les terrains concernés sont soit domaniaux en gestion ONF soit propriétés du Conservatoire du Littoral, soit du Domaine Public Maritime. Certaines fenêtres littorales, utilisées pour des plans-plages, ont été exclues.

Près de 85% du site est constitué de dunes et de plages de sables, le reste étant composé de Landes et broussailles (10%) et de résineux.

Plusieurs habitats d'intérêt communautaire et prioritaires ont été recensés : les dunes mobiles, les dunes à végétation herbacée et à *Salix repens*, les dunes boisées ainsi que les landes sèches.

De nombreuses espèces protégées ont été identifiées sur ce secteur. Certaines présentent un intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).



Fauvette Pitchou
(© Simethis)

Nom vernaculaire	Nom latin
Flore	
Oseille des rochers	<i>Rumex rupestris</i>
Avifaune	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Insectes	
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>

Le document d'objectifs (DOCOB) de ce site a été approuvé en 2007, l'opérateur est l'Office National des Forêts. Bien que l'état de conservation des milieux soit relativement bon, le site est fragilisé par l'érosion dunaire et la surfréquentation de la dune par le public.

Le site Natura 2000 FR7200681 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin »

Ce site est composé de systèmes de dunes anciennes boisées, de marais et d'étangs en bon état de conservation.

Il concerne principalement le Canal des Etangs et ses abords immédiats sur le territoire de Lège. Il regroupe principalement les habitats suivants sur le territoire : dunes boisées, dépressions humides intradunaires, eaux oligotrophes, forêts alluviales et Chênaies. On y retrouve plusieurs espèces d'intérêt communautaire.



Fadet des laïches
(© Simethis)

Nom vernaculaire	Nom latin
Flore	
Faux cresson de Thore	<i>Caropsis verticillatoinundata</i>
Faune	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>
Insectes	
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>



Cordulie à corps fin
(© Simethis)

La principale menace est la pression de l'urbanisation, puisqu'une grande partie du linéaire du site est en secteur urbanisé (au niveau du bourg de Lège).

Le DOCOB de ce site a été validé en 2012, son opérateur est le SIAEBVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Étangs Littoral Girondin).

Le site Natura 2000 FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (site Natura 2000 en mer)

Le Bassin d'Arcachon est caractérisé par la présence de plantes rares au niveau national et par son rôle fondamental pour l'accueil de l'avifaune : il s'agit en effet d'un site d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces.

Sur cette vaste lagune semi-fermée à salinité variable, les habitats naturels présents et d'intérêt communautaire sont variés : banc de sables, replats boueux ou sableux exondés à marée basse, lagune côtière, récifs, végétation annuelle des laisses de mer, végétations pionnières à Salicornes, prés à Spartines, prés salés atlantiques, dunes mobiles embryonnaires, dunes blanches et dunes boisées.

Il présente le plus grand herbier à Zostères (*Zostera noltii*) d'Europe, une mosaïque de différents types d'habitats, une forte diversité biologique.

De nombreuses espèces protégées ont été identifiées sur ce secteur. Cinq sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore » et justifient à ce titre la désignation du site en zone spéciale de conservation (ZSC) :



Cistude d'Europe
(© Simethis)

Nom vernaculaire	Nom latin
Chiroptères	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechteinii</i>
Mammifères	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>
Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>
Reptiles	
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>

Ce site Natura 2000 présente plusieurs vulnérabilités face aux risques de pollutions liées au trafic maritime et aux activités agricoles et urbaines, aux risques de dégradation des habitats, et notamment des herbiers, résultant de la pression de l'urbanisation sur le littoral, ainsi qu'à l'ensablement, à l'artificialisation des berges ou à la déprise de leur entretien.

Le site Natura 2000 FR7212018 « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » (site Natura 2000 en mer)

1 site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux

Le bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation, de repos/halte migratoire, et d'hivernage pour l'avifaune marine.

En effet, la présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines de bancs découverts et de zones de frayères offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite ainsi une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek.



Sterne Caugek
(©Marc Fasol)

La vulnérabilité du site est liée à la qualité de l'eau (pollution urbaine sur le territoire communal), à l'artificialisation des berges et de la côte, et à la tranquillité des espaces de nidification ou de gagnage.

Ces deux derniers sites Natura 2000 sont ainsi des sites marins, également inclus dans le périmètre du Parc Naturel Marin. Le plan de gestion de parc marin comportera un volet DOCOB,.

A noter que le site de la Tête du canyon du Cap Ferret (visible sur la carte générale du réseau Natura 2000) est au large du territoire communal et relève uniquement de la compétence de l'État en mer.

Le site classé des Réservoirs à poissons de Piraillan

L'espace naturel des réservoirs de Piraillan classé en 1943, au titre de la loi de protection de 1930

Les sites classés, désignent les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif sous la forme d'une autorisation préalable pour les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Les bassins du réservoir à poissons de Piraillan constituent des biotopes originaux mais pauvres en espèces, du fait de conditions écologiques très particulières : une alimentation en eaux saumâtre avec un assèchement rapide et drastique par infiltration dans le substrat sableux.



Source : Conservatoire du Littoral

Malgré cela, le site étant situé entre l'océan et le bassin d'Arcachon, sur un axe migratoire important, on observe des haltes régulières d'oiseaux d'eau (aigrettes, hérons, goélands, etc.) sur les berges ou la bordure boisée. Ils s'alimentent dans les bassins quand les conditions sont propices. Cette dimension écologique est primordiale durant les migrations ou l'estivation.

Les sites inscrits, désignent les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel qui ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près.

4 sites naturels protégés au titre des sites inscrits issus de la loi 1930

On recense **12 sites inscrits sur le territoire communal**. Il s'agit des neuf villages ostréicoles et de la Villa Algérienne pour l'aspect architectural et paysager.

Trois d'entre eux font partie d'un ensemble de demandes de protection au titre du patrimoine naturel, entre 1941 et 1943, et consistent à **protéger**

"la bordure forestière du Bassin d'Arcachon". Il s'agit des sites suivants :

- Bordure de l'océan et la dune de Bayle côté océan
- Bordure nord-ouest du bassin (qui comprend la dune du Truquet, la Dune du Sangla et ses abords et les dunes du Cousteau à Claouey)
- Pointe aux chevaux.

La réserve naturelle des Prés Salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret

Création de la Réserve Naturelle Nationale des Prés Salés en 1983

La réserve naturelle nationale a été **créée en 1983**. Elle est aujourd'hui gérée par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Il s'agit d'une **anse reculée du Bassin d'Arcachon, soumise aux fluctuations des marées et abritant de ce fait plusieurs habitats naturels diversifiés** : des vasières aux terres émergées en permanence, ainsi que les slikkes et schorres²¹. Cette diversité a permis le développement d'une flore spécifique d'intérêt patrimoniale.



Source : ONCFS

Ce site est également une zone importante pour la migration, l'hivernage et la reproduction de nombreux oiseaux de zones humides, avec près de 200 espèces recensées. Ce riche patrimoine naturel est complété par la présence d'anciens réservoirs à poissons.

Les Espaces Naturels Sensibles

1% du territoire protégés au titre des ENS

Certains espaces naturels de la commune bénéficient d'une **protection par maîtrise foncière** : il s'agit de secteurs protégés au titre des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** du Conseil Général de la Gironde et du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). Ils couvrent moins de 1% de la surface communale :

- Les abords de la Réserve Naturelle des Prés Salés-Réservoirs d'Arès (propriétés du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral, gérées par le Conseil Général)
- Le Grand Crohot (propriété du Conseil Général)
- Le Cap Ferret, de l'entrée du Cap Ferret jusqu'au secteur des Bernaches (propriété du CELRL).

²¹ La slikke correspond à la partie de la vasière qui est recouverte à chaque marée. Elle est essentiellement composée de vases molles, d'apparence lisse et sans végétation. Le schorre est la partie haute de la vasière. Il n'est recouvert seulement qu'aux grandes marées.

Le Conservatoire et le Département ont acquis ces terrains en vue de les protéger et les ouvrir au public.

Il existe également sur la commune **4 zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles** : une partie plus vaste que l'ENS du Grand Crohot, la Dune des ensablés, les rivages de l'angle du Sangla ainsi qu'une partie du Canal des Étangs situé au Nord de la Réserve Naturelle (ce secteur ayant été élargi côté Sud par délibération du Conseil Municipal du 14/11/2013).

Récemment, la ZPENS n° D19 « Forêt de Piquey » (à Grand Piquey) a également été créée par délibération du Conseil Départemental en date du 19 octobre 2016.

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Parc Naturel Marin

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon a officiellement été créé par décret en date du 5 juin 2014. Le projet de parc marin, en réflexion depuis de nombreuses années, se concrétise ainsi, avec pour principaux objectifs :

- l'amélioration de la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité lagunaire et le bon fonctionnement écologique des milieux naturels ;
- la promotion et l'accompagnement des filières professionnelles,
- la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins,
- la promotion des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques et la sensibilisation aux impacts des usages du Bassin.

Le plan de gestion a été voté à l'unanimité avec une abstention par le conseil de gestion lors de sa réunion du 19 mai 2017. Il est actuellement soumis à la consultation publique avant son examen pour approbation par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, à l'automne 2017.

Bilan / Eléments clés à retenir :

- **De nombreux périmètres de protection et d'inventaire sur la commune, concernant en grande partie les milieux dunaires et arrière-dunaires ainsi que les zones humides de la commune (marais, prés salés, secteur de Piraillan et canal des Étangs).**
- **Des enjeux de préservation centrés sur la richesse écologique du Bassin d'Arcachon, favorable à de nombreux habitats d'intérêt communautaire ainsi que de nombreuses espèces prioritaires (oiseaux et mammifères semi-aquatiques principalement).**

3.4 - Identification de la Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue (TVB) est un **réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités (article R. 371-16 du code de l'environnement).

À ce titre, les **documents d'urbanisme participent à l'identification de la TVB**, qui est constituée de continuités écologiques comprenant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article R. 371-19 du code de l'environnement).

Ainsi, comme l'a défini le législateur, la TVB se compose de plusieurs éléments qui interagissent entre eux :

- Les **réservoirs de biodiversité** : ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, tant en espèces qu'en habitats, souvent à haute valeur patrimoniale. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés, et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).
- Les **corridors écologiques** : assurent les liaisons entre les réservoirs de biodiversité (continus ou en pas japonais).

Ainsi la TVB est une **armature d'espace naturel dont la continuité assure** aux espèces animales et végétales **des possibilités de dispersion, migration et d'échanges génétiques**. Elle permet donc de :

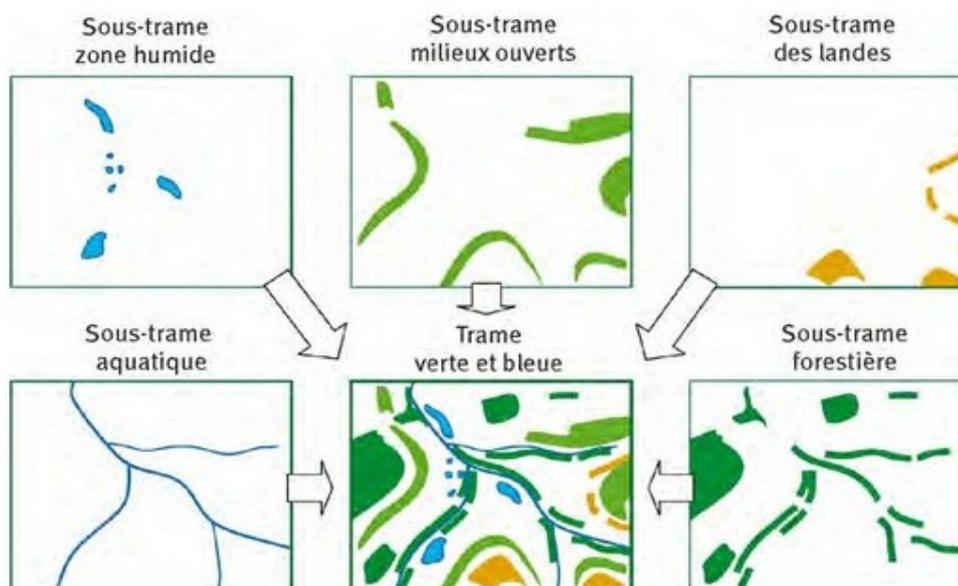
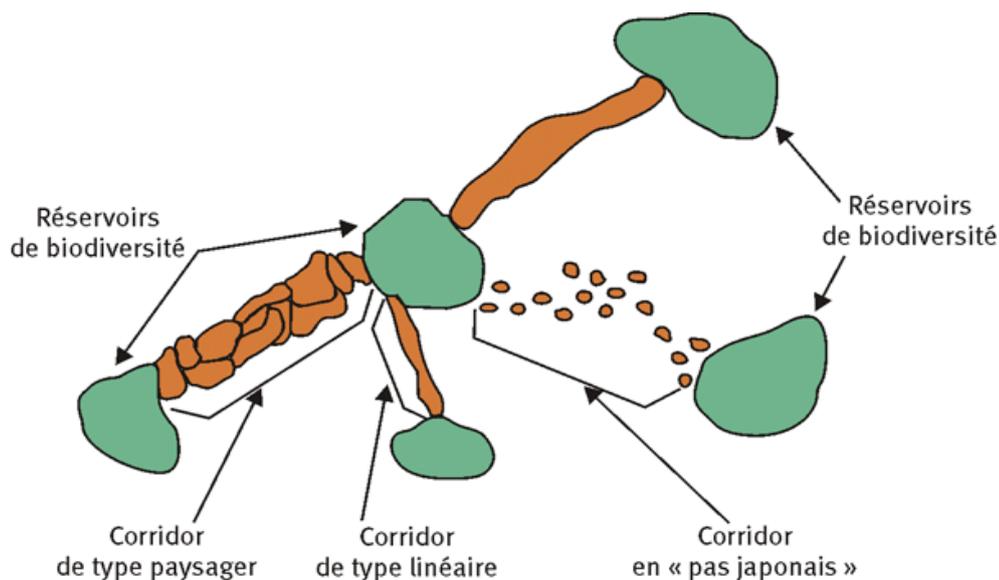
- Conserver un réseau entre les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et d'abris ;
- Créer des « couloirs » de déplacement pour la faune sauvage ;
- Créer des « couloirs » de dispersion pour la flore.

La nécessaire conservation des corridors écologiques apparaît donc indéniable. La reconnaissance des différents continuums écologiques (aquatiques, forestiers, agricoles) et leur protection s'avère ainsi être essentielle.

La TVB permet aussi d'inscrire la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. Elle **visé une action positive sur la biodiversité par certains objectifs purement écologiques**, mais apporte **également des bénéfices directs et indirects à la population via les services qu'elle rend**. Elle contribue en effet au maintien des services rendus par les écosystèmes (qualité des eaux et des sols, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.).

Elle sert des objectifs sociaux et culturels en contribuant à améliorer la qualité et la diversité des paysages (objectif 6 assigné à la TVB dans la loi « engagement national pour l'environnement »), en ménageant des espaces récréatifs et de loisirs, etc. et en contribuant à des répercussions économiques (production de ressources comme le bois, régulation des crues, protection contre les nuisances).

REPRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



Source : Centre de ressources de la Trame Verte et Bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Aquitaine

La loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant Engagement national pour l'Environnement a défini l'obligation pour l'Etat et les Régions d'identifier leur Trame Verte et Bleue régionale dans le cadre d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

L'objectif du SRCE est alors, sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques (un atlas cartographique à l'échelle 1/100 000ème) de définir les enjeux prioritaires pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques régionales et de déterminer un plan d'actions stratégiques pour y répondre.

Les documents d'urbanisme communaux et supra-communaux doivent alors prendre en compte ce document d'échelle supérieure. C'est-à-dire qu'il convient de ne pas ignorer l'existence et les objectifs de la norme et de ne pas s'écarter des orientations fondamentales.

La DREAL et la Région Aquitaine ont ainsi lancé conjointement l'élaboration du SRCE aquitain en 2012. ... Il a été approuvé par la délibération du Conseil régional d'Aquitaine du 19/10/2015 et a été adopté par arrêté préfectoral du 24/12/2015.

La trame verte et bleue identifiée sur la commune

Point méthodologique : Comment identifier les continuités écologiques ?

Le choix de la méthode dépend des spécificités du territoire, des connaissances disponibles et des avis d'experts. Il existe des méthodes basées sur la perméabilité des milieux, tandis que d'autres privilégient l'écologie du paysage ou les espèces.

Au regard de la physionomie de la commune (longiligne et bordée de milieux aquatiques : Océan et Bassin d'Arcachon) et des spécificités de ses milieux naturels (grande part de boisements de résineux), le choix a été de ne retenir que les zonages de protection pour réservoir de biodiversité, pour ensuite se concentrer sur les sous-trames vertes et la trame bleue.

Les déplacements des espèces phares ont également été considérés et font l'objet de description dans le fonctionnement écologique de chaque unité retenue en tant que sous-trame. Les discontinuités et plus encore les pressions portant sur la TVB ont également fait l'objet d'une attention particulière.

L'identification de la trame verte et bleue sur la commune de Lège-Cap Ferret s'est ainsi fait sur la base des **quatre sous-trames présentes** : les milieux dunaires, les boisements, les milieux ouverts (prairies/landes) et les milieux aquatiques.

Les **réservoirs de biodiversité** constituent un indicateur des secteurs les plus favorables à l'épanouissement des espèces dans leur ensemble. A l'échelle communale, ils sont concentrés sur les **secteurs de mesures d'inventaires et réglementaires** (ZNIEFF, site classé, réserve naturelle, sites Natura 2000), du **réseau hydrographique et des zones humides identifiées**.

Toutefois la relative homogénéité des milieux sur le territoire n'amènent pas à considérer que les déplacements ne s'effectuent que d'un réservoir à l'autre. Ils sont ainsi plutôt considérés comme des milieux plus favorables car mieux préservés.

Les différentes espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présents sur la commune ont été présentées précédemment. **Différents cortèges sont ainsi représentés sur le territoire** :

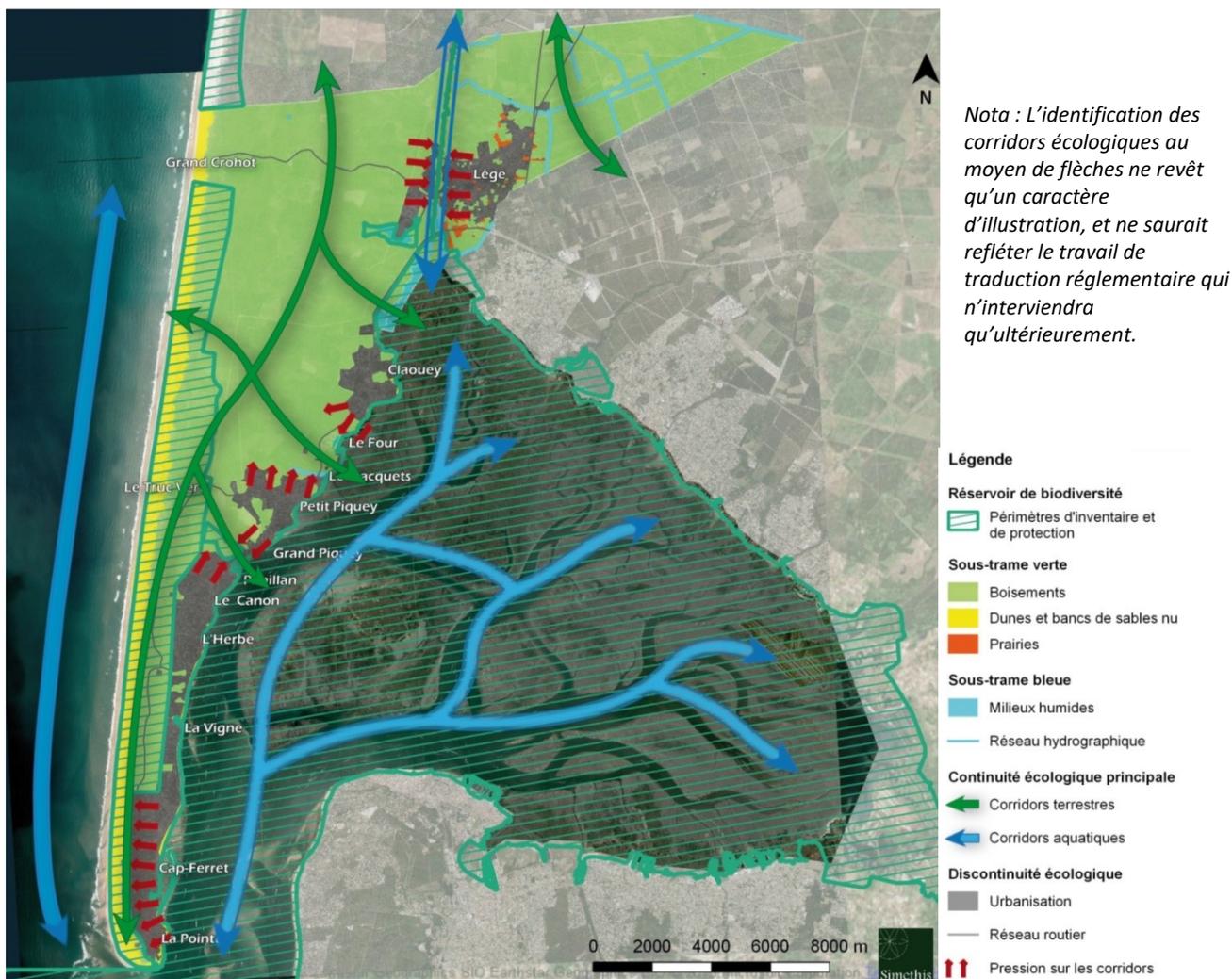
- cortège des **milieux forestiers** : avifaune essentiellement (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou),
- cortège des **milieux dunaires** : un couloir de migration pour les oiseaux d'eau et biotope favorable à une entomofaune spécifique ainsi qu'à certains amphibiens,
- cortège des **milieux humides** : amphibiens et reptiles comme la Cistude d'Europe,
- cortège des **milieux marins** : Cétacés (Grand Dauphin), oiseaux marins (Sternes, Mouettes, Goélands) et oiseaux d'eau (Oies, Canards, Harles, limicoles).

Des exigences écologiques qui participent à la compréhension du fonctionnement écologique global de la commune

Le fonctionnement écologique de ces cortèges d'espèces définit les principales inter-relations existant entre les différents biotopes du territoire :

- Inter-relation Océan / Bassin : Echanges, transit pour la faune marine. Par exemple, le Grand Dauphin, à la fois cité sur le site N2000 Bassin d'Arcachon et les sites N2000 Mer.
- Inter-relation Bassin / Etangs médocains (via le Canal des Etangs) : lieu de déplacement des mammifères semi-aquatiques (Loutre et Vison d'Europe) utilisant les complexes boisements humides en bord du Canal et le Canal en lui-même pour le nourrissage. Ce corridor est également important pour les reptiles (Cistude d'Europe citée sur site N2000 Bassin Arcachon et ZH arrière dune).
- Inter-relation Bassin / Forêt d'arrière dune : la forêt arrière dunaire peut offrir des biotopes complémentaires aux oiseaux de la lagune et vice et versa. C'est le cas notamment des Ardéidés (Hérons et Aigrettes) qui trouvent sur les vieux pins des Réservoirs de Pirailan des reposoirs et des sites de nidification localisés à proximité de zones d'alimentation : plans d'eau des réservoirs, vasières, estran du bassin. Ces échanges sont limités à certains secteurs et sous pression anthropique (urbanisation diminuant la porosité des milieux). Le secteur des près salés bénéficie d'une grande ouverture à la fois sur le Bassin et les boisements arrière-dunaire, et la pression urbaine semble peu présente. Le secteur de Pirailan, et plus spécialement le plan d'eau dont la richesse écologique a engendré l'instauration de nombreux périmètres de protection, est encore plus marqué par l'anthropisation.
Ces secteurs sont ainsi particulièrement vulnérables et devront faire l'objet d'une attention particulière.
- Inter-relation forêt dunaire / Plateau forestier : le cycle d'exploitation sylvicole de la pinède a été présenté précédemment. L'alternance landes/jeunes/pins/pinède mûre draine un cortège d'oiseaux et d'insectes qui se sont adaptés à ces variations périodiques d'ouverture du milieu : Fauvette pitchou, Engoulevent, Rapaces forestiers (Circaète, Milans, et rapaces nocturnes) pour les oiseaux ; Fadet des Laïches, Damier de la Succise pour les insectes. Ces cortèges se déplacent indifféremment sur le site Natura 2000 de la dune boisée et sur le plateau forestier, c'est-à-dire au sein de la sous-trame verte de la commune.

IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

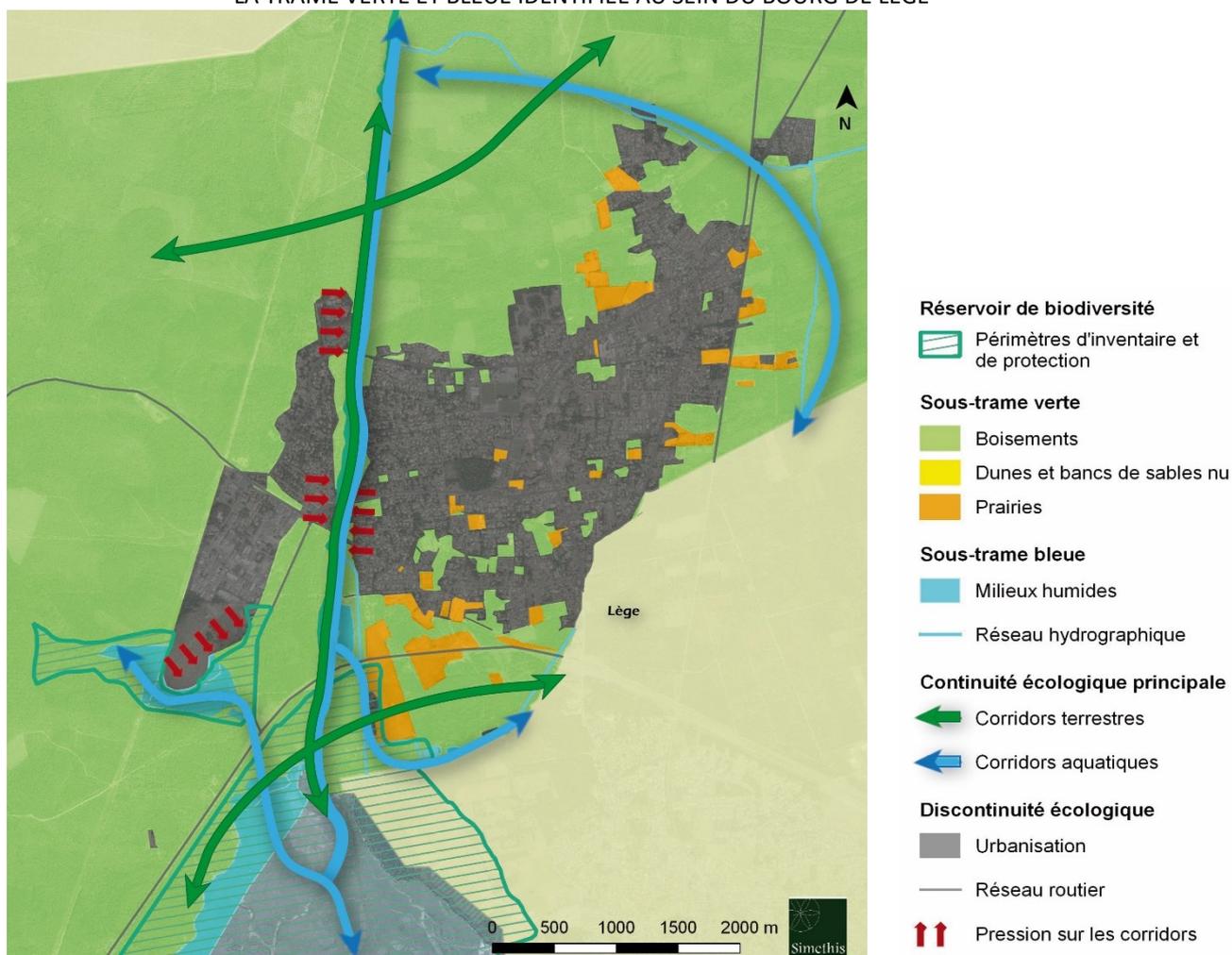


Au-delà des espèces, des habitats et des habitats d'espèces patrimoniales, il est important de noter la présence et l'importance des espèces communes composant la nature dite « ordinaire ». Même s'ils ne sont pas protégés, ces milieux naturels et ces espèces contribuent à la biodiversité.

A ce titre, au sein du bourg de Lège, les **prairies en limite d'urbanisation** sont des **zones de refuge pour la grande et la petite faune**, et constitue un biotope favorable à l'entomofaune. Les strates arbustives et arborées qui les délimitent sont également particulièrement intéressantes dans le cadre des corridors écologiques. Les milieux mosaïques sont également très intéressants pour les chiroptères (protégés et en forte régression). En effet les chauves-souris apprécient les éléments structurants le paysage pour les déplacements : haies, zones tampon de réseau hydrologique, ainsi que les milieux ouverts et boisements de feuillus.

En ce qui concerne les **corridors aquatiques** présents à l'intérieur des limites communales, le **canal des Etangs** représente le principal axe de déplacement, notamment pour la **faune piscicole**, les **mammifères semi-aquatiques** et la **Cistude d'Europe**. Il est par ailleurs particulièrement soumis à la pression anthropique, puisqu'il traverse le bourg de Lège avant de rejoindre les prés salés. Sa ripisylve constitue également un corridor écologique terrestre d'importance.

LA TRAME VERTE ET BLEUE IDENTIFIEE AU SEIN DU BOURG DE LEGE



Bilan / Eléments clés à retenir :

- Des sous-trames vertes relativement homogènes, où les déplacements se font sans discontinuité majeure, en dehors des secteurs urbanisés.
- Une trame bleue concentrée sur le Canal des Étangs et les zones humides associées en limite de Bassin à l'intérieur des limites communales.
- Des enjeux focalisés à l'échelle de la commune :
 - côté Bassin où les corridors écologiques terrestres et aquatiques subissent une pression certaine, et pour lesquels il sera essentiel de maintenir des coupures à l'urbanisation garantissant la pérennité du fonctionnement écologique de ce secteur,
 - sur le Canal des Étangs et les milieux humides en contact avec le Bassin d'Arcachon où la fragilité des milieux et leur rôle écologique fondamental impliqueront une attention particulière au maintien de zones tampons naturelles.
- La présence d'une nature ordinaire notamment au sein du bourg de Lège, constituée de plusieurs espaces de nature en milieu urbain (parcs et jardins notamment) et des prairies en limite d'urbanisation, peu représentées à l'échelle communale et intéressantes pour certaines espèces de milieux ouverts.

4 - Les risques naturels

SYNTHESE DES RISQUES NATURELS



Carte de simple information non opposable
 Source : Mairie, S.I.B.A, SYBARVAL, BRGM, Atlas départemental du risque incendie feux de forêts

Lège-Cap Ferret est identifiée au sein du Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde (DDRM 33 en date de 2012) **comme étant concernée par les risques littoraux « érosion marine et avancée dunaire », « inondation par submersion marine » et feux de forêts.** D'autres aléas sont également présents telles les remontées de nappe.

ARRETES DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	20/06/1993	21/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	10/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	28/02/2010	11/03/2010	13/03/2010

Source : Prim.net

4.1 - Les risques littoraux



■ Risque « avancée dunaire et recul du trait de côte »

La côte girondine est soumise aux phénomènes naturels d'érosion marine et d'avancée dunaire ; à Lège-Cap Ferret, et particulièrement à l'extrême Sud de la commune, ces phénomènes sont majeurs.

L'érosion du littoral résulte de l'action sur le rivage des agents dynamiques (marées, courants de marée, houles et clapots, vents). Elle s'apprécie à partir du recul du trait de côte, à savoir le déplacement vers l'intérieur des terres marquant la limite entre le domaine maritime et le domaine continental. Ce déplacement résulte d'une perte progressive des matériaux sous l'effet des courants. L'avancée dunaire, quant-à-elle, est la progression du front de dune vers l'intérieur des terres, résultant du déplacement des sables sous l'effet du vent.

Le littoral atlantique est particulièrement exposé. Au cours de ces trente dernières années, sous l'action du vent et de la houle, ce dernier a connu une régression moyenne de l'ordre de 1 à 2 m/an. La pointe du Cap Ferret marque la limite du domaine lagunaire vers l'Ouest et correspond à une zone où s'agencent les dynamiques océaniques et lacustres. Celle-ci est en ce sens doublement exposée au phénomène d'érosion, qu'il se matérialise tant sur la façade occidentale qu'orientale.

Diverses études portant sur la dynamique d'évolution du trait de côte à Lège-Cap Ferret ont notamment permis de mettre en évidence ces phénomènes (études PAB/SOGREAH portant sur l'évolution de la façade orientale de La Pointe puis sur l'évolution hydrosédimentaire de la presqu'île [janvier 1997 et Mars 2008]).

Ainsi côté océan, sur la façade occidentale de La Pointe du Cap Ferret, l'action des courants marins constitue un des facteurs prépondérants des phénomènes d'érosion depuis plus d'une centaine d'années.

DYNAMIQUE D'EVOLUTION DE LA POINTE DU CAP FERRET



Source : Atlas des paysages de la Gironde, Agence Foléa-Gautier

UN LITTORAL SOUS INFLUENCE DE LA HOULE ET DES MAREES



Source : SOGREAH, synthèse des évolutions hydro-sédimentaires du Cap Ferret, 2008

L'extrémité Sud de la Pointe a connu une érosion quasi-continue depuis 1977, avec un rythme de recul de l'ordre de 9m/an sur les dix dernières années, entraînant une dégradation globale des milieux dunaires.

Selon l'étude SOGREAH²², Côté Bassin, sur la façade orientale, l'érosion est essentiellement liée aux évolutions naturelles du fonctionnement hydraulique du Bassin d'Arcachon, où l'affaiblissement progressif du chenal de Piquey au profit du chenal du Teychan, a entraîné une progression de ce dernier vers l'Ouest.

A marée montante et descendante, il rentre et sort dans le Bassin d'Arcachon entre 200 et 400 millions de m³ d'eau (fonction des coefficients de marée), deux fois par jour. Ce volume transite par un réseau de chenaux dont les deux principaux sont le Piquey et le Teychan.

La surface en eau qui alimente le chenal du Teychan est plus importante que celle alimentant le chenal de Piquey. Au point de rencontre des écoulements de ces deux chenaux, les vitesses des

²² Synthèse des évolutions hydro-sédimentaires du Cap Ferret, 2008

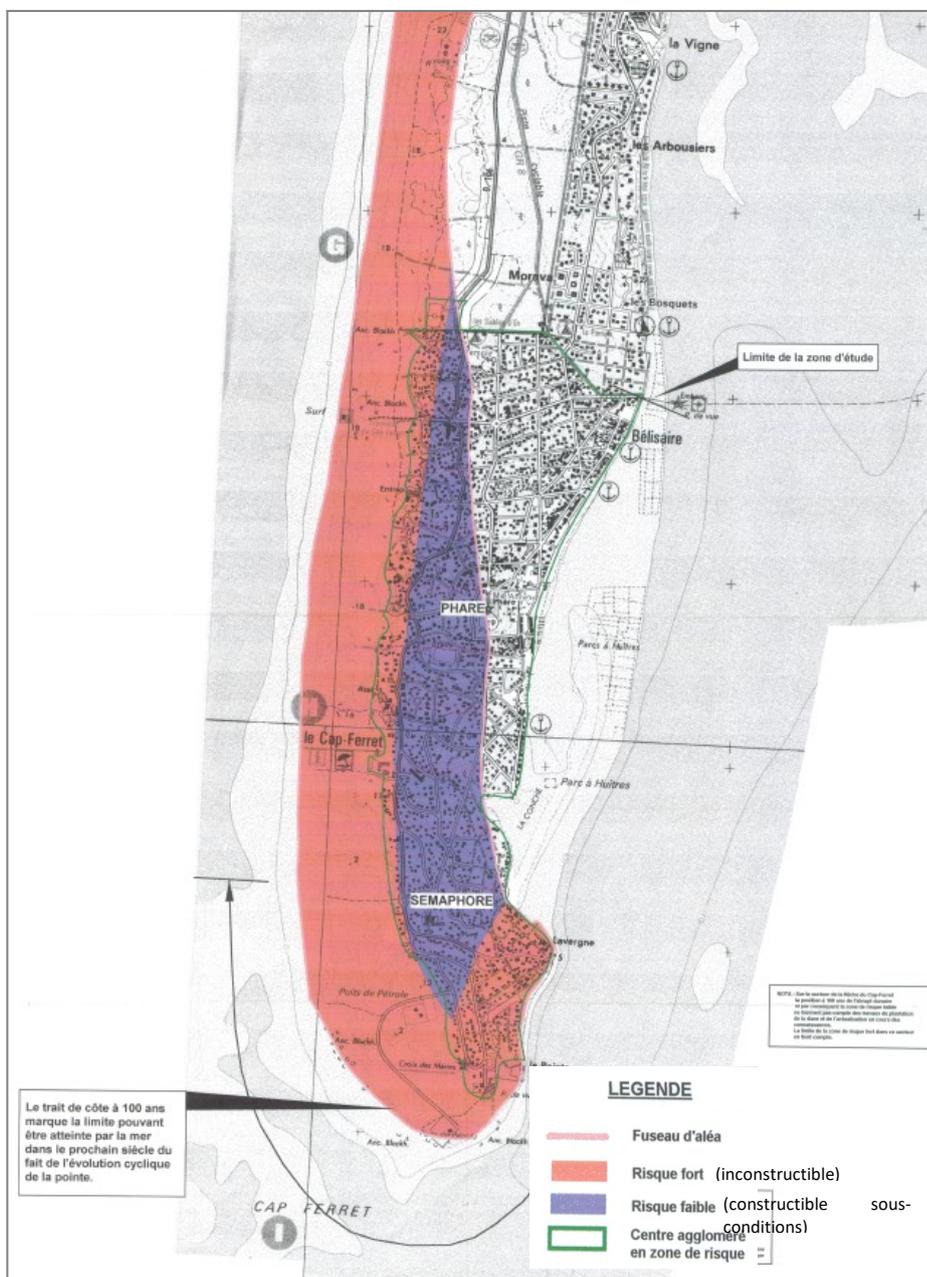
courants y sont très importantes et ceux-ci sont dirigés vers le l'extrémité Sud de la Pointe. Cette translation naturelle conduit à une action érosive très forte sur l'extrémité Sud de la Pointe.

A ce titre, les premières lignes d'habitations du rivage Est sont aujourd'hui particulièrement exposées au phénomène d'érosion marine et d'avancée du littoral (cf. carte des zones d'aléa page suivante).

Depuis Hortense jusqu'à l'extrémité Sud de la Pointe, plusieurs ouvrages privés de protection ont été aménagés, néanmoins sans étude d'impact. Ces ouvrages ont conduit à une modification des courants, qui ont aujourd'hui une incidence forte sur le fond du chenal, remettant en cause leur stabilité à long terme. Indispensable à leur pérennité, l'entretien de ces ouvrages privés, qui néanmoins échappe à tout contrôle, doit être régulier et intense.

Au vu de l'intensité du recul du trait de côte et de l'avancée dunaire, un Plan de Prévention des risques littoraux (PPRNL) a été approuvé le 31 décembre 2001, en cours de révision. A cet égard, le PPRNL encadre la constructibilité des zones d'aléa au regard de l'intensité du risque, en appliquant un principe d'inconstructibilité au sein des secteurs les plus sensibles.

LE RISQUE « AVANCEE DUNAIRE ET RECU DU TRAIT DE COTE » SUR LA POINTE DU CAP FERRET (EXTRAIT DU PPRNL)



Source : zonage réglementaire, Plan de Prévention des Risques Littoraux approuvé le 31 décembre 2001

Par ailleurs **depuis octobre 2015, la commune de Lège-Cap Ferret a piloté l'étude de stratégie locale de gestion de la bande côtière**, élaborée par le groupement Casagec / ADAMAS, avec l'appui méthodologique du GIP Littoral Aquitain, et l'implication de tous les partenaires institutionnels réunis du comité de pilotage.

Cette démarche conduite de manière rigoureuse et progressive a abouti à la validation par l'ensemble des membres du comité de pilotage le 14 mars 2017 des scénarii de gestion par secteur et du projet de plan d'actions à échéance 2030.

Le plan d'action a été présenté au comité régional de suivi des stratégies de gestion de la bande côtière et fait actuellement l'objet de discussions complémentaires avec les partenaires co-financiers.

■ Risque inondation par « submersion marine »

Depuis une dizaine d'années, la côte atlantique est régulièrement touchée par des phénomènes climatiques d'exception, en particulier des tempêtes dont les conséquences ont parfois été extrêmement violentes.

La tempête Xynthia (février 2010) a particulièrement souligné la sensibilité du Bassin d'Arcachon au risque de « submersion marine ». La concomitance de vents violents et d'un fort coefficient de marée a eu un impact majeur aussi bien pour la sécurité des personnes que sur les activités et l'environnement (chutes d'arbres, dégâts sur l'habitat, sur les ports, etc.).

Plusieurs secteurs du Bassin ont été particulièrement touchés (la clinique d'Arès, les ports de Cassy et Taussat, les ports gujanais, etc.). Sur Lège-Cap Ferret, seuls les villages ostréicoles ont été partiellement impactés.

La tempête Xynthia a eu deux conséquences principales :

- une accélération des processus d'érosion se traduisant par un amaigrissement des plages et la formation de quelques entailles marines. Sur la propriété du Conservatoire du Littoral à l'extrême pointe du Cap Ferret, l'érosion a été particulièrement forte provoquant un recul de l'ordre de 15/20 mètres sur un linéaire d'environ 400 mètres. A la Pointe, sur la façade atlantique, on a observé un amaigrissement de la plage et une érosion de l'avant-dune avec présence d'une falaise vive ;
- un accroissement des risques de submersion marine : les enrochements protégeant le « Domaine des 44 hectares » ont été submergés. Tous les villages ostréicoles ont été touchés de manière plus ou moins importante.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par Submersion Marine (PPRSM) du Bassin d'Arcachon, prescrit par arrêté préfectoral le 10 novembre 2010, a été récemment approuvé par arrêté préfectoral du 19 Avril 2019.

Le PPRSM a pour objet principal d'établir une cartographie des zones à risques et de réglementer ces zones :

- en interdisant les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et en les limitant dans les autres zones submersibles ;
- en prescrivant des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions (existantes et futures), sans nuire à l'écoulement des eaux ;
- en préservant les champs d'expansion des crues qui réduisent l'ampleur du phénomène en accueillant une partie de l'eau.

Un PPRSM est basé sur une submersion majeure appelée « aléa de référence ». Dans un premier temps, des études historiques et scientifiques ont été menées par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour déterminer l'évènement de référence connu. La tempête Xynthia constitue l'évènement historique le mieux documenté mais d'ampleur insuffisante pour servir de référence scientifique à l'établissement du PPRSM.

Dans un second temps, le BRGM a donc réalisé des modélisations d'une submersion de gravité centennale, avec prise en compte de l'élévation prévue du niveau de l'océan et du fait du réchauffement climatique. Pour calculer la submersion marine de référence centennale, l'étude s'est basée sur le calcul de la hauteur d'eau au large, le fond marin du Bassin, le courant, les vents, les volumes d'eaux entrants dans le Bassin, les pentes et dénivelés des terrains.

Le calcul de l'aléa « de référence » intègre une marge supplémentaire de 20 cm. Cette hauteur correspond à la montée des eaux due au réchauffement climatique. Pour le calcul de ce même aléa à l'horizon 2100, une rehausse de 40 cm a encore été ajoutée.

Par ailleurs, les ouvrages de protection de la commune ne présentant pas de garantie de tenue à l'évènement de référence et pour la durée de vie des constructions qu'ils protègent, aucun d'entre eux n'a été pris en compte. Les cartes d'aléas ont donc été établies pour un scénario dit de « ruine généralisée ».

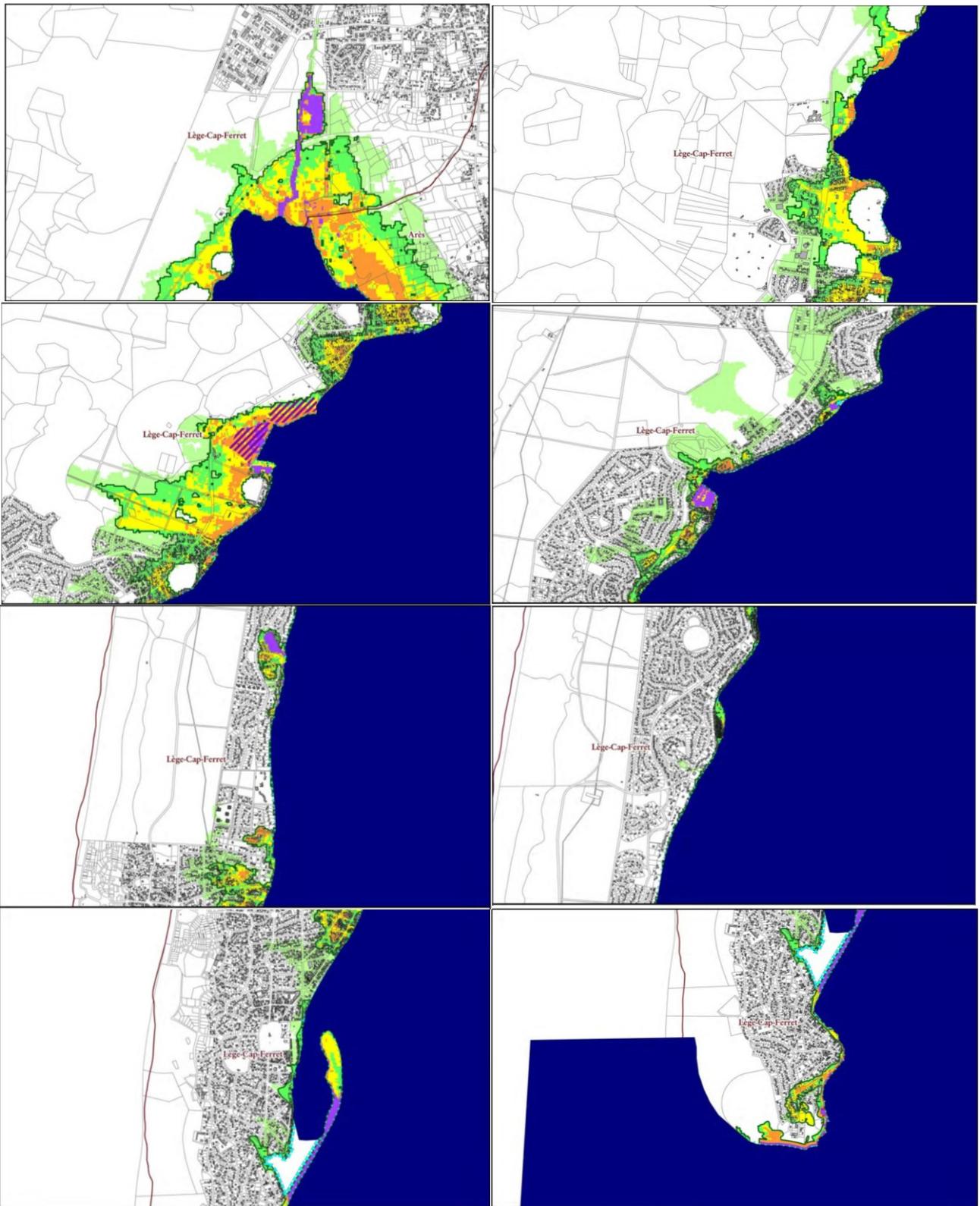
Les cartes de l'aléa avec prise en compte du changement climatique (horizon 2100) figurent ci-après.

A l'issue du croisement des aléas et des enjeux, un projet de plan de zonage réglementaire, de cartographie des côtes de seuil réglementaires et de règlement a été réalisé et mis à la concertation publique.

Dans l'attente de l'approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation par Submersion Marine (PPRISM), il est fait application des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme (ancienne codification) pour refuser ou assortir de prescriptions les projets qui, en l'état actuel des connaissances, sont de nature à porter atteinte à la sécurité publique (cartes d'aléas annexées au PLU).

La commune de Lège-Cap Ferret fait partie des communes du Bassin d'Arcachon identifiées comme « Territoires à Risques Importants d'inondation » (TRI) au titre de l'aléa de submersion marine²³. La qualification d'un territoire en TRI engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement dans la recherche de la réduction du risque d'inondation. À cette fin, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation a été élaborée par le SIBA en concertation avec les 10 communes du bassin d'Arcachon et approuvée en Commission Inondation de Bassin le 1^{er} juin 2017. Un PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) pour mettre en œuvre les objectifs de la SLGRI est en cours d'élaboration par le SIBA.

²³ A noter que dans le cadre de l'application de la directive européenne « inondation », la liste des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 11 janvier 2013. La commune de Lège-Cap Ferret fait partie du l'unité bassin d'Arcachon.




PPRSM du Bassin d'Arcachon - Lège-Cap-Ferret
Évolution de la zone d'aléa avec prise en compte du changement climatique (horizon 2100)

■ Plan d'eau	■ Aléa actuel fort	■ Bande de sécurité liée au choc mécanique des vagues
■ Scénario "ruine"	■ Aléa actuel modéré	■ Limite de l'aléa actuel
■ Aléa actuel très fort	■ Aléa actuel faible	■ Vigilance paquets de mer
■ Bande de précaution derrière un ouvrage	■ Évolution de l'aléa à l'horizon 2100	

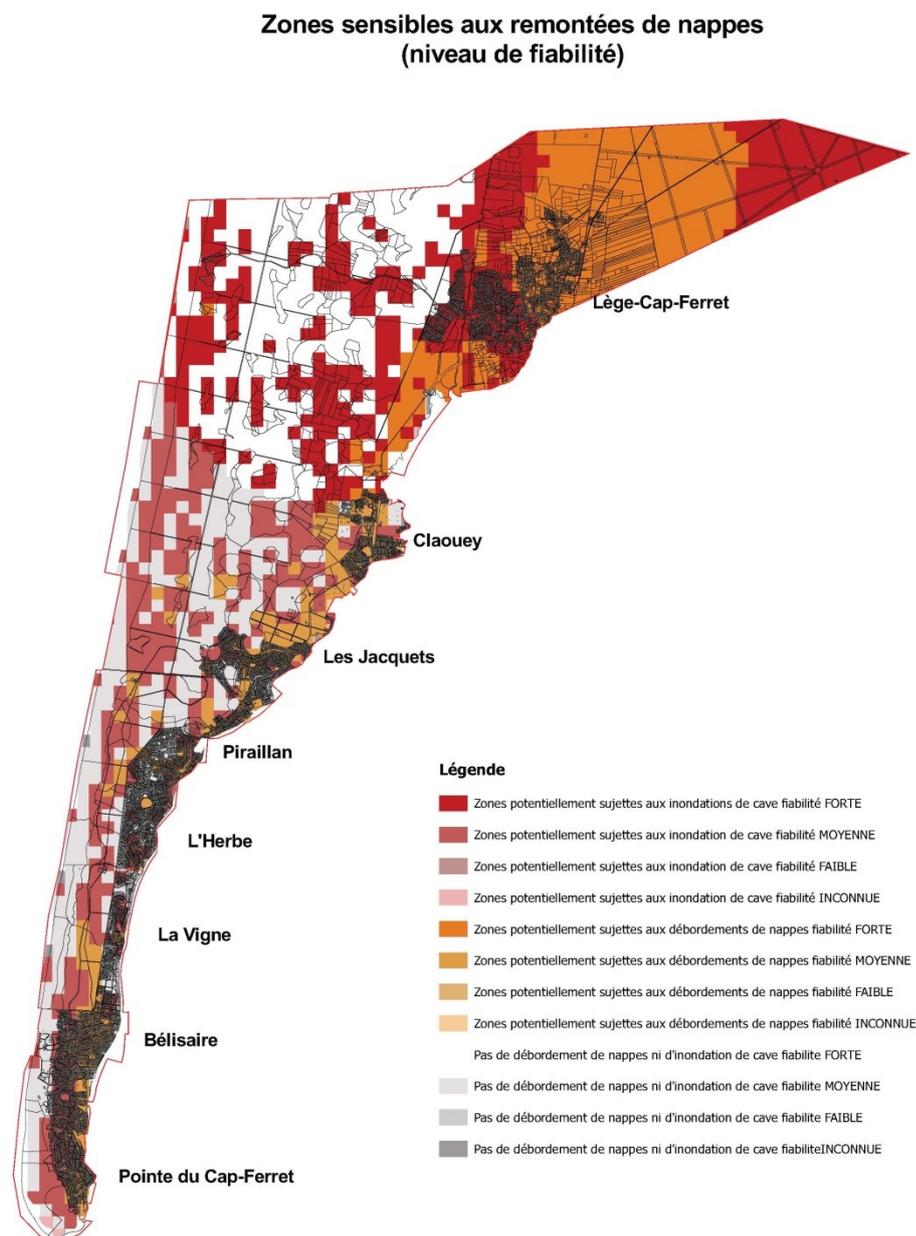
Carte 8 / 8 1/10 000 Mars 2016 - DDTM/SRDC/PPRSM

4.2 - Risque inondation par « remontées de nappes »

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur, où la faible profondeur de l'aquifère conjuguée à la forte amplitude du toit de la nappe entraîne ponctuellement une émergence de la nappe au niveau du sol, provoquant ainsi une inondation spontanée. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés.

Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont des inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves, des fissurations, des remontées de canalisations enterrées... Les désordres peuvent se limiter à de faibles infiltrations et à quelques suintements.

Lège-Cap Ferret dispose d'un socle géologique particulièrement sensible aux phénomènes de remontée de nappes. En effet, plusieurs nappes de formations sédimentaires circulent dans les roches meubles essentiellement constituées de sables. Ces nappes, n'ayant aucune couche imperméable les séparant de la surface du sol, réagissent très rapidement aux eaux de pluie qui s'infiltrent et les alimentent.



Source : brgm

L'aléa concerne donc aussi bien les zones naturelles que les secteurs d'ores-et-déjà urbanisés. En effet, plusieurs présentent un niveau d'exposition relativement important, à savoir :

- de La Pointe au Bocque,
- de Pirailan au Grand Piquey,
- L'Herbe,
- Le Canon,
- Claouey,
- Grand Crohot,
- le long du Canal des Étangs.

En hiver, plusieurs dépressions humides se forment lors d'affleurement de la nappe, en particulier : entre les dunes de Piquey, à l'Est de Claouey et le long de la route départementale 106 entre la Pignada et le stand de tir.

4.3 - Risque feux de forêts

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations forestières²⁴ ou subforestières²⁵ d'une surface minimale d'un hectare.

En Gironde, la forêt couvre 483 222 hectares soit près de la moitié de la superficie du département (45 %). Cet ensemble forestier est essentiellement constitué de forêts privées (96 %).

Les forêts du littoral, très fréquentées en été et où le relief rend difficile les interventions, sont particulièrement sensibles au départ de feu. La commune de Lège-Cap Ferret est en ce sens relativement exposée au risque.

A ce titre, l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts (PPRIF) a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 1er Octobre 2004. Le territoire communal n'est pas officiellement concerné par un plan de prévention des risques feux de forêts approuvé. Compte tenu cependant de son classement en aléa fort au sein de l'atlas départemental du risque incendie feux de forêts en date de 2004 et de son inscription à l'arrêté préfectoral de 2005 régissant les mesures de prévention et de lutte contre l'incendie (règles de débroussaillage), une attention particulière devra être portée à l'adaptation de la constructibilité au risque.

Sur la commune ; l'intégralité des zones naturelles forestières sont concernées par un aléa fort en raison de leur importante fréquentation et parfois, de la proximité de zones densément urbanisées. Dès lors, étant particulièrement exposée au risque feux de forêts, la commune de Lège-Cap Ferret se doit de disposer d'une défense incendie satisfaisante (cf. chapitre page 82).

Les espaces soumis au risque feux de forêt rentrent dans le champ d'application du Règlement Interdépartemental de Protection de la Forêt Contre les incendies (RIPFCI) approuvé par le Préfet de Région le 20 avril 2016 et couvrant les départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Les zones concernées par ce règlement sont les espaces exposés au risque et se situant à moins de 200 m d'un espace boisé, le terme espace boisé, n'étant pas explicité par des critères de surfaces, de densité de peuplements, ni même d'essence végétale. Dans ces espaces, le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies fixe des règles, des mesures visant à limiter le risque de départs de feux et indique.

²⁴ Formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable

²⁵ Formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense, poussant sur des sols silicieux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires)

Parmi les principales mesures, appelons notamment :

- L'obligation générale de débroussaillage autour des voies et du bâti. Dans les espaces exposés, les projets d'aménagement sont soumis à des obligations de débroussaillage d'une profondeur de 50 m autour des constructions et de profondeurs variables de part et d'autre des voies.
- L'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, de l'emploi du feu dans les espaces exposés, de la pratique du bivouac et du camping isolé, des lanternes volantes, de la circulation dans les espaces exposés et des travaux forestiers en période de vigilance exceptionnelle (noire),

Le débroussaillage a un intérêt tout particulier dans les zones situées à l'interface de la forêt et des zones urbanisées. Les retours d'expérience du SDIS 33 montrent que c'est dans ces zones que se produisent le plus grand nombre de départs de feu. Cette augmentation du nombre de départs de feu s'explique par l'augmentation de la présence humaine en lisière de forêt induite par l'urbanisation. La gestion de l'interface forêt/habitat permet de prévenir efficacement les incendies de forêt susceptibles de menacer les habitations et inversement.

Dans le cadre de la prévention et du renforcement des moyens de lutte contre les risques incendies feux de forêt, le Document Graphique du PLU indique la ligne de contact entre des zones urbaines ou des zones à urbaniser, et les zones naturelles qui sont présumées concernées par un risque d'incendie de forêt fort ou très fort. Un recul « non aedificandi », et le cas échéant, un renforcement du dispositif « pare-feux » devront être prévu en lisière des sites concernés.

Dans les zones urbaines ou dans les secteurs d'urbanisation limitée, toute nouvelle construction autorisée (à l'exception des annexes et des piscines) devra être implantée à plus de 10 m de la ligne de contact identifiée au Document graphique à l'interface des secteurs présumés concernés par un risque d'incendie de forêt fort ou très fort.

Dans les zones à urbaniser ou dans les Zones Naturelles, une bande tampon d'au moins 12 m de large devra :

- permettre l'accès aux véhicules de lutte contre l'incendie par des pistes appropriées
- prévoir des abords engazonnés et/ou des plantations de feuillus peu combustibles, ni inflammables, sans que ces plantations ne gênent la circulation des véhicules de luttés contre les incendies

CARTE DE SIMPLE INFORMATION NON OPPOSABLE



Source : DDRM 33

Pour lutter contre les départs de feux de forêt, la commune dispose d'une défendabilité correcte :

- Sur le plan de l'accessibilité du massif forestier

La commune dispose de :

- 911 km de pistes en sol naturel,
- 74 km de piste gravée
- 11 garde-feux positionnés tous les km, plus 3 gardes feux privés,
- 1 garde feu central
- 1 voie de secours Nord/Sud « Caporlac » indépendante des voiries départementales (réservée prioritairement aux secours)

Ces infrastructures facilitent la rapidité d'intervention des moyens de lutte des deux centres de secours, du Cap Ferret au Nord, et d'Arès/Lège au Sud, ainsi que des renforts supplémentaires. L'attaque des feux naissant le plus précocement possible est ainsi privilégiée.

- Sur le plan des ressources en eau

Sont implantés sur le territoire de la commune :

- Au niveau de la DFCI : 7 réserves de 60 m³, 27 puits forêts,
- Au niveau urbain : 450 poteaux d'incendie (cf. 5.2 - Défense extérieure contre l'incendie).

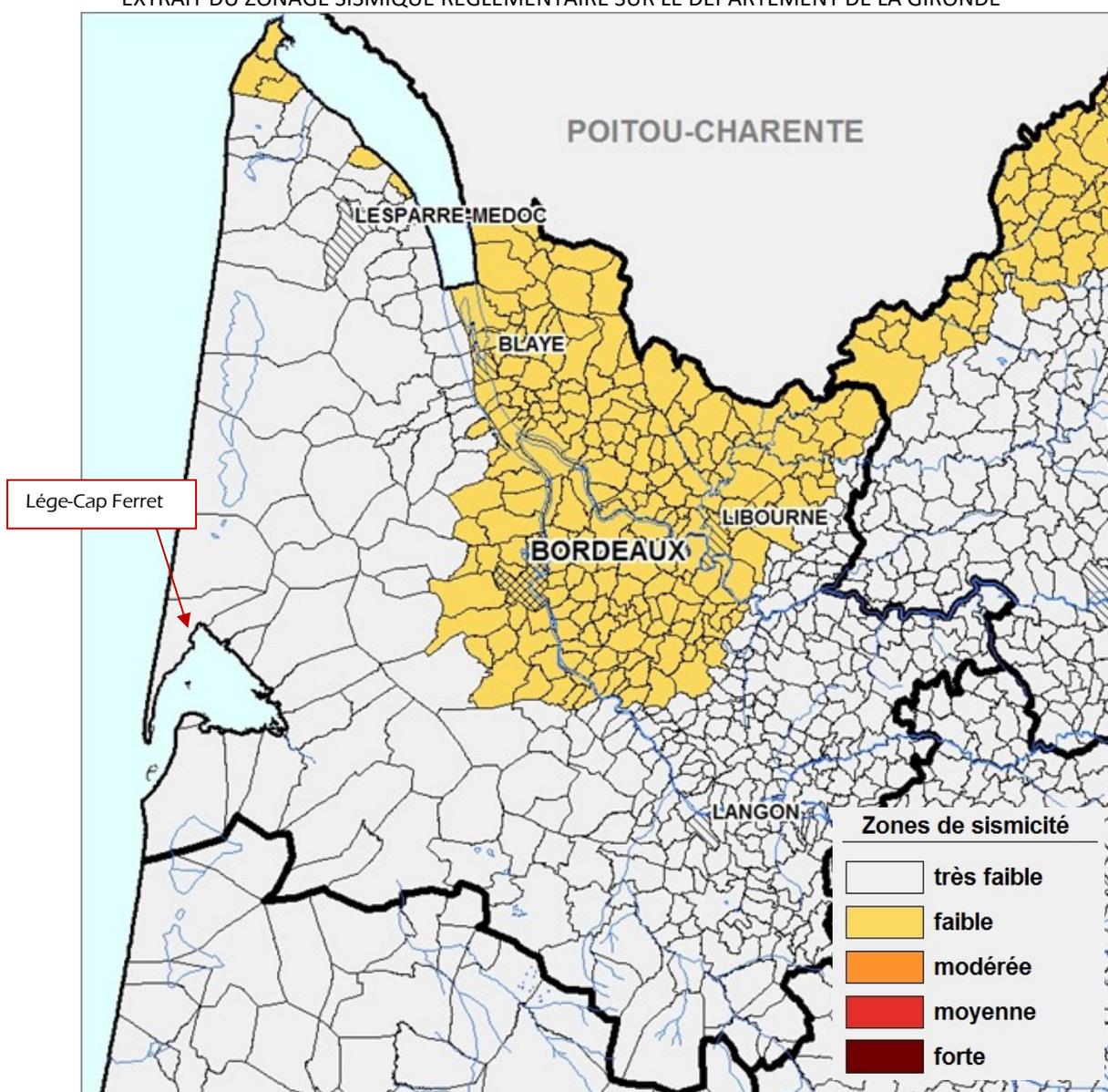
4.4 -Risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. La politique française de gestion de ce risque est basée sur la prévention (information du citoyen, normes de construction) et la préparation des secours.

L'intégralité de la commune de Lège-Cap Ferret est classée en zone sismicité dite très faible (zone 0). A ce titre, elle n'est soumise à aucune règle constructive spécifique (décret du 22 octobre 2010, entré en vigueur en 2011, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicable aux bâtiments de la classe « normale »).

EXTRAIT DU ZONAGE SISMIQUE REGLEMENTAIRE SUR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Source : zonage sismique de la Gironde, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM 33), 2012

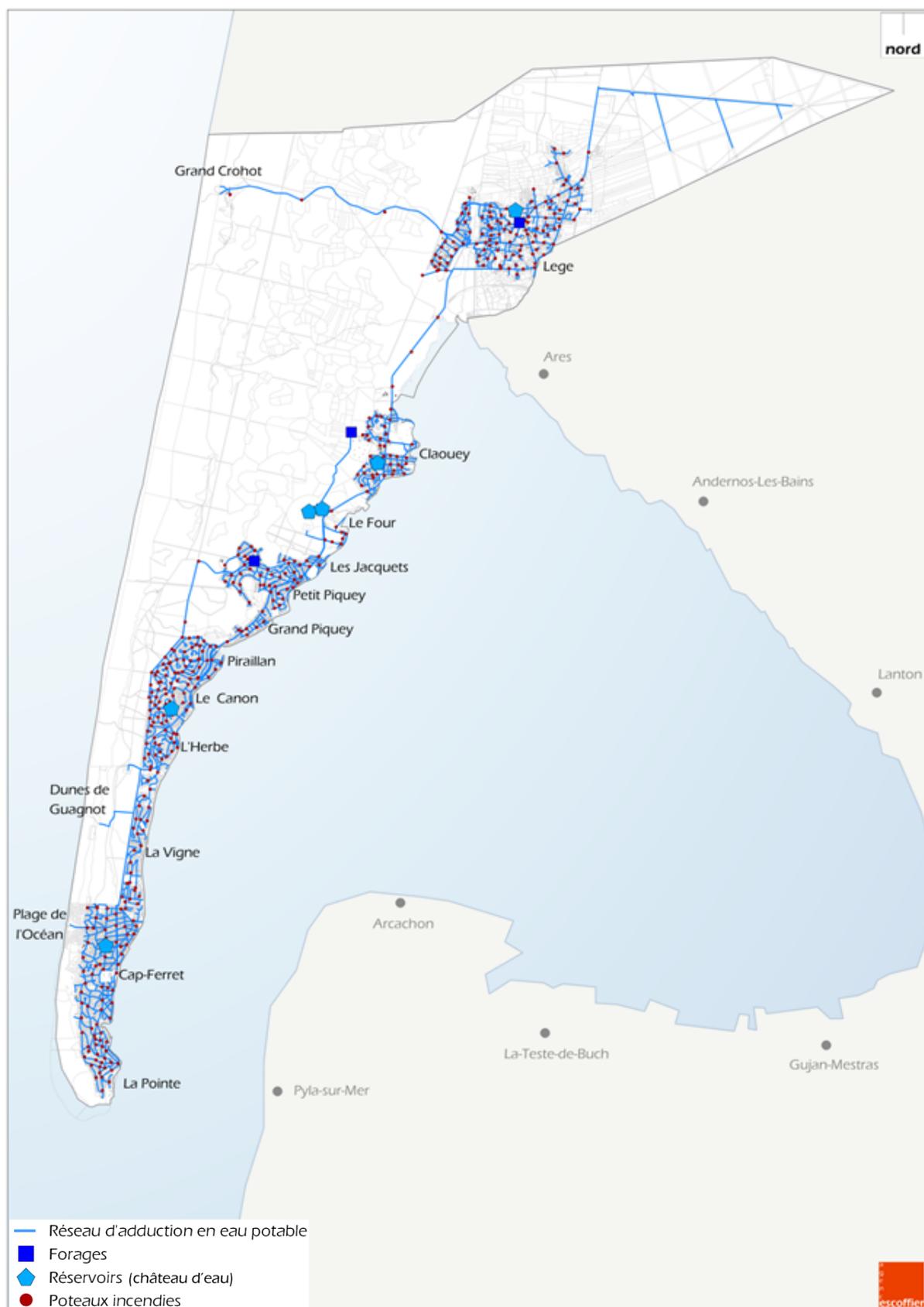
Bilan / Eléments clés à retenir :

Un territoire aux nombreux atouts environnementaux, mais fortement contraint par la prise en compte de risques naturels très présents :

- **Des sols dunaires semi-mobiles exclusivement constitués de sables récents volatiles ;**
- **Une topographie marquée de petits reliefs dunaires, éléments déterminants du paysage local et de l'occupation des sols ;**
- **Un réseau hydrographique peu développé au profit d'importants échanges souterrains ;**
- **Une ressource en eau souterraine abondante mais sensible aux pollutions ;**
- **Un potentiel énergétique important, dont le développement, compte tenu des spécificités et valeurs patrimoniales fortes sur la Presqu'île notamment, devra cependant être envisagé au regard des caractéristiques paysagères de chaque quartier ;**
- **Des risques littoraux particulièrement présents au niveau de La Pointe du Cap Ferret (érosion, avancée dunaire et submersion marine) ;**
- **Un territoire sensible aux remontées de nappes dans les points bas et secteurs mal drainés, où la nappe affleure ;**
- **Une forêt littorale particulièrement sensible aux risques d'incendie feux de forêts.**

5. L'impact des activités humaines sur l'environnement

ARCHITECTURE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET REPARTITION DES POTEAUX INCENDIES



Source : Réseau d'alimentation en eau potable, S.I.B., 2014

5.1 - L'alimentation en eau potable

La commune de Lège-Cap-Ferret assure l'alimentation en eau potable sur son territoire. La commune a confié par contrat d'affermage, une partie de la gestion de son service (exploitation) à la société AGUR.

■ La ressource sollicitée

La ressource alimentant la commune

L'alimentation en eau potable provient de 5 captages dans les nappes profondes de l'Oligocène et de l'Eocène : forages de Claouey, Les Viviers, Lège-Bourg, Les Embruns, Les Jacquets.

Des autorisations de prélèvement à réviser pour répondre aux besoins de la commune

Les aquifères captés pour l'adduction d'eau potable sont l'Oligocène et l'Eocène Littoral. Ils sont classés non déficitaires dans le SAGE Nappes Profondes approuvé en 2013. Les autorisations de prélèvement des ouvrages de la commune ont été révisées par arrêté préfectoral du 28 février 2009. La capacité de production autorisée par jour est de 14 400 m³. Sur l'ensemble des 5 forages, le volume annuel autorisé est de 1,6 millions de m³.

Forages	Débits et volumes maximum autorisés			Volumes autorisés par Unité de gestion du SAGE nappes profondes	
	Heure (m ³ /h)	Journalier (m ³ /j)	Annuel (m ³ /an)	OLIGOCENE LITTORAL Non déficitaire	EOCENE LITTORAL Non déficitaire
Bourg	90	1 800	350 000	350 000	
Claouey	90	1 600	385 000	385 000	
Les Viviers	120	3 000	430 000	129 000	301 000
Les Embruns	260	5 000	155 000		155 000
Les Jacquets	150	3 000	440 000		440 000
TOTAL des volumes annuels autorisés toutes unités de gestion confondues				1 600 000	

Autorisation de prélèvements pour les ouvrages alimentant Lège-Cap-Ferret (Source : AP du 28 février 2009)

L'autorisation de prélèvement sera révisée par unité de gestion dès que le forage « Les Viviers » aura été réhabilité de façon à ne capter qu'un seul aquifère. Le forage des Embruns n'est exploité qu'en période estivale.

La commune de Lège-Cap Ferret possède une interconnexion avec la commune d'Arès à laquelle des achats d'eau sont effectués. L'eau achetée provient du réservoir de Grande Lande en aval duquel un dispositif de comptage permet de connaître le volume refoulé vers le réseau de distribution de Lège-Cap Ferret. La capacité de cette interconnexion est de 2 x 120 m³/h. En cas d'arrêt du forage de Lège, l'alimentation du secteur peut être assurée par l'interconnexion avec Grande Lande.

Les prélèvements

En 2015, un peu plus de 2 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans la ressource pour alimenter les 10 253 abonnés, soit environ 21 500 habitants. La commune prélève plus que les volumes autorisés par l'arrêté préfectoral. Le différentiel est important et a atteint en 2015 plus de 400 000 m³.

Le volume maximal prélevé en jour de pointe atteint 90 % de la capacité journalière, soit environ 12 600 m³/j.

La commune de Lège Cap Ferret n'a pas importé d'eau traitée en provenance d'Arès en 2015. Cependant les années précédentes, la commune a eu besoin d'importer de l'eau depuis Arès.

OUVRAGE	Nappe captée	Prélèvement 2014 en m ³	Prélèvement 2015 en m ³	Variation 2014/2015
Forage Claouey	OLIGOCENE Littoral	318 815	409 821	28,55%
Forage Les Viviers	OLIGOCENE Littoral EOCENE Littoral	444 517	497 195	11,85%
Forage Lège Bourg	OLIGOCENE Littoral	367 820	292 327	-20,52%
Forage Les Embruns	OLIGOCENE Littoral	210 840	243 294	15,39%
Forage les Jacquets	OLIGOCENE Littoral	655 018	592 143	-9,60%
Total des prélèvements en m³		1 997 010	2 034 780	1,89%

Les prélèvements entre 2014 et 2015 (Source : RPQS, 2015)

La protection de la ressource

Les nappes aquifères de l'Oligocène et de l'Eocène sont protégés des pollutions anthropiques susceptibles de provenir de la surface du sol par plusieurs dizaines de mètres de formations argileuses ou argilo-sableuses imperméables se développant à la base du Plio-Quaternaire.

Tous les points de prélèvement de la commune bénéficient de périmètres de protection de la ressource en eau. Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et vérifié par l'ARS).

Foarge	AP portant DUP sur l'instauration des périmètres de protection	Périmètre de Protection Immédiate	Périmètre de Protection Rapprochée
Bourg	13/06/1994	Parcelle n°109 section B	PPR et PPI confondus
Les Viviers	13/06/1994	Parcelles n°1886, 1988 et 1891 section D	PPR et PPI confondus
Claouey	13/06/1994	Parcelle n°576 section E	PPR et PPI confondus
Les Embruns	19/12/2008	Une partie de la parcelle n°104 section BA	Cercle de 1 km de rayon centré sur le forage
Les Jacquets	19/12/2008	Une partie de la parcelle n°1116 section D	Cercle de 1 km de rayon centré sur le forage

La protection des captages d'eau potable (Sources : Arrêtés préfectoraux, Préfecture de la Gironde)

■ La production et la distribution d'eau potable

La distribution en eau potable est assurée par deux réseaux maillés interconnectés permettant l'alimentation en eau de la population : un réseau propre au bourg de Lège et un réseau propre à la presqu'île (de Jeanne De Boy à La Pointe). Avant d'être redistribuée sur le territoire, l'eau captée est dirigée vers différentes unités de production (Cassieu, Claouey, Viviers et Vallons du Ferret), où elle bénéficie d'un traitement par aération et désinfection. Les réseaux d'adduction reposent respectivement sur 8 réservoirs de stockage dédiés offrant ainsi une capacité de stockage globale de 8 750 m³. Les quatre stations de reprise sont dotées de bâches de stockage qui participent également au transit de la ressource.

L'eau est acheminée au travers des 240 km de réseau de desserte d'eau potable. Le réseau de distribution a un rendement de 69,4% pour l'année 2015. Il est cependant inférieur au rendement à atteindre en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) (73,25 %).

L'indice linéaire de pertes en réseau (volume mis en distribution non consommé par km de réseau par jour) est de 7,2 m³/km/jour, ce qui correspond à un réseau « médiocre » pour l'AEAG pour un réseau intermédiaire.

L'eau distribuée en 2015 sur la commune de Lège-Cap Ferret a été analysée conforme aux normes en vigueur quant-à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

■ **Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et son plan d'actions**

Afin de disposer d'une vision globale sur l'état du réseau et de la ressource, la commune a lancé la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Celui-ci, réalisé entre 2012 et 2015 a visé à établir la nature des mesures et interventions à engager dans les années à venir afin de garantir une alimentation en eau satisfaisante sur l'ensemble du territoire communal. Le SDAEP a ainsi permis d'identifier les besoins en eau à horizon 2020, ainsi que définir un programme d'intervention permettant de sécuriser la ressource, en tenant compte de la présence d'une population estivante très prononcée.

Plusieurs opérations d'amélioration préconisées au SDAEP ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre : sectorisation du réseau en 2014, campagne active visant l'identification de pertes réseau, travaux de construction d'une nouvelle bache sur la station des Viviers en 2017 afin de sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable notamment durant la période estivale...

La sectorisation a permis d'identifier des secteurs comprenant de fortes pertes en eau. En effet, depuis la mise en place de la sectorisation, le délégataire actuel AGUR, a réalisé de nombreuses campagnes de recherche de fuites. Chaque année, la commune met en place un programme de travaux afin de renouveler les canalisations en acier et celles des secteurs identifiés comme des secteurs majoritairement fuyards.

Un important programme de travaux de renouvellement des canalisations a été lancé en 2016 dans le cadre de l'appel à projets de Agence l'Eau. Il concerne les secteurs prioritaires du Cap Ferret, Canon, Piraillan et des Vallons. Son achèvement (prévu en 2018) doit permettre au réseau d'être conforme à l'objectif de rendement fixé pour les communes situées en ZRE. Au-delà, le renouvellement du réseau sera poursuivi afin d'atteindre un objectif de rendement de 85 % à horizon 2025.

Il est également prévu de remplacer l'unité de traitement au bioxyde de chlore de la station des Valons par un traitement au chlore gazeux, le bioxyde de chlore gazeux attaque les branchements en PEHD de façon importante, engendrant de nombreuses fuites sur les branchements.

L'étude met en évidence un bon dimensionnement du réseau. Seuls quelques tronçons nécessitent un renforcement en raison du besoin actuel trop important induisant de façon localisée de faibles pressions en période de pointe.

Même, s'il n'existe à ce jour aucun problème d'ordre qualitatif ni quantitatif concernant l'alimentation en eau potable, la municipalité devra veiller à la cohérence du projet de développement communal avec la capacité du réseau, dont la réorganisation progressive a été établie, au SDAEP, en réponse aux besoins en eau à horizon 2020.

5.2 - Défense extérieure contre l'incendie

Étant particulièrement exposée au risque feux de forêts, la commune de Lège-Cap Ferret se doit de disposer d'une défense incendie satisfaisante. A ce titre, le réseau de défense incendie dessert l'ensemble des tissus agglomérés de la commune. Ce dernier est constitué de 450 poteaux et bornes incendies alimentés par le réseau d'adduction en eau potable. Le contrôle de bon fonctionnement des hydrants publics en date de 2014 mettait en évidence une non-conformité de 56 hydrants.

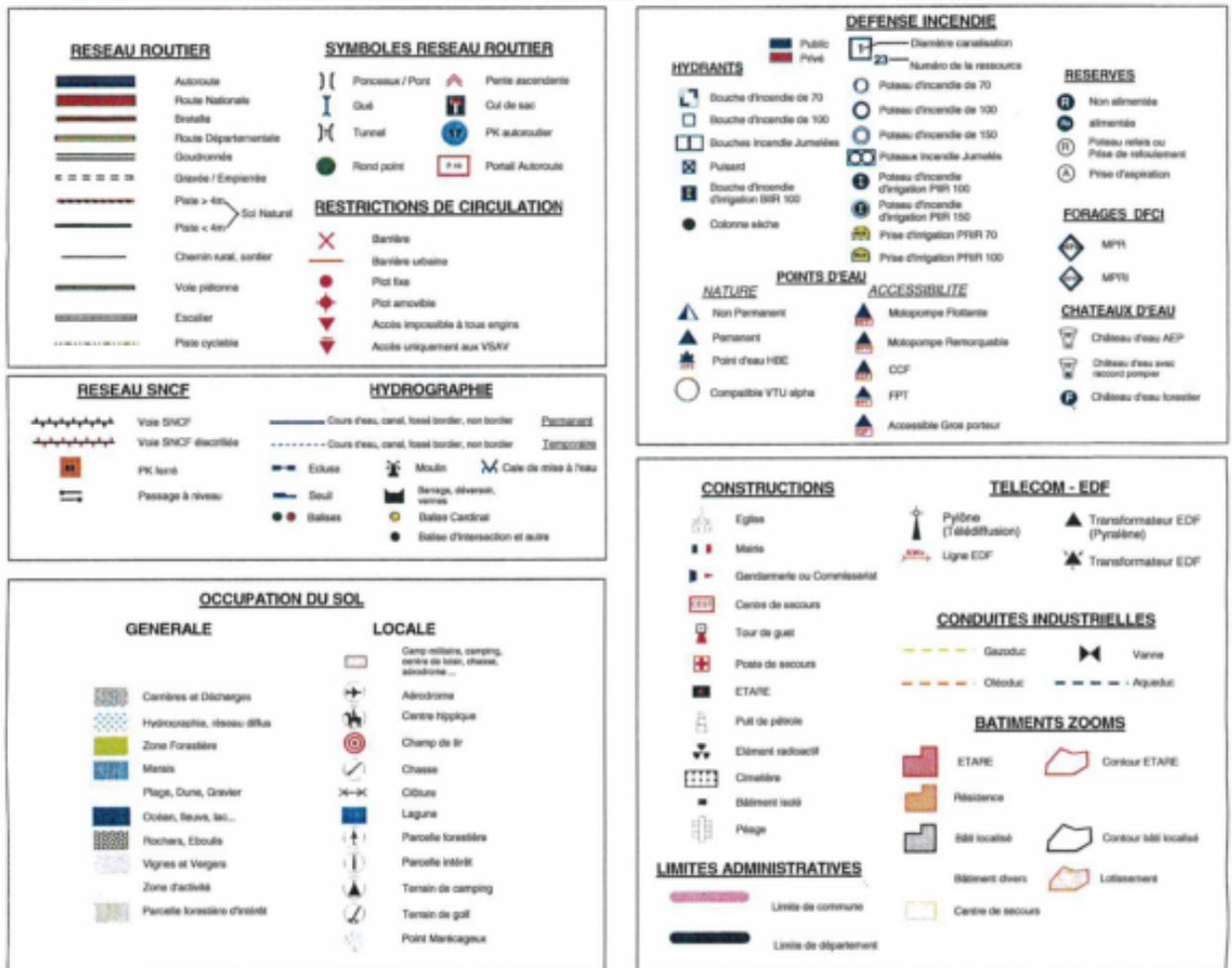
Plusieurs secteurs étaient identifiés par le SDIS comme étant mal défendus pour un risque courant en raison de leur éloignement par rapport aux dispositifs de défense incendie ou d'un débit insuffisant.

Cependant suite aux programmes entrepris et en cours les hydrants disponibles sont passés de 348 en 2014 à 381 en 2018. Il y'a eu aussi plus de 30% d'améliorations sur les hydrants insuffisants ou indisponibles. En 2019, les hydrants publics présentant des débits insuffisants sont moins de 22 et ceux indisponibles sont moins de 17.

Village	Quartier	Adresse
Lège-Bourg	<i>Le Grand Houstau</i>	<i>49 allée du Grand Oustau 24 impasse du Grand Oustau 12 lotissements Le Champs de Blé Lotissement Le Riou 2 lotissements de l'Houstaou</i>
	<i>Le Bourg</i>	<i>61 avenue de la Presqu'île Lotissement Le domaine du Berger</i>
	<i>Ignac</i>	<i>21 allée des Buissons</i>
Claouey	<i>Pastourelles sud</i>	<i>Rue des Tuyas (arbousiers 2) Place des Pastourelles Avenue Toulouse Lautrec/ avenue J.Beat Avenue Brémontier/avenue des dunes 23 avenue Toulouse Lautrec Avenue A.Gerbault Avenue du Commandant Charcot Avenue du Port club nautique Avenue du Port</i>
Le Four	<i>Le Four Sud</i>	<i>Avenue des Aigrettes</i>
Petit Piquey	<i>Dune Blanche</i>	<i>32 avenue des Grives Avenue des Grives/allée des Pinsons 30 allée des Fauvettes Centre hippique</i>
	<i>Petit Piquey nord</i>	<i>Avenue des Palombes/ avenue de la Bécasses Avenue des Palombes/ avenue du Capitaine Buer</i>
Piraillan	<i>Piraillan forêt nord</i>	<i>10 allée des Cigales 23 avenue de la Palombière</i>
L'Herbe	<i>L'Herbe</i>	<i>Route du Cap Ferret/ avenue du Courbey</i>
La Vigne	<i>Les Arbousiers</i>	<i>Avenue du Muscat face à l'avenue de Malaga</i>
	<i>Villa algérienne sud</i>	<i>15 avenue du Cabernet</i>
Cap Ferret	<i>La Palombière</i>	<i>Avenue de l'Atlantique / avenue des Mouettes</i>
	<i>Bélisaire</i>	<i>Boulevard de la Plage devant la Chapelle</i>
	<i>Miramar</i>	<i>Boulevard de la Plage/ rue des Pétrels</i>
	<i>Rosabella</i>	<i>Avenue de Bordeaux face à la caserne des pompiers</i>
	<i>Stade municipal</i>	<i>Avenue de Bordeaux/ allée des Palombes</i>
	<i>Sinh Hu</i>	<i>Allée des Ramiers/ avenue de Bordeaux Avenue de Bordeaux/ allée des Tourterelles</i>
	<i>Escourre de la Douane</i>	<i>23 avenue Sud du Phare ; Allée des Tourterelles / allée de la Pointe</i>
	<i>Le Spectacle</i>	<i>156 avenue de Bordeaux ; Avenue des Colverts/avenue des Souchets</i>
<i>Le Moulin</i>	<i>Avenue de Bordeaux/ avenue des Eiders</i>	

Source : secteurs insuffisamment desservis, Porter à connaissance SDIS 33

CARTOGRAPHIE OPERATIONNELLE



POUR MODIFICATIONS ET MISES A JOUR, MERCI DE CONTACTER

TEL 05.57.85.40.42 FAX 05.57.85.40.26

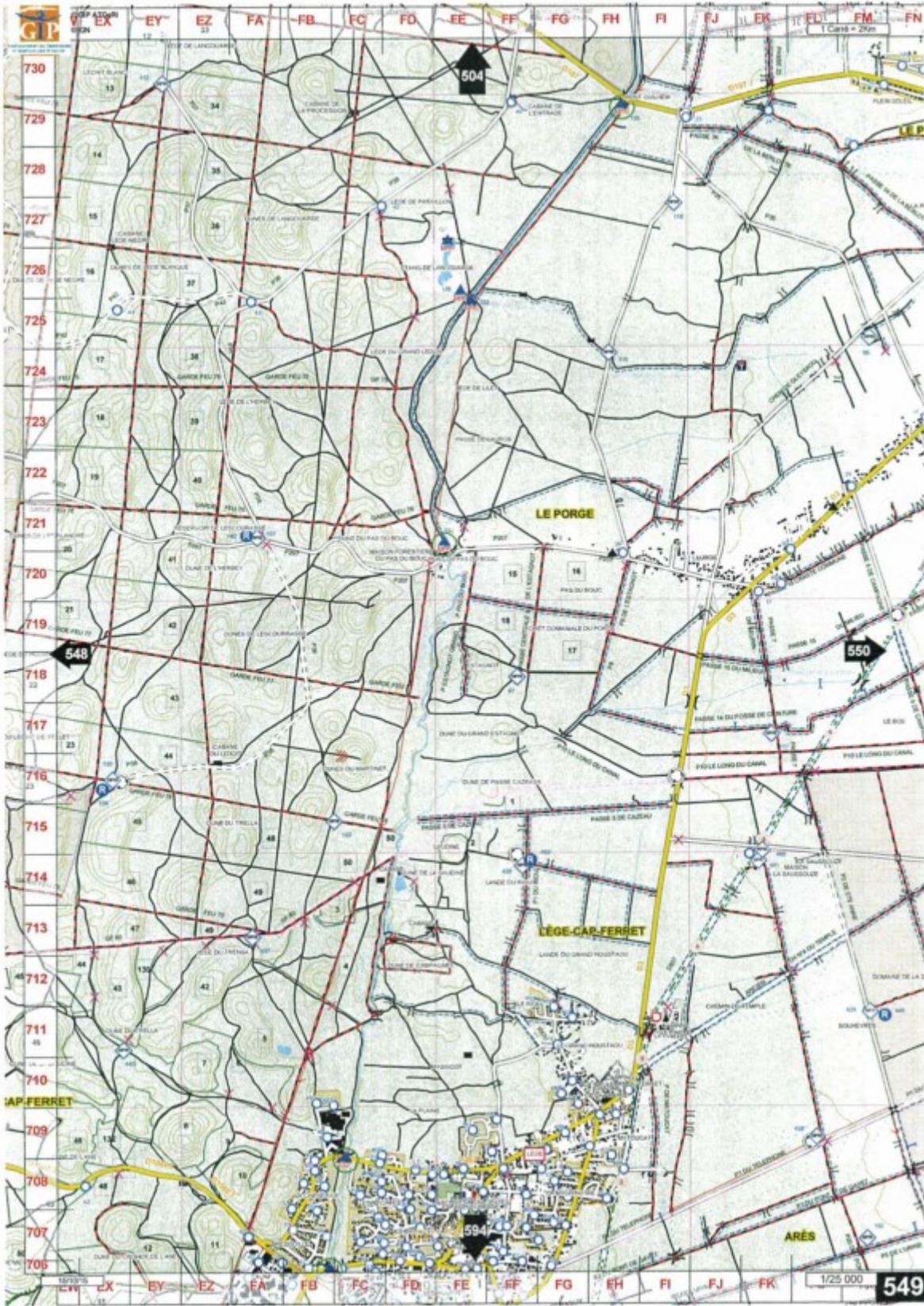
EMAIL contact@gipatgeri.fr

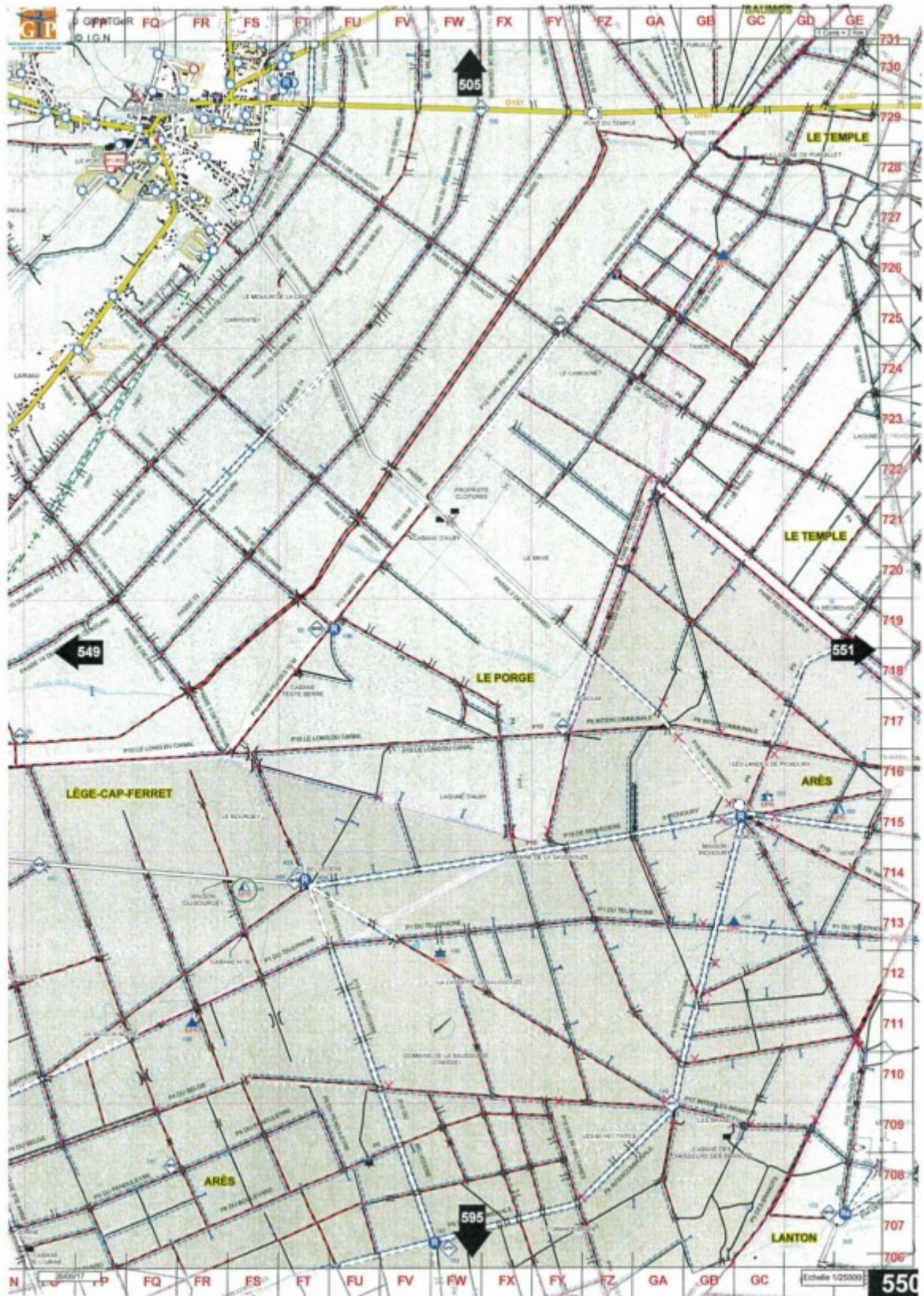
GIPATGeRI 6 Parvis des Chartrons 33075 BORDEAUX CEDEX

www.cartogip.fr

Les cartes de cet atlas sont la propriété du GIP ATGeRI
Elles ont été réalisées en collaboration avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Certaines données utilisées ont été extraites des bases IGN suivantes : BDTOPO, BDCARTO BDNyme, BDALTI, ROUTE500.









5.3 - Gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

- **L'assainissement collectif des eaux usées (voir en annexe 6.F le nouveau schéma d'assainissement eaux usées)**

Un réseau d'assainissement à haut niveau de performance desservant l'ensemble des tissus agglomérés

La gestion de l'assainissement collectif de la commune de Lège-Cap Ferret a été déléguée au **Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (S.I.B.A)**. Le S.I.B.A a confié l'exploitation des installations d'assainissement collectif à la société Eloa, qui assure l'entretien et une partie du renouvellement des installations.

Ce réseau d'assainissement de type séparatif s'organise autour d'un collecteur principal qui collecte les eaux usées de la commune pour les diriger vers la station d'épuration de Biganos. Les eaux traitées sont ensuite refoulées vers le Wharf de la Salie (émissaire de 800 mètres assurant le rejet des eaux assainies dans l'océan).

Une extension ou une densification urbaine importante, en particulier entre Bélisaire et La Pointe du Cap Ferret peut ponctuellement générer une surcharge hydraulique mais un bassin de régulation au lieu-dit Morava permet d'évacuer plus rapidement les effluents de La Pointe et de réguler leur transfert vers l'aval.



La STEP de Biganos

Le dernier poste de pompage de la commune se situe à Jane de Boy. A noter que ce dernier a fait l'objet de travaux d'amélioration, permettant d'accroître ses capacités de marnage et de garantir un fonctionnement optimal (mise en place d'une bêche principale et d'une bêche bipasse pouvant suppléer et/ou compléter la bêche principale).

Mise en service en 2007, la STEP intercommunale de Biganos dispose d'une capacité de traitement de 135 000 Équivalent-habitants (Eqh)²⁶.

L'épuration des eaux usées repose sur un traitement primaire physico-chimique, une filtration biologique et une désinfection par ultraviolet. Ce système d'assainissement va au-delà des impositions préfectorales et européennes en la matière, et s'inscrit dans la politique du « zéro rejet » polluant menée par le S.I.B.A.

En 2015, la station a fonctionné en moyenne à 50-60 % de ses capacités. La station est soumise à l'influence touristique estivale ; cela se traduit par une augmentation de la charge organique à traiter supérieure à 60% durant l'été. Le volume journalier moyen estival a atteint 64 % de la capacité de la station et hors période estivale 55 % de la capacité. Le volume journalier maximal a atteint 88 % en été et 145 % en dehors de la période estivale. En 2015, le débit de référence (21.000 m³/j) a été dépassé à 17 reprises durant le premier trimestre de l'année. Le réseau est très sensible à l'intrusion d'eaux parasites, dont le volume représente environ 30 % des arrivées d'eau lorsque la nappe est haute (hiver).

En 2015, l'ensemble des contrôles de qualité effectués tant sur les rejets qu'en mer ont été conformes à l'arrêté préfectoral de rejet, de même que la qualité des boues issues de la STEP.

La station d'épuration dispose à ce jour d'une capacité suffisante pour traiter les effluents des communes du Nord Bassin, au regard de leur perspectives de développement.

²⁶ La STEP peut ainsi traiter une charge nominale théorique de 8 100 kgDBO₅/j et de 19 000 kgDCO/j. La charge hydraulique théorique pouvant être prise en charge est quant-à-elle de 21 000 m³/j.

Les nouveaux documents approuvés pour l'assainissement intercommunal des eaux usées et eaux pluviales a été annexé au PLU.

■ L'assainissement non collectif

Les secteurs actuellement non desservis par l'assainissement collectif concernent quelques constructions isolées disséminées dans la pinède, dont le raccordement au réseau public paraît inopportun au vu de leur éloignement. L'assainissement des eaux usées générées par ces constructions est assuré par des installations individuelles.

La gestion de l'assainissement non collectif a été déléguée au S.I.BA est assurée en régie par le S.I.B.A, dont le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été depuis recréé le 1^{er} janvier 2006 et est exploité en régie.

Le SPANC assure :

- le contrôle des installations neuves ou à réhabiliter permettant d'évaluer la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires,
- le contrôle périodique des installations existantes permettant une vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

49 constructions en situation d'assainissement individuel ont été recensées sur la commune (dont 3 constructions abandonnées ne produisant pas de rejet).

La quasi-totalité des dispositifs ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement (seulement 1 installation non visitée). Le résultat de la campagne met en évidence que sur les 48 installations contrôlées, 31 sont conformes à la réglementation, 9 présentent des non conformités sans délai réglementaire de mise aux normes, 8 présentent des non conformités avec une mise aux normes à engager dans les meilleurs délais. Ces dysfonctionnements relèvent d'une problématique privée liée à un manque d'entretien des installations par les propriétaires et non d'un dysfonctionnement lié aux techniques mises en place.

Au regard des volontés de développement des sept communes Nord du Bassin, le S.I.B.A a lancé une procédure de révision de son zonage d'assainissement afin de répondre aux besoins à venir en matière d'assainissement, en identifiant les zones devant être desservies par le réseau d'assainissement collectif. Ce dernier aura vocation à préciser, pour les secteurs non desservis pas le réseau, la nature des dispositifs d'assainissement à privilégier sur le territoire.

Le SPANC devra maintenir une attention particulière à la vérification des installations assainies individuellement.

- **La gestion des eaux pluviales (voir en annexe 6.F le nouveau schéma d'assainissement pluvial)**

Face à une volonté de préserver la qualité des milieux aquatiques du Bassin, la municipalité en collaboration avec le S.I.B.A, a souhaité mettre en place une gestion des eaux pluviales au plus proche du cycle de l'eau, en privilégiant des techniques d'infiltration alternatives (puits d'infiltration, massifs et tranchées drainantes, etc.) en complément du réseau d'eaux pluviales. L'ensemble de ces dispositifs visent à limiter, voire à supprimer, tout rejet dans le milieu très sensible qu'est le Bassin d'Arcachon.

La gestion communale des eaux pluviales repose sur un faible linéaire de réseau accompagné de fossés, crastes ou cours d'eau et s'effectue au plus proche des secteurs urbanisés. Chaque quartier dispose de son propre réseau :

- **Lège** : le réseau principal est constitué de deux ruisseaux, le canal des étangs et la Machinotte et de canalisations enterrées et de nombreux fossés interconnectés au Canal des Étangs et à la Machinotte qui font office d'exutoire et drainent les eaux pluviales en direction du Bassin. Afin de soulager le réseau hydraulique, tous les projets d'urbanisation ont depuis plus de 30 ans fait l'objet d'aménagement afin de réduire les rejets d'eaux pluviales à la source (corps de voirie avec structure réservoir, tranchées drainantes, bassins de stockage régulation infiltration, noues, récupération d'eau de pluies pour l'arrosage, etc.) ;
- **Claouey / Jane de Boy** : la collecte des eaux pluviales repose sur quelques linéaires de canalisations et de fossés. Deux structures réservoirs et un bassin de rétention participent également à la régulation des débits. Après collectes, les eaux de ruissellement sont acheminées vers le Bassin d'Arcachon ;
- **Les Jacquets / Petit et Grand Piquey / La pointe aux chevaux** : Ce secteur est exclusivement assaini par un réseau de canalisations enterrées, dont l'exutoire est également le Bassin ;
- **Piraillan / Le Canon** : Ces quartiers sont dotés de réseaux de canalisations enterrées, dont l'exutoire est le Bassin d'Arcachon. Des puits d'infiltration permettent également de limiter les débits et volumes repris par les canalisations (via des postes de refoulement). Afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique du quartier et supprimer les inondations dues à des insuffisances du réseau, un bassin de stockage et d'infiltration a été réalisé sous la place de la poste au Canon, dispositif complété par une tranchée d'infiltration sous le CD 106.
- **L'Herbe** : La gestion des eaux pluviales est prise en charge par plusieurs puits d'infiltration situés en point bas (place de l'herbe). Aucun réseau souterrain ne vient accompagner ces dispositifs ;
- **La Vigne** : Un petit réseau de canalisations permet la collecte des eaux de ruissellement. Un poste de relevage permet le refoulement des eaux collectées en direction du port où elles sont ensuite évacuées ;
- **Le Cap Ferret** : La gestion des eaux de ruissellement sur ce secteur est relativement limitée, et quasi-exclusivement garantie par des puits d'infiltration (Avenue de Bordeaux, Rond-point de la côte d'Argent, rue des Bouvreuils).
Le quartier du Cap Ferret (bd de La Plage) est assaini par deux réseaux canalisés d'eaux pluviales. Les rejets de ces deux bassins versants sont interceptés et infiltrés dans deux bassins d'infiltration enterrés. Ils permettent de supprimer deux rejets d'eaux pluviales dans un secteur ostréicole très sensible et contribuent à améliorer la qualité des eaux marines.
La faible imperméabilisation de certains quartiers, tels les 44 hectares, participe à une meilleure infiltration des eaux dans le sol, permettant d'assurer une gestion qualitative des eaux pluviales par le biais de techniques alternatives.

Dans l'optique de maîtriser les débits de ruissellement au sein des secteurs fréquemment inondés, une étude des écoulements superficiels de la commune de Lège-Cap Ferret a été réalisée en 2000.

L'étude souligne un assainissement des eaux pluviales localement sensible aux variations de la nappe, rendant parfois difficile l'infiltration des eaux dans le sol.

Lors d'épisodes pluvieux prolongés, en particulier en période hivernale où les sols sont saturés en eau, des points noirs apparaissent en raison de difficultés d'infiltration des eaux dans le sol, provoquant une saturation ponctuelle des réseaux au sein des quartiers de Lège-Bourg, Piraillan, Le Canon, L'Herbe et La Vigne.

Le diagnostic réseau a permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements réseaux et de proposer les solutions techniques les plus adaptées, permettant d'assurer une collecte et une évacuation suffisantes des eaux pluviales sur ces secteurs.

L'assainissement des eaux pluviales de Lège est particulièrement soumis aux variations de la nappe en période hivernale, rendant parfois difficile l'infiltration des eaux dans les fossés et provoquant des débordements occasionnels. **L'étude y préconise la pérennisation des écoulements à ciel ouvert tout en augmentant dès que possible leur gabarit.** A noter que l'entretien régulier des fossés (nettoyage et curage) a permis à la collectivité de maîtriser les phénomènes d'inondation en période hivernale, en facilitant l'infiltration des eaux. Ces fossés répertoriés dans l'étude des écoulements superficiels de 2000 qui participent à l'assainissement de l'agglomération doivent systématiquement être conservés.

Par ailleurs, les dispositifs d'assainissement des eaux pluviales (les puits filtrants) des quartiers de Piraillan, du Canon de L'Herbe et de La Vigne semblent également éprouver des difficultés, où ils apparaissent sous-dimensionnés. **D'une manière générale l'étude préconise pour ces secteurs un renforcement des capacités de stockage et d'infiltration existantes par un redimensionnement des ouvrages.**

Toutefois, un simple redimensionnement des ouvrages n'étant pas suffisant pour les quartiers de La Vigne et du Canon, **il est également préconisé de réaliser de nouveaux massifs drainants**, le premier en amont du Canon (d'ores-et-déjà réalisé) et le second sur les terrains de l'ancienne STEP à La Vigne.

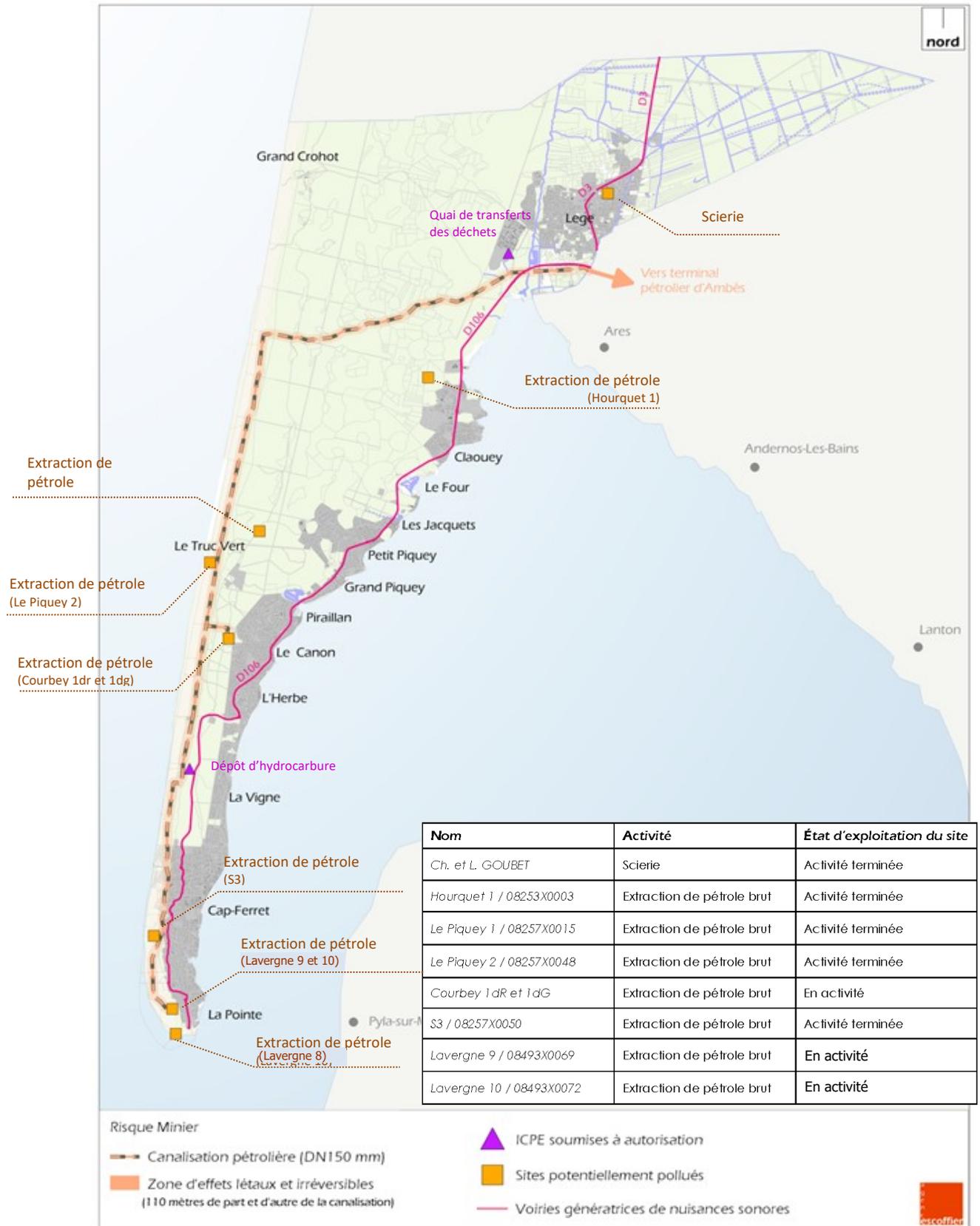
Ces aménagements permettront une prise en charge satisfaisante des eaux de ruissellement générées par les constructions existantes.

Dans l'optique d'une urbanisation nouvelle du territoire, l'étude hydraulique rappelle que toute nouvelle urbanisation devra être accompagnée de solutions compensatoires pour garantir une gestion des eaux de ruissellement suffisante (mise en place de dispositif de drainage et d'infiltration sous forme noues, de Bassins, etc.).

A cet effet, un guide technique pour une gestion intégrée des eaux pluviales a été élaboré et mis à la disposition des communes du Bassin d'Arcachon, des aménageurs des techniciens et des particuliers. Il précise les divers outils à disposition pour la mise en place d'une gestion optimisée et durable des eaux pluviales adaptée aux caractéristiques hydrauliques et hydrogéologiques des parcelles.

5.4 - Les risques technologiques, pollutions et nuisances

SYNTHESE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES



■ **Le risque industriel (ICPE)**

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent les activités qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement (pollutions ou nuisances : odeurs, bruits, rejets, etc.).

Celles-ci sont soumises au régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation préalable, qui prévoit selon les cas, l'élaboration par les exploitants d'une étude des dangers, exposant notamment les dangers et effets sur l'environnement que peut engendrer l'installation en cas d'accident.

Sur la commune de Lège-Cap Ferret, 13 installations classées ont été dénombrées sur la commune, dont 11 soumises au régime de déclaration et 2 au régime d'autorisation.

INSTALLATIONS CLASSEES REPERTORIEES SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET

Régime ICPE	Activité	Établissement	Lieu Exploitation
D	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	<i>Airotel Les Viviers</i>	Le Four
D	Station-service	<i>Ateliers Municipaux</i>	Zone artisanale de Bredouille
D	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	<i>Centre Médical de La Pignada</i>	Centre Médical de La Pignada
A D D	Station de transit d'ordures ménagères Déchetterie pour particulier Déchetterie pour professionnel	<i>Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Atlantique Nord - COBAN</i>	ZA Bredouille Lège-Cap Ferret
A	Utilisation d'appareils imprégnés en exploitation contenant des PCB/PCT	<i>EDF-GDF Services gironde</i>	Poste source L'HERBE 45 avenue du Bouchet Franc
D D D	Installation de distribution de gaz inflammables liquéfiés Installation de réfrigération Station-service	<i>SA. CLADIS</i>	Avenue du Général de Gaulle Claouey
D	Station-service	<i>SCI. OLMAPI</i>	Avenue de la presqu'île
D	Station-service nautique	<i>Sté La Vigne Marine</i>	Station des Tourterelles Port de la Vigne
D	Station-service	<i>Garage GAVA</i>	Route du Cap Ferret Cap Ferret

(A= autorisation, E=enregistrement, D= déclaration, DC= Déclaration contrôlée)
Source : gironde.gouv.fr rubrique installations classée/actualisation mairie.

■ Le risque minier et transport de matières dangereuses

Le territoire de Lège-Cap Ferret est concerné par deux concessions minières relatives à l'exploitation d'hydrocarbures (« Lavergne », « Courbey »). Au sein de ces deux concessions, la société Vermilion REP exploite actuellement un dépôt et trois plates-formes pétrolières (« Lavergne1 », Courbey 1 » et « La Bécassière ») qui accueillent au total 9 puits pétroliers dont 8 sont actifs.

Vermilion REP est également responsable de la gestion d'une canalisation d'expédition minière, dite « Guagnot-Berganton», longue de 48,5 km, permettant d'acheminer les ressources pétrolières du dépôt de Guagnot (concession Courbey) au terminal pétrolier d'Ambés. Cette canalisation peut représenter un danger significatif pour les personnes et les biens. A noter que l'ouvrage entre la plate-forme « Lavergne 1 » et le dépôt de Guagnot correspond à une collecte de production qui permet d'acheminer la production du champ de Lavergne.

Afin de protéger les populations des risques de rupture de la canalisation « Guagnot-Berganton», la constructibilité des secteurs se situant à proximité de la canalisation, est encadrée au regard de l'intensité du risque.

La canalisation GUAGNOT - BERGANTON est réglementée par le Code Minier, l'arrêté interpréfectoral du 26 septembre 2008 prescrivant des mesures complémentaires pour l'exploitation de la canalisation d'expédition «Guagnot-Berganton» et l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2012 portant déclaration d'utilité publique la canalisation d'expédition « Guagnot-Berganton ».

Des servitudes de droit privé ont été instaurées pour permettre la construction et l'exploitation de la canalisation :

- Une bande large, ou bande de servitudes faibles (servitudes de passage), définie pour permettre l'accès de l'exploitant à la canalisation minière, pour l'exécution de travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la maintenance et la mise en sécurité de l'ouvrage. Elle est de 15 mètres axés sur l'ouvrage.
- La bande étroite, ou bande de servitudes fortes (servitude d'occupation). Elle est de 5 mètres axés sur l'ouvrage.

La présence de cette canalisation entraîne des contraintes en matière d'urbanisme concernant les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans le tableau ci-après. Ces informations sont issues de l'étude de dangers de décembre 2012 et, par analogie, de la méthodologie décrite dans le document de l'INERIS « Canalisations de transport – Guide de détermination des mesures propres aux bâtiments » de janvier 2014. Les zones de contraintes sont ainsi définies :

- Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation :
La première distance délimite la zone dans laquelle toutes constructions ou extensions d'IGH et ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes sont interdites sans qu'il ne soit possible de revenir dessus.
La zone intermédiaire nécessite que l'aménageur de chaque projet engage une étude pour s'assurer que les conditions de sécurité sont satisfaisantes au regard des risques présentés. Cette étude repose sur les caractéristiques des canalisations, de leur environnement mais aussi du projet envisagé et du respect de certaines contraintes en matière de sécurité (modalité d'évacuation des personnes...). En outre, la mise en œuvre de mesures compensatoires de type physique sur les ouvrages (protection mécanique par dalle béton...) destinées à réduire l'emprise de cette zone en limitant la principale source de risque d'accident (travaux tiers) est à privilégier.

- Zone justifiant vigilance et information : La distance la plus grande définit la zone dans laquelle une information de l'exploitant doit être réalisée pour tout projet d'urbanisme. Cette démarche doit permettre à ce dernier de suivre l'évolution de l'environnement à proximité de son ouvrage afin de renforcer le cas échéant leur niveau de sécurité.

Caractéristique de la canalisation	Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
		Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent
Canalisation 6" acier (Guagnot - Berganton)	10 m	15 m	90 m

Ces distances s'étendent de part et d'autre de l'axe de la canalisation considérée

La commune est également concernée par servitude minière liée à la concession d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite de « Courbey ».

■ Les sites et sols pollués

D'après la base de données BASOL²⁷, 4 sites et sols pollués ou potentiellement pollués ont été identifiés sur la commune de Lège-Cap Ferret, à savoir :

- L'ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets assimilés exploitée par la COBAN jusqu'en 2004, situé au niveau de la zone d'activités de Lège : Ce site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental approfondi en 2004. Il montrait alors une pollution importante de la nappe superficielle. Des travaux de dépollution et de réhabilitation ont été réalisés depuis. Une surveillance des eaux souterraines est en place sur le site ;
- L'ancien garage - station-service de la Côte exploité jusqu'en 2013, situé 137 route du Cap Ferret au lieu-dit "Le Canon" : Suite au constat de pollution des sols par des hydrocarbonés, les terres impactées ont été évacuées ;
- L'ancien garage - station-service exploité jusqu'en 1977, situé 3 avenue de Bordeaux : la mise en sécurité du site et le retrait du matériel ont eu lieu entre 2004 et 2014. Un diagnostic de pollution réalisé en mars 2014 conclut sur une absence de pollution des sols ;
- La station-service des Tourterelles exploitée jusqu'en 2013, situé 36 avenue de la Vigne : L'étude sol réalisée en 2010 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures dans les sols à proximité de deux cuves. Les terres impactées ont été évacuées en 2014.

En conclusion, seul le site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères serait susceptible d'avoir une incidence. Son réaménagement partiel minimise cependant les risques de contamination.

Par ailleurs, 7 sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ont été répertoriés au sein de la base de données BASIAS²⁸.

SITES INDUSTRIELS REPERTORIES SUR LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET

Nom	Activité	État d'exploitation du site
<i>Ch. et L. GOUBET</i>	Scierie	Activité terminée
<i>Hourquet 1 / 08253X0003</i>	Extraction de pétrole brut	Activité terminée
<i>Le Piquey 1 / 08257X0015</i>	Extraction de pétrole brut	Activité terminée
<i>Le Piquey 2 / 08257X0048</i>	Extraction de pétrole brut	Activité terminée
<i>Courbey 1dR et 1dG</i>	Extraction de pétrole brut	En activité
<i>S3 / 08257X0050</i>	Extraction de pétrole brut	Activité terminée
<i>Lavergne 9 / 08493X0069</i>	Extraction de pétrole brut	En activité
<i>Lavergne 10 / 08493X0072</i>	Extraction de pétrole brut	En activité

Source : Basias

²⁷ Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués identifiés appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif réalisé par l'état.

²⁸ Inventaires des sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

■ Les pollutions et nuisances

Les pollutions atmosphériques

L'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AIRAQ) en Aquitaine (AIRAQ)²⁹ créée 1991 est chargée de la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire aquitain au travers d'un réseau de stations fixes et mobiles qui mesurent en continu les teneurs et l'évolution des substances³⁰.

Aucune station de mesure n'est présente sur Lège-Cap Ferret. Cependant, jusqu'en 2004, une surveillance permanente de la qualité de l'air a été mise en place sur la ville d'Arcachon, permettant le calcul d'un indice de qualité de l'air (IQA). L'arrêt du fonctionnement de cet appareil conduit désormais AIRAQ à envisager la mise en place d'une station fixe classique sur l'agglomération d'Arcachon afin de caractériser la qualité de l'air en situation littorale.

Dans ce cadre, le S.I.B.A (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) a proposé d'étudier l'implantation d'une station au sein de son siège, situé Allée Corrigan, au sein de la Ville d'Hiver, à Arcachon.

La campagne de mesures réalisée en 2012³¹, afin de valider la pertinence du site choisi, a permis de conclure sur :

- des valeurs maximales journalières en ozone relativement plus faibles que celles relevées sur Bordeaux (station urbaine) et au Temple (station rural),
- des niveaux de matières en suspension (PM10) équivalents à ceux relevés sur l'agglomération Bordelaise avec 85 % du temps, des sous-indices de qualité de bons à très bons,
- des niveaux mesurés en dioxyde d'azote intermédiaires à ceux relevés en station rurale (Le Temple) et urbaine dense (Bordeaux). Des indices de qualité très bons ont pu être observés tout au long de la campagne.

Il semble que sa situation géographique et les conditions climatiques du Bassin (éloignement de l'agglomération bordelaise et proximité de l'océan) soit bénéfiques en termes de qualité de l'air.

Il ressort que, malgré une population permanente importante et un afflux touristique en période estivale, les niveaux de polluants mesurés sur le littoral sont globalement faibles.

A noter, qu'une modélisation de la pollution automobile sur les principaux axes routiers aquitains, en date de 2006, a permis de souligner une concentration des émissions polluantes le long des deux axes de déplacement majeur de la commune, à savoir la RD 106 et la RD3.

En tout état de cause, afin de ne pas augmenter les émissions polluantes le long de ces axes et réduire le trafic automobile, notamment en période estivale, il est nécessaire de poursuivre les actions permettant la mise en œuvre de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture particulière, en renforçant le maillage de cheminements doux.

29 Le Ministère chargé de l'environnement est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique nationale de surveillance, de prévention et d'information sur l'air. Ainsi, la loi LAURE (Loi sur l'Air et Utilisation Rationnelle de l'Énergie) fixe les objectifs de la surveillance de l'air au niveau national depuis le 30 décembre 1996. Dans ce cadre et localement, la surveillance des polluants atmosphériques et l'information relative à la qualité de l'air sont confiées à des associations regroupant des organismes agréés que sont l'État, les collectivités territoriales, les industriels, les associations ou bien encore les experts.

30 Le dioxyde d'azote (NO₂), le Benzène (C₆H₆), l'ozone (O₃), les particules fines (PM₁₀) ou encore le dioxyde de soufre (SO₂).

31 Synthèse rapport d'étude AIRACQ, étude préalable d'implantation d'une station de mesure de la qualité de l'air sur Arcachon (33), 2012.

Les nuisances sonores

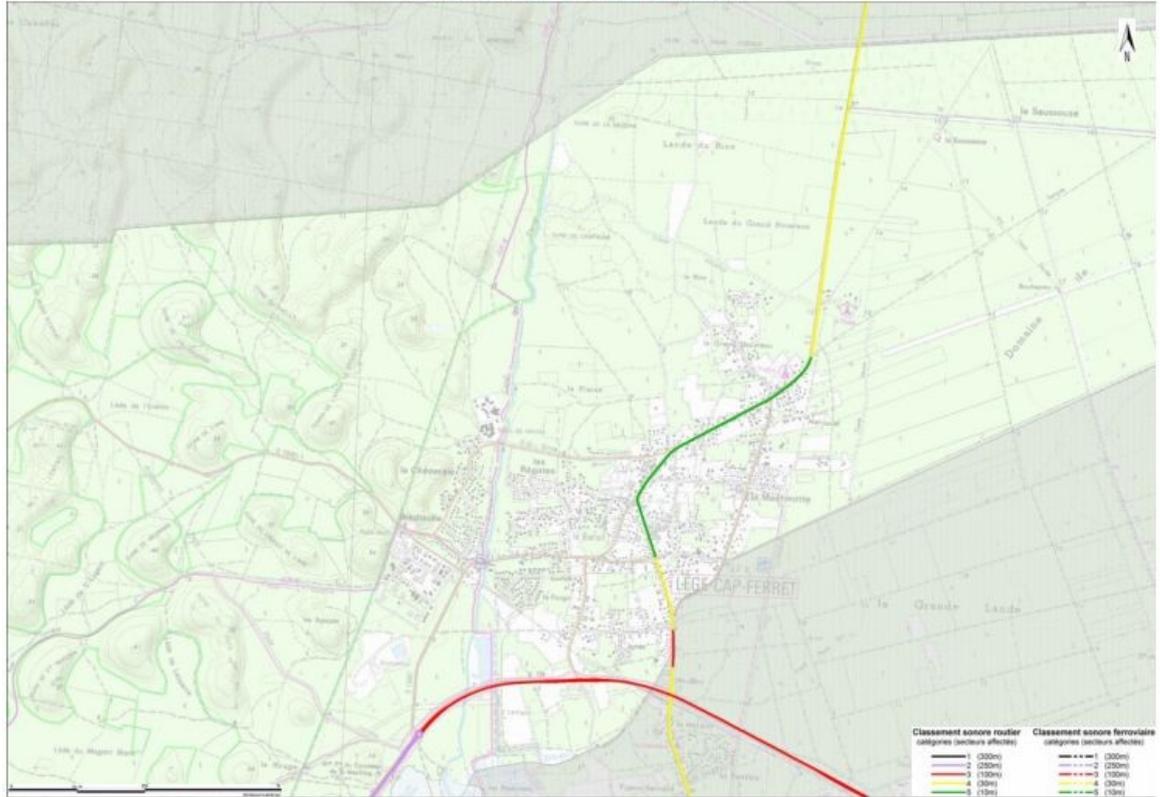
Sur Lège-Cap Ferret, les nuisances sonores et olfactives sont principalement inhérentes au trafic routier, particulièrement important en période estivale.

Les infrastructures de transports terrestres, routières ou ferroviaires, actuelles ou en projet, font l'objet d'un classement sonore des voies en application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992.

Ce classement porte sur les voies routières dont le trafic moyen journalier est supérieur à 5000 véh/jour et sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier supérieur à 50 trains/jour. Il est défini en fonction des niveaux sonores produits par les infrastructures durant les périodes jour (6h-22h) et nuit (22h-6h). Les infrastructures sont classées en cinq catégories, depuis la catégorie 1 (voie très bruyante) jusqu'à la catégorie 5 (voie la moins bruyante) ; un secteur affecté par le bruit est délimité de part et d'autre de la voie. A l'intérieur de ce périmètre, des normes d'isolement acoustique doivent être respectées pour toute construction nouvelle à usage d'habitation, les établissements d'enseignement, de soins et d'action sociale et les hébergements à caractère touristique.

L'arrêté préfectoral portant approbation de la révision du classement des infrastructures de transport terrestres de la Gironde, approuvé le 2 juin 2016 classe les RD 3 et RD 106 en voies bruyantes de catégorie 3, 4 ou 5 selon la section. Les secteurs identifiés bruyants correspondant à une bande comprise entre 10 m et 100 m de large de part et d'autre de la voie, selon la catégorie.

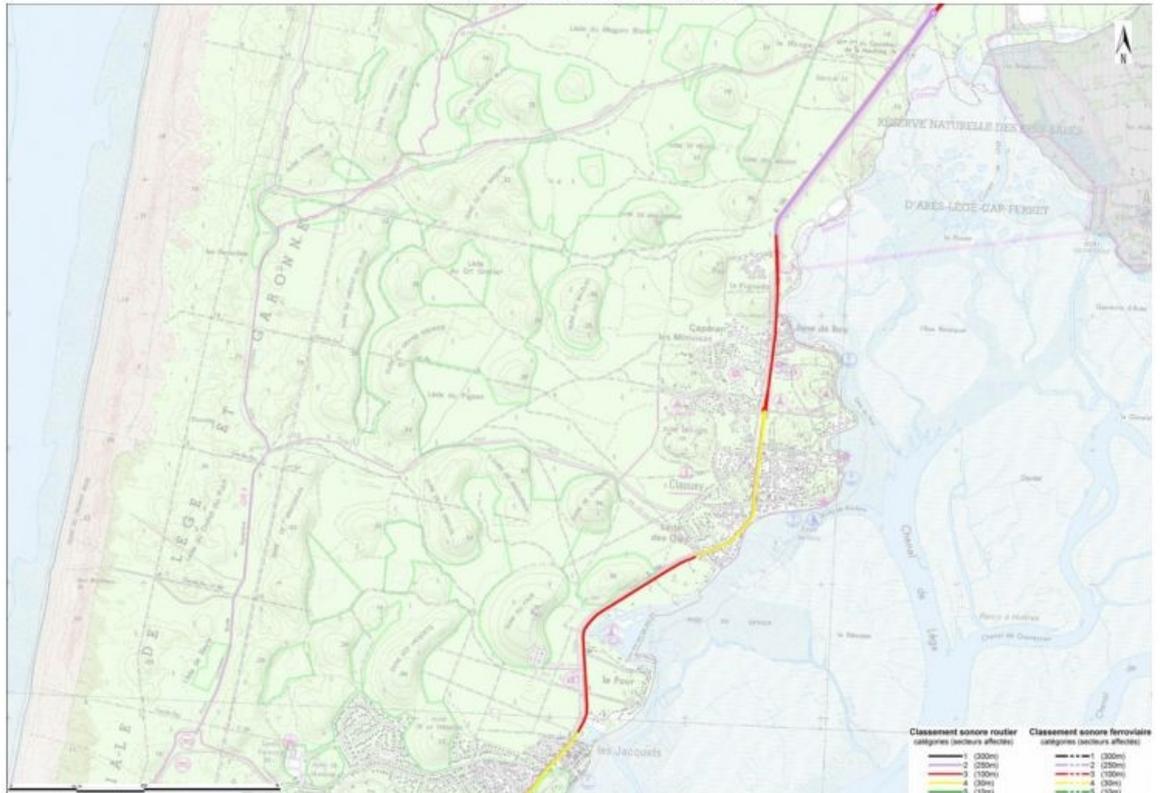
CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
Commune de LÈGE CAP FERRET
 ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 JUIN 2016



Source : CETIM 33 / Références : BRD Caris 2011 IGN - Paris - reproduction interdite article 104 / MEDOC - MAA 2012

classement sonore - LÈGE CAP FERRET, page 1/5

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
Commune de LÈGE CAP FERRET
 ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 JUIN 2016



Source : CETIM 33 / Références : BRD Caris 2011 IGN - Paris - reproduction interdite article 104 / MEDOC - MAA 2012

classement sonore - LÈGE CAP FERRET, page 2/5

5.5 - La gestion et le traitement des déchets

La commune de Lège-Cap Ferret est concernée par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde (PDEDMA) approuvé le 26 octobre 2007, dont la révision a été prescrite en 2013.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est à la charge de la communauté de communes Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN) pour les communes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios.

Depuis 2004, l'ensemble des foyers de Lège-Cap Ferret, et plus généralement ceux de la COBAN, bénéficient d'un enlèvement des déchets en porte-à-porte, encadrer par le règlement de collecte du syndicat (applicable par arrêté municipal 208/2011 du 1/12/2011). Ces collectes permettent de capter sélectivement les déchets, via la mise à disposition de bacs dédiés :

- aux ordures ménagères ;
- aux emballages légers et les papiers ;
- aux verres ;
- aux déchets verts.

La collecte des ordures ménagères et du tri-sélectif répond à la **saisonnalité des besoins**. Cette collecte se déroule 2 fois par semaine sur les 8 communes du territoire communautaire. Elle passe toutefois à 3 collectes hebdomadaires du 15 juillet au 15 août pour les communes d'Andernos-les-Bains, de Lanton et de Lège-Cap Ferret.

Le ramassage des déchets produits par les établissements publics, les professionnels (commerçants, restaurateurs, entreprises, etc.), les établissements touristiques (dont les campings) adopte également des fréquences différentes selon les saisons, jusqu'à 7 jours sur 7 en été. Sur Lège-Cap Ferret, en complément des ramassages en porte-à-porte, des dispositifs d'apport volontaire ont été mis à disposition de la population. En période estivale, des poubelles de mer ont également été installées à proximité des principaux ports de la commune. Ils permettent la collecte des déchets ménagers des plaisanciers et pêcheurs.

La COBAN dispose d'un réseau de 8 déchetteries, destinées à la collecte et au tri des déchets non pris en charge lors des ramassages traditionnels (encombrants, gravats, carton, bois, ferrailles, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, etc.). A Lège-Cap Ferret, la déchetterie est située à proximité de la zone d'activités « Bredouille ».

Les 20 544 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2013 ont été dirigées vers l'unité de valorisation énergétique Astria à Bègles pour y être incinérées. Avant d'être envoyés sur l'Unité de Valorisation Énergétique Astria à Bègles par gros porteurs, les ordures ménagères sont regroupées dans les centres de transfert de Lège ou de Mios avant leur envoi.

Créé en 2006, le centre de transfert de Lège-Cap Ferret vise avant tout à diminuer le trafic des camions-bennes entre l'usine d'incinération de Bègles et les communes de Lège-Cap Ferret, Arès et Andernos-les-Bains.

Les déchets recyclables sont, soit envoyés directement vers le centre de tri du Teich, soit transitent par le centre de transfert de Lège-Cap Ferret avant d'être dirigés vers le centre de tri du Teich (SITA Sud-Ouest). Après tri, les emballages légers et papiers sont acheminés vers différentes filières de valorisation. Le verre est quant à lui transféré vers le centre d'affinage IPAQ puis OI Manufacturing à Vayres (33).

Plusieurs opérations de distribution de composteurs individuels ont eu lieu depuis la rentrée 2011. La COBAN propose toujours ce service en offrant, aux habitants de son territoire qui n'en sont pas encore dotés, la possibilité d'acquérir un composteur en bois de pin maritime.

Sur le territoire de la COBAN, ce sont en moyenne 355 kg d'ordures ménagères qui sont produits par personne et par an, chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale. Parmi ces déchets, un tiers, soit 120 kg par an, peuvent être compostés.

Rappelons qu'en 2013, sur la COBAN, le tonnage d'ordures ménagères collectées a légèrement augmenté, comme sur Lège-Cap Ferret (+ 1 % comparé à 2012). Cette hausse est essentiellement due à l'évolution démographique, puisque dans un même temps le ratio d'ordures ménagères par habitant a régressé (355kg/hab/an en 2013 contre 366kg/hab/an en 2012).

En 2013, le flux global de matériaux recyclables issus de la collecte sélective s'élève à 7 962 tonnes, ce qui constitue une augmentation nette de près de 5% par rapport à 2012 (7 586 tonnes). Cette augmentation est notamment due à des résultats en nette progression sur la collecte du verre.

A cet égard, la gestion des ordures ménagères peut être qualifiée de satisfaisante sur l'ensemble du territoire, comme en témoigne :

- l'augmentation des tonnages en tri-sélectif,
- la réduction du ratio d'ordures ménagères par habitant.

Bilan / Eléments clés à retenir :

- **Une ressource en eau et une architecture du réseau d'alimentation en eau potable satisfaisantes au regard des besoins actuels, mais qui nécessiteront une révision des autorisations de prélèvements pour les besoins futurs ;**
- **Un fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées également satisfaisant ;**
- **Une amélioration de la gestion des eaux pluviales à prévoir, afin de réduire l'impact des rejets sur les milieux naturels ;**
- **Quelques installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentes sur la Presqu'île, liées à la gestion des déchets (déchetterie et quai de transfert) et à l'alimentation en d'énergie (postes sources EDF), pouvant potentiellement présenter un risque de nuisance et de pollution ;**
- **Une canalisation d'expédition minière, de transport d'hydrocarbure, depuis le dépôt de Guagnet en direction du terminal pétrolier d'Ambès, ainsi qu'une collecte minière de production entre Lavergne et le dépôt de Guagnet, à prendre en compte strictement dans les choix futurs de développement et d'aménagement du territoire,**

6 - Synthèse des enjeux écologiques et environnementaux

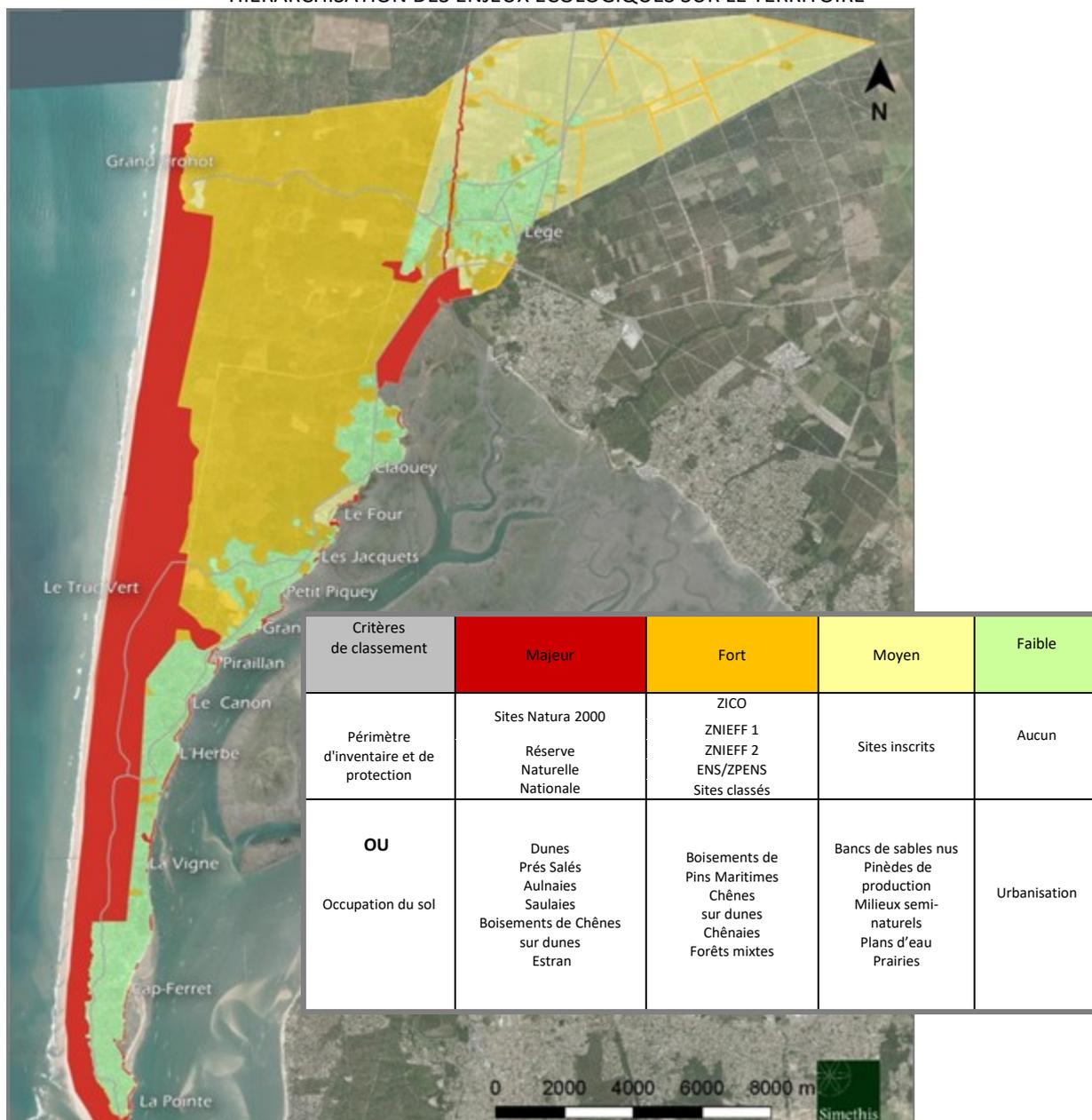
6.1 - Synthèse des enjeux écologiques

Au regard des milieux naturels en présence, de la nature des périmètres d'inventaire et de protection existants sur la commune ainsi que des inventaires écologiques réalisés, 4 niveaux d'enjeux environnementaux ont été mis en évidence.

Ces niveaux ont été définis sur la base d'une analyse multicritères, prenant en considération :

- la présence et la **nature des périmètres** d'inventaire ou de protection du secteur analysé ;
- et / ou le **type d'occupation du sol et sa valeur écologique**.

HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE



6.2 - Synthèse des sensibilités environnementales du territoire

La situation géographique de Lège-Cap Ferret est caractérisée par une configuration atypique, celle d'une presqu'île entre l'Océan Atlantique d'une part et le Bassin d'Arcachon d'autre part, inscrivant la commune dans un contexte naturel et paysager exceptionnel.

Au-delà de cette situation singulière qui dote le territoire communal de nombreux atouts naturels (un patrimoine environnemental et paysager remarquable propice au développement d'une biodiversité rare, un potentiel énergétique certain, une ressource en eau abondante, etc.), Lège-Cap Ferret doit aussi faire face à certaines menaces (une fragilité des sols dunaires et sableux, une érosion et un recul du trait de côte de plus en plus marqués, renforcés par un phénomène de submersion marine lié à l'aggravement des phénomènes climatiques extrêmes, une nappe affleurante sensible aux pollutions, un territoire exposé aux feux de forêt).

Dans ce contexte particulier, à la fois contraint au plan environnemental et hautement qualitatif au plan écologique et paysager, le plan local d'urbanisme devra permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire qui concilie qualité du développement et protection du territoire, dans la perspective de préserver la lisibilité des paysages et le fonctionnement durable des écosystèmes.

Les enjeux sont multiples :

- conserver la qualité des paysages, emblématiques non seulement de l'ensemble de la Presqu'île, mais plus largement du Bassin d'Arcachon lui-même ;
- maîtriser les équilibres entre espaces naturels et espaces construits, contribuant pour une large part à la qualité des ambiances et du cadre de vie ;
- maintenir la dynamique fonctionnelle des écosystèmes et connexions écologiques du territoire ;
- concevoir un projet de territoire conciliant les impératifs du développement avec la protection d'un environnement naturel et d'un patrimoine paysager remarquables.

